

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

CAHIER THÉMATIQUE PAYSAGE



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

BP 90016 - 54470
Thiaucourt Regnieville Cedex

03 83 81 91 69
accueil@cc-madetmoselle.fr
www.cc-madetmoselle.fr

**Projet arrêté en
Conseil
Communautaire le
06 mars 2025**

PROCÉDURE EN COURS
Élaboration du PLUi

Prescription
D.C.C. 28/05/2019

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

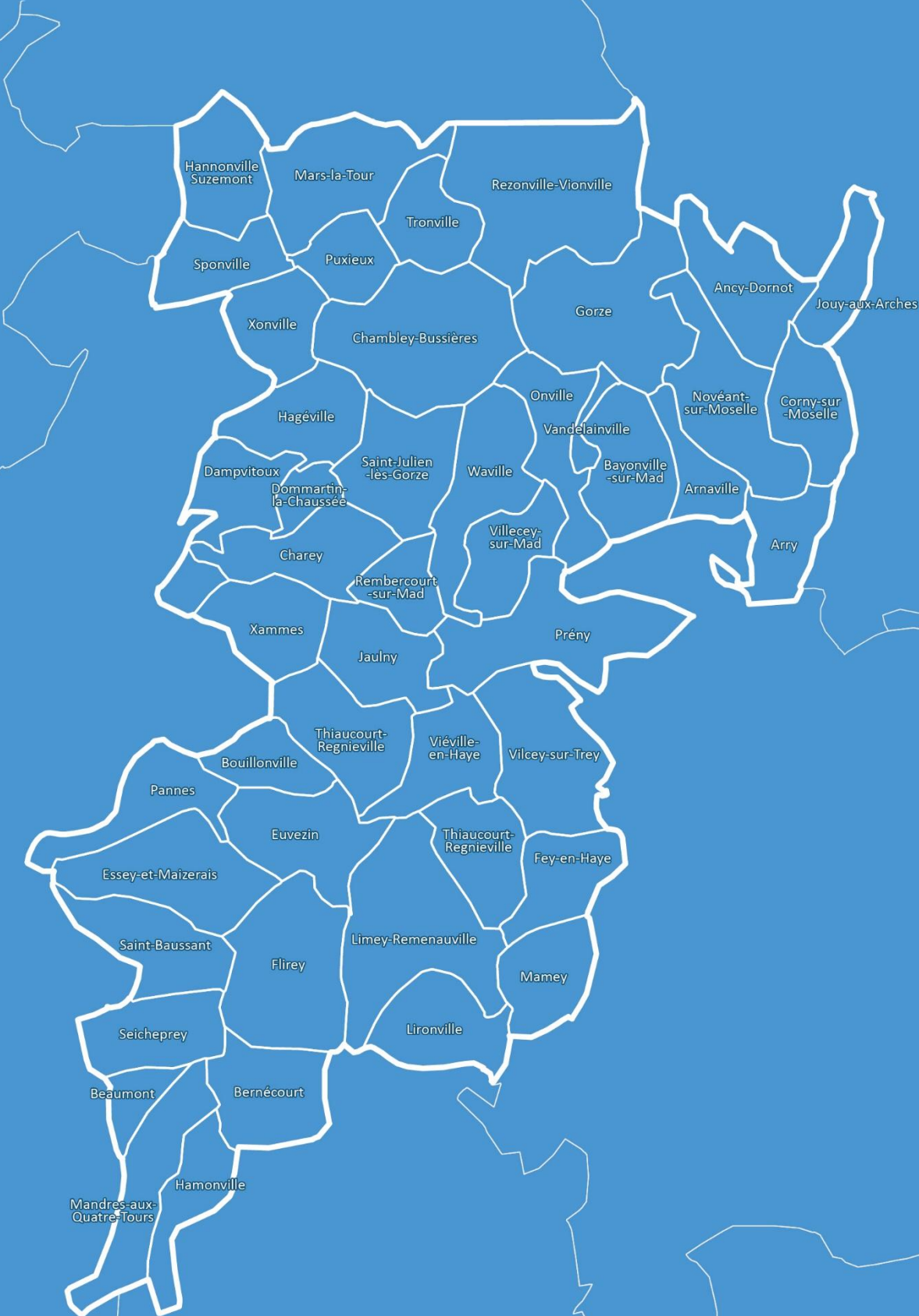


TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| 1. DIAGNOSTIC PAYSAGER | 4 |
| 1.1. Grand paysage : armature paysagère et éléments paysagers forts | 5 |
| A. Socle morphologique | 5 |
| B. Topographie : sites, situations, vues et belvédères | 7 |
| C. Lignes de force et points d'appel | 13 |
| 1.2. Unités, sous unités paysagère et ambiances paysagères | 20 |
| A. Caractéristiques générales du territoire : l'occupation du sol | 20 |
| B. Unités et sous-unités paysagères : multiplicité des ambiances paysagères | 21 |
| 1.3. Qualité des espaces urbains et périurbains | 34 |
| A. Qualité des franges urbaines | 34 |
| B. Les entrées et traversées de villages, bourgs et villes | 40 |
| C. Des espaces publics aux espaces urbains paysagers | 45 |
| 1.4. Perspectives paysagères | 49 |
| A. La place des énergies dans les paysages actuels et de demain | 49 |
| B. Les mutations spatiales passées, actuelles et futures | 52 |
| 2. SYNTHÈSE DES ENJEUX | 56 |

1. DIAGNOSTIC PAYSAGER

PRÉAMBULE

Le paysage* fait partie intégrante du cadre de vie des populations et pose de nombreuses problématiques au regard des dynamiques urbaines, rurales et « naturelles ». **Source de nombreuses aménités¹**, il est ainsi essentiel de prendre en compte le paysage au sein des projets urbains actuels et futurs.

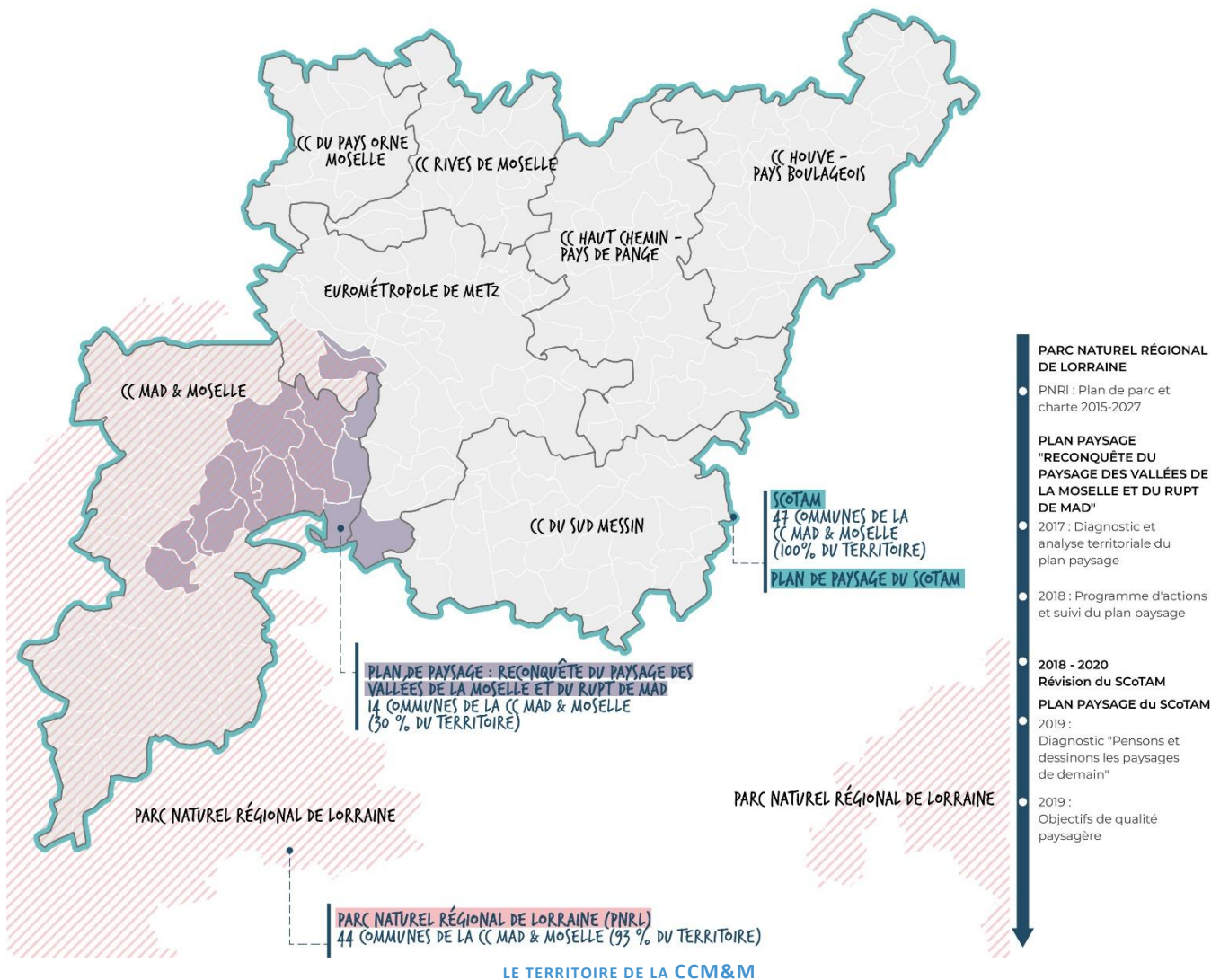
Le territoire de la CCM&M est composé d'un millefeuille de documents cadres sur le paysage depuis le milieu des années 2010. Ces documents touchent en partie ou en totalité le territoire de la CCM&M : la révision du **SCoTAM depuis 2018** et le plan de paysage qui l'accompagne, le **Parc naturel régional de Lorraine (PnrL)** avec sa charte 2015-2027 et son plan parc, ainsi que le **plan de paysage « Reconquête du paysage des vallées de la Moselle et du Rupt de Mad »** lancé depuis 2017.

DOCUMENTS CADRE ET DE RÉFÉRENCE SUR LE THÈME DU PAYSAGE POUR

Paysage(s)

* La convention Européenne du Paysage définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». *Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, octobre 2000.* Cette définition prend en compte la dimension physique, dynamique, sensible et socio-culturelle du paysage.

La loi ALUR vient renforcer la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme en intégrant par exemple la notion d'« **objectifs de qualité paysagère** » dans le SCoT et les plans paysages. Ces documents vont pleinement dans ce sens.



¹ Toutes caractéristiques du paysage qui produisent de l'agrément

1.1. GRAND PAYSAGE : ARMATURE PAYSAGÈRE ET ÉLÉMENTS PAYSAGERS FORTS

L'approche par le grand paysage repose sur un socle naturel (géologie, topographie, hydrographie), des lignes de force, des éléments du paysage, des grandes unités paysagères et des motifs paysagers qui permettent de donner une première image des paysages du territoire et des enjeux paysagers en cours.

A. Socle morphologique

Le territoire de la CCM&M est caractérisé par une diversité de paysages, entre des paysages de plateau, des coteaux, des vallées étroites ou larges, ou encore des plaines. Le socle morphologique est le premier élément à prendre en compte pour lire le paysage, la topographie, les types de vue (lointaines, ouvertes, bornées) et comprendre l'occupation du sol (nature des sols).

A.1. Contexte géologique

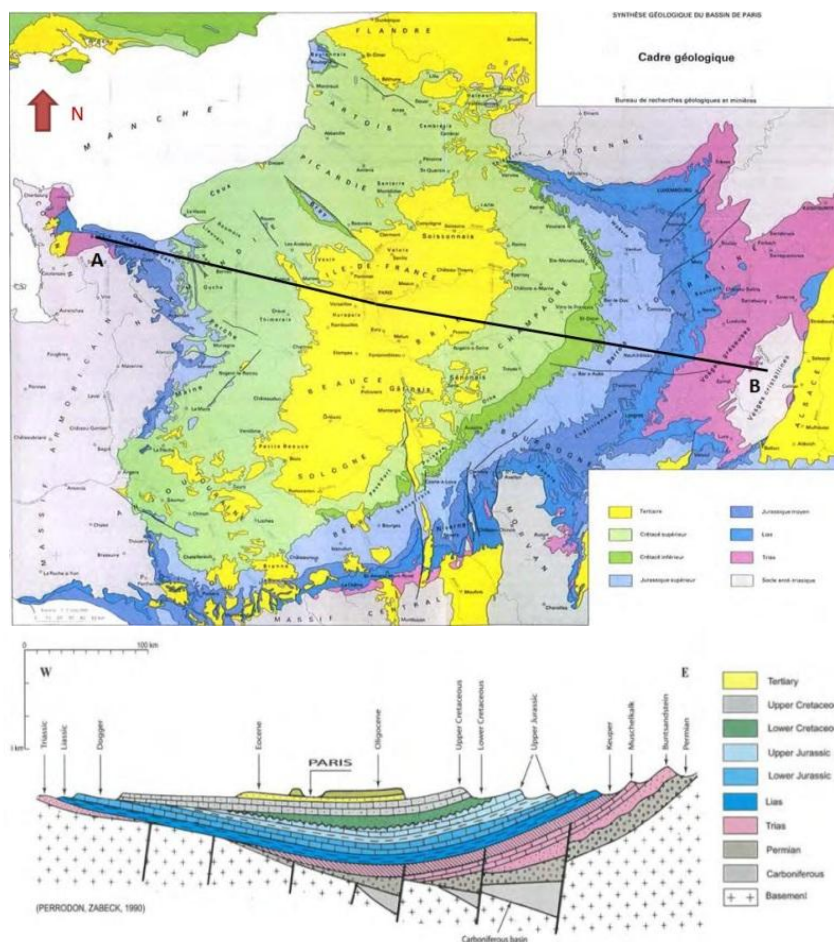
Les formations géologiques se sont succédé les unes aux autres et les processus érosifs ont façonné aujourd'hui des paysages variés. Ces caractéristiques physiologiques (sol et sous-sol) ont notamment influencé le développement des activités humaines.

◆ Limite orientale du bassin parisien

Le bassin parisien est une vaste dépression occupée au Trias par des mers peu profondes et des lacs. C'est au cours de l'ère tertiaire (- 65 Ma à -1.65 Ma) que cette **vaste dépression s'est progressivement comblée par une succession de couches de sédiments** dues à l'érosion des reliefs présents autour. Les couches les plus récentes se retrouvent au centre de ce bassin et inversement les plus anciennes sont en périphérie.

Le territoire de la CCM&M se situe à l'est de ce **bassin sédimentaire**, dans les couches les plus anciennes : **lias (Jurassique inférieur)**. Les couches les plus récentes du territoire se trouvent à l'ouest et les couches les plus anciennes à l'est, sur les sommets les plus hauts.

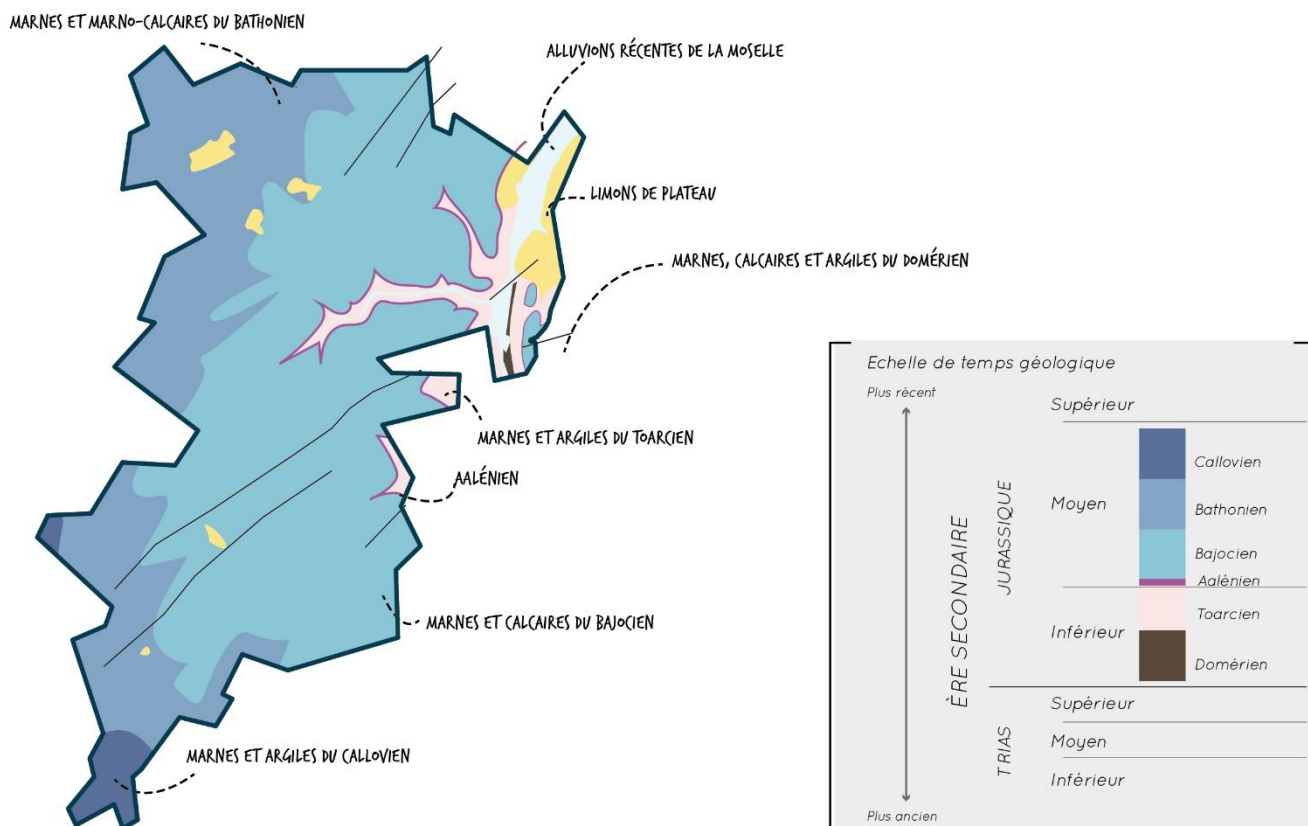
Ce territoire est marqué par un **relief de côte**. Les côtes de Moselle sont marquées par des couches de calcaire datant du Bajocien alors que la Woëvre par des couches datant du Bathonien et du Callocien.



CARTE ET COUPE GÉOLOGIQUES SIMPLIFIÉES DU BASSIN PARISIEN (SOURCE : MÉGNIEN C., 1980 ET PERRODON A., 1990)

◆ Un territoire majoritairement composé de couches de l'ère secondaire

On retrouve, sur le territoire de la CCM&M, plusieurs grandes entités géologiques de l'ère secondaire qui affleurent : couches du **jurassique moyen** (Dogger) en grande partie et du **jurassique inférieur** (lias).



CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Les couches les plus anciennes correspondent aux dépôts faits au Domérien à l'est de la Moselle sur l'avant côte. **Les cours d'eau ont creusé les couches de calcaire du Bajocien**, mettant en avant des couches plus anciennes datant de l'Aalénien et du Toarcien et marquant ainsi des vallées encaissées. Les cours d'eau (Moselle, Rupt de Mad) apportent aussi avec eux des alluvions récents (sables, graviers, galets) qui ont pu être exploités par l'homme depuis de nombreuses années. On retrouve aussi ponctuellement des limons de plateau et, de manière plus importante à proximité de la Moselle, ainsi qu'à l'est du territoire. Les failles géologiques sont orientées du nord-est au sud-ouest.

C'est au cours du tertiaire et du quaternaire que se sont formés les reliefs de côtes (cuesta). Les sols du Plateau et des Côtes de Moselle sont en grande partie composés de calcaire, qui accueillent des espèces subméditerranéennes.

Le contexte géologique explique notamment l'occupation du territoire. Par exemple, la plaine de la Woèvre est essentiellement composée de sous-sol perméables qui ont induits la présence de grands ensembles humides.

Synthèse :

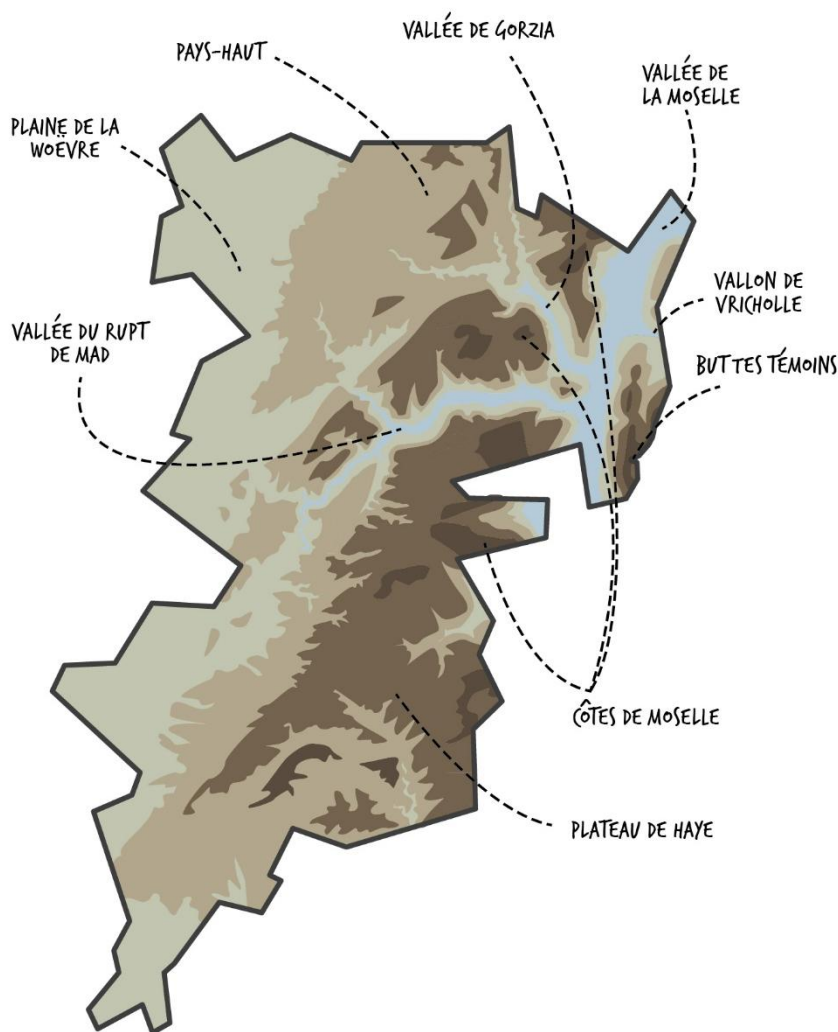
- La construction des reliefs du territoire et le développement de certains milieux naturels (zones humides, etc.) sont fortement liés au contexte géologique

B. Topographie : sites, situations, vues et belvédères

B.1. Les grandes unités topographiques

Le relief de la CCM&M présente de fortes disparités. Sept grands ensembles topographiques se distinguent d'est en ouest : **les buttes témoins, la vallée de la Moselle, les côtes de Moselle, la vallée du Rupt de Mad, le plateau de Haye, le pays Haut et la Woëvre**. Ils forment une des grandes côtes du bassin Parisien : **la côte de Moselle**. Le relief de côte est composé de 3 formes de relief :

- un **revers de côte** ici composé de deux plateaux calcaires : plateau de Haye et le Pays-Haut ;
- un **front de côte** (ou talus) : la côte est doublée par la Moselle (le **front principal** à l'ouest de la Moselle et à l'est les **buttes témoins**) ;
- **une dépression (vallée alluviale, plaine)**.



UNITÉS TOPOGRAPHIQUES

◆ Les buttes témoins

On retrouve, en **rive droite de la Moselle**, des buttes témoins, comme la **côte de Gaumont** située sur la commune de Novéant-sur-Moselle ou la **côte Saint-Pierre** à Arry. Ces sommets culminent entre de **360 m et 400 m d'altitude**. Le chemin de grande randonnée GR5F traverse ces buttes témoins reliant notamment Pont-à-Mousson à Ars-sur-Moselle. Le dénivelé reste important de 190 m à 220 m entre le sommet de ses buttes témoins et le bord de la Moselle, avec une pente moyenne entre 15 et 20 %.

◆ Les côtes de Moselle

Les côtes de Moselle sont orientées **nord-sud** et sont **entaillées** par des vallées plus ou moins encaissées et de petits vallons froids. **Le relief est très marqué** par exemple **entre le rocher de la Fraze et la Moselle le dénivelé**

est de **163 m** avec une pente moyenne de **21 %**. La **butte de Rudemont** présente aussi des pentes escarpées et marque son isolement notamment par la présence du ruisseau de Gorze et le Rupt de Mad.

◆ Les vallées de la Moselle, du Rupt de Mad et vallon de Gorzia

Ce territoire est marqué par un réseau hydrographique qui a creusé au fil du temps le relief, formant des vallées plus ou moins larges.

La **Moselle** scinde une partie du territoire du sud au nord en dessinant de **légers méandres**. Elle forme une large vallée mesurant entre 240 m de largeur à plus de 1,1 km. Son couloir se réduit entre Corny-sur-Moselle et Novéant-sur-Moselle (240 m). La largeur du lit est de plus d'une centaine de mètres et la **pente** sur le territoire **reste faible** de quelques mètres seulement entre l'altitude du lit sur la commune d'Arry (amont) et celle sur Jouy-aux-Arches (aval). À cela s'ajoute le **canal latéral de la Moselle**, construit pour permettre la liaison des bassins industriels de Lorraine et de nombreux étangs et gravières qui se sont formés dans les creux des méandres.

Le **Rupt de Mad** est une **rivière encaissée** qui coupe les côtes de Moselle et rejoint la Moselle au niveau d'Arnaville. Elle prend sa source dans les côtes de Meuse et traverse le territoire du SW au NE. Ce cours d'eau dessine des méandres plus resserrés entre Rembercourt-sur-Mad et Euvezin. Le dénivelé entre le point en amont sur le territoire et le point en aval (Bayonville-sur-Mad) est de 36 m. C'est une **vallée encaissée étroite avec des versants abrupts**. Une retenue d'eau a été aménagée sur la commune d'Arnaville pour constituer un réservoir pour l'agglomération messine.

Le **vallon de Gorzia** est une vallée étroite linéaire qui entaille les côtes de Moselle et traverse les communes de Gorze et Novéant-sur-Moselle. Le ruisseau de Gorze prend sa source sur le Pays-Haut au niveau de Vionville.

L'**Esch** a aussi entaillé le plateau de Haye au sud du territoire.

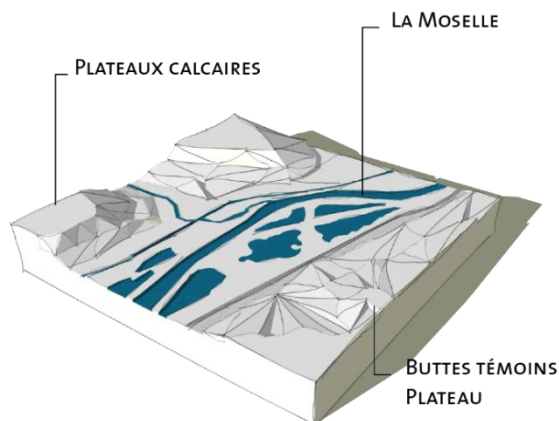
◆ Le revers de côte constitué par deux plateaux calcaires : plateau de Haye et le Pays Haut

Le **Pays Haut** est un **large plateau** situé entre la plaine de la Woèvre et le front des cotes de Moselle et limité au sud par la vallée du Rupt de Mad. C'est une surface relativement plane située en hauteur, à environ 270 m - 300 m d'altitude. Ce plateau s'affaisse à l'est donnant naissance aux côtes de Moselle. Ce plateau est marqué par quelques vallées comme : la vallée de la Marne, vallée de Gorze, vallée de Montvaux ou encore la vallée de l'Orne.

Le **plateau de Haye** est bordé au nord par la vallée du Rupt de Mad, à l'ouest par la côte de Meuse et à l'est par la côte de Moselle. Le plateau de Haye est, à l'inverse du Pays-Haut, un **plateau en grande partie boisé et parsemé de clairières agricoles autour des villages**.

◆ Des reliefs plus doux sur l'ouest du territoire : la large plaine de la Woèvre

La plaine de la Woèvre s'étend entre la côte de Meuse et la côte de Moselle. Le relief est **peu marqué** : topographie plane et faible entre 200 m et 230 m d'altitude avec toutefois quelques ondulations.



Synthèse :

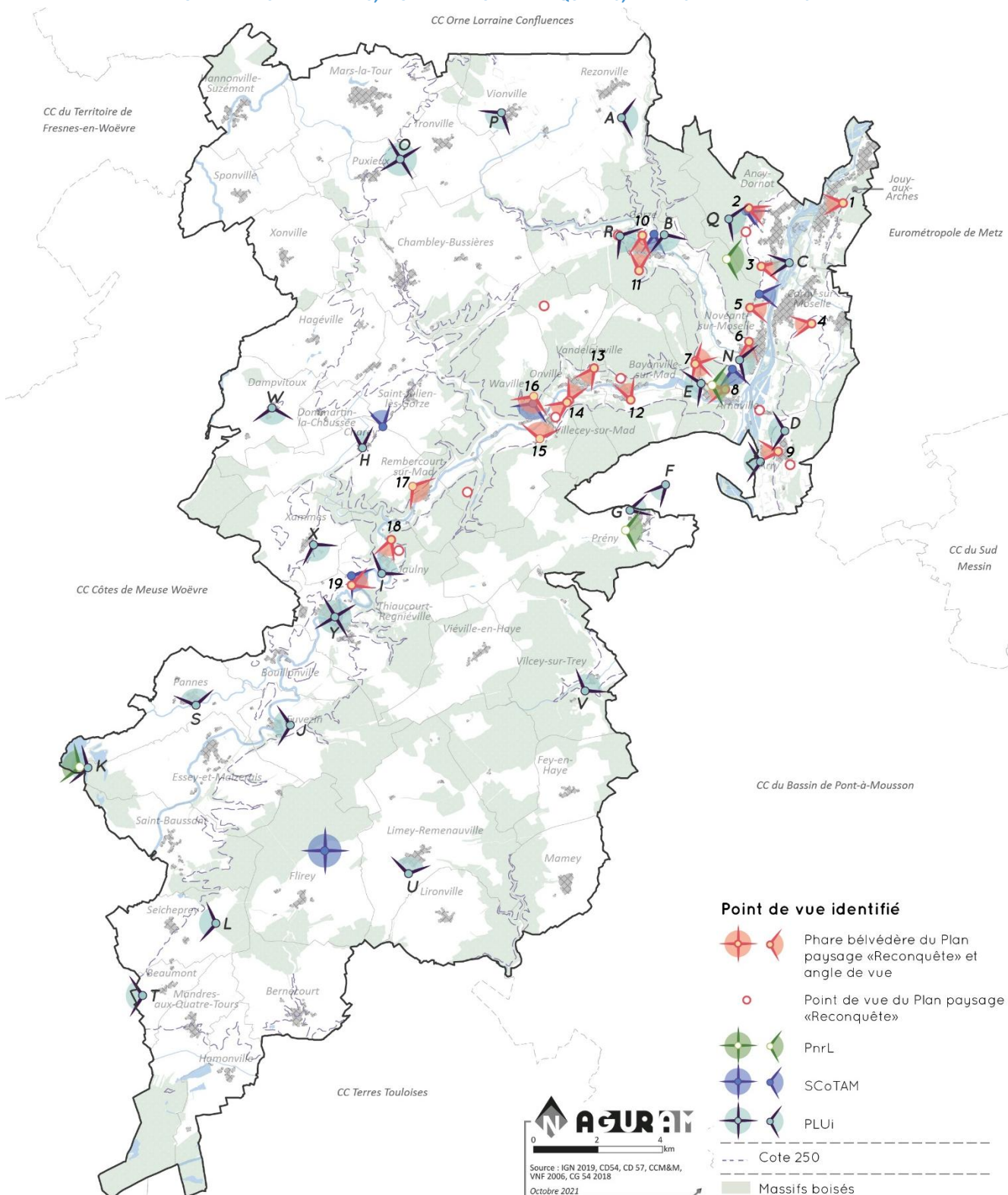
- Le réseau hydrographique a fortement structuré les paysages de la CCM&M
- Les côtes de Moselle marquent fortement l'ouest de ce territoire, par des paysages emblématiques

B.2. Les points de vue, phares et belvédères

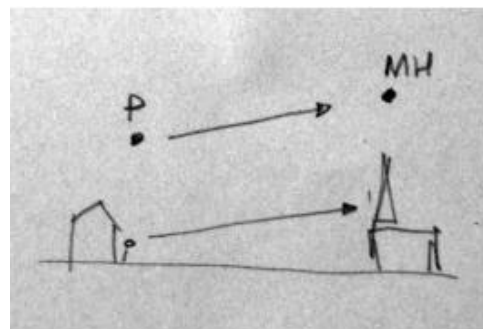
Le belvédère est un **point haut naturel ou artificiel** (hauteur de bâtiment) à partir duquel l’homme peut découvrir et observer les paysages qu’offre un territoire. Ce sont, de manière générale, des sites qui mettent en avant des paysages par des vues dégagées et caractérisées par la largeur, la profondeur du champ de vision et la composition des éléments sur plusieurs plans. Ces sites permettent aussi d’observer l’évolution des paysages dans le temps.

La configuration géomorphologique favorise l’implantation de belvédères comme le rebord de plateau, les buttes isolées, les promontoires, les crêtes, les cols, etc. Le Plan de Paysage, le SCoTAM ainsi que le PnrL identifient plusieurs points de vue sur le territoire à partir desquels des réflexions sont en cours et/ou à venir.

POINT DE VUE D'INTÉRÊTS, POINT DE VUE REMARQUABLES, PHARES ET BELVÈDÈRES



Le plan de paysage a identifié un ensemble de 20 points hauts pour « faire voir l'évolution du paysage » ainsi que pour « montrer la gestion mise en place sur l'ensemble des milieux ». Ces sites sont déterminés notamment en fonction du principe de **covisibilité**², c'est-à-dire que l'on préserve la vue depuis le point identifié, mais aussi les différents points à partir desquels on observe ces points de vue. Depuis le belvédère n°16 de la croix joyeuse (Waville) nous pouvons voir le point de vue n°15 de Villecey-sur-Mad et inversement. Ainsi, les champs de visibilité se croisent. Et, depuis le fond de vallée il est possible d'observer les deux points. Un second exemple sur le territoire, correspond aux points de vue 10 et 11 situés sur la commune de Gorze.



PRINCIPE DE COVISIBILITÉ : DEPUIS LE POINT D'OBSERVATION P NOUS POUVONS VOIR LE MONUMENT HISTORIQUE (MH) ET INVERSEMENT. LES CHAMPS DE VISIBILITÉ SE CROISENT. DEPUIS UN TROISIÈME POINT IL EST POSSIBLE D'OBSERVER LES POINTS P ET MH. SOURCE : MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

La fiche action n° 6 est axée sur la création d'un réseau de 17 phares-belvédères. Le plan de paysage « Reconquête » identifie 25 points de vue sur le territoire de l'EPCI dont **19 propositions** pour la création **phares-belvédères**. Le plan paysage laisse le choix de deux possibilités dans le cas de 3 communes : Ancy-Dornot, Arnaville et Novéant-sur-Moselle. Pour une grande partie, ces sites sont localisés à proximité de sentiers de randonnés (GR ou PIPDL) et sont accessibles. Ce sont, de manière générale, des points de vue reconnus, aménagés et entretenus. Ils nécessitent toutefois un traitement adapté pour leurs mises en valeur.

Ce réseau est fortement pensé en lien avec le développement d'un réseau de chemins proche de la **cote 250** : une isoligne située à 250 m d'altitude, soit environ 50 m en surplomb du Rupt de Mad et des villages. Ces points peuvent être desservis par des cheminements existants, reprenant le tracé de la cote 250. La place des chemins est aussi importante car elle met en scène les paysages. **En effet, certains chemins permettent de lire les arrières de village** notamment à Vandelainville et Arnaville. La mise en place de cet objectif de qualité paysagère est en phase d'expérimentations. Ce sont deux communes sur le territoire qui ont été retenues pour l'installation d'un belvédère. Les candidatures ne reprennent pas forcément les points identifiés par le bureau d'étude.

AMÉNAGEMENT DES POINTS DE VUE



VILLECEY-SUR-MAD



ARNAVILLE

² La notion de covisibilité correspond à la situation où depuis un objet A un observateur peut voir un objet B et inversement depuis l'objet B l'observateur perçoit l'objet A, et depuis un troisième point l'observateur peut apercevoir les deux objets.

19 PROPOSITIONS D'IMPLANTATIONS DE PHARES-BELVÈDÈRES IDENTIFIÉS PAR LE PLAN DE PAYSAGE ET ENJEU

| ID | Commune | Nom du site | Angle | Orientaton | Aménagement | Accessibilité | Statique/ Dynamique | Notoriété | Enjeux | Qualité |
|----|------------------------------|--|-------|------------|---|--------------------------|------------------------|-----------|--|--|
| 1 | Jouy-aux-Arches | Lieu-dit Luzeraille | 80° | NW | non | oui | S | * | Maintenir une vue dégagée sur la vallée. Le point de vue mériterait d'être sur-élevé. Une attention doit être portée au regard de l'évolution du couvert végétal | Vue sur la vallée de la Moselle et les cotes de Moselle. |
| 2 | Ancy-Dornot | La pierre qui Tourne | 80° | E | oui par IONF | oui depuis GR | S | ***** | Les arbres en contrebas sont à réception pour maintenir la vue ouverte. | Très belle vue sur la vallée de la Moselle. |
| 3 | Ancy-Dornot | Calvaire Grand Rue | 180° | NE | non | oui | S | *** | Les arbres en premier plan doivent être réception périodiquement. Proximité du belvédère de la bataille de Dornot (avec table d'orientation). | Vue lointaine sur la vallée de la Moselle, les côtes, Metz et ses communes avoisinantes. |
| 4 | Corny-sur-Moselle | Côte de Fayé (Haut de Fayé) | 180° | NW | non | oui | S | **** | Aménagement d'un belvédère ou simple plateforme. | Point de vue situé sur les hauteurs (325m) permettant une large visibilité sur la vallée de la Moselle |
| 5 | Novéant-sur-Moselle | Rochers de la Fraise | 90° | | non | oui | S | ***** | Maintenir l'entretien du lieu et parfois remonter les houppliers qui ont tendance à recouvrir la vue plongeante. | Vue magnifique sur la vallée de la Moselle |
| 6 | Novéant-sur-Moselle | Chemin de la Rampée | 180° | S | non | oui | S | * | Manque d'aménagement pour que le pleton puisse s'arrêter, se poser et profiter de la vue | Vue sur la vallée de la Moselle et le village de Novéant-sur-Moselle |
| 7 | Arnaville | Col de Rudemont | 90° | NE et S | non | oui | S | ** | Choisir un lieu d'arrêt et créer autour un ouvrage élevé | Double vue sur la vallée du Rupt de Mad et vallée de Corzia |
| 8 | Arnaville | Le Rudemont | 120° | W | non | oui | S | ***** | Créer un aménagement, retrouver et marquer les anciens chemins depuis Arnaville | Vue sur la vallée et la retenue d'eau. |
| 9 | Artry | Contrebas du parc du château | 90° | W | non | oui | S | *** | Créer un belvédère en tenant compte du mur d'enceinte et des arbres | Vue sur la vallée de la Moselle |
| 10 | Corze | Mont Saint-Blin | 120° | SW | oui | oui | S | *** | Les deux lieux demandent une réflexion globale. Réceper la végétation pour ré-ouvrir les vues et demande de mise en sécurité des abords. | Covisibilité entre les deux points |
| 11 | Corze | Chapelle Saint-Clément | 70° | N | non | oui | S | ** | | |
| 12 | Bayonville-sur-Mad | - | 90° | NW | non | oui | S | * | Site qui permet d'analyser l'évolution des paysages grâce à une ancienne carte postale | Vue sur le village |
| 13 | Vandéainville | Onville-Vandéainville | 70° | SW | non | non domaine privé | S | * | Possibilité de créer un belvédère ? | Vue sur Vandéainville et Onville |
| 14 | Waville | Croix Joyeuse | 120° | S et SE | oui mais plusieurs soucis demeurent | oui chemin à confirmer ? | S | ***** | Problème de sécurité du site et d'accessibilité. L'accès depuis le village doit être revu. La croix doit rester visible depuis le versant situé en face sur la commune de Villecey-sur-Mad | Vue sublime sur les villages de Waville et de Villecey-sur-Mad en contrebas. |
| 15 | Villecey-sur-Mad | Ouest du village, point situé sur le GRP | 80° | N | oui (arbre avec banc) | oui | S et D | * | Demande une requalification du chemin tout en restant sobre | Vue sur le village de Waville et la croix joyeuse |
| 16 | Villecey-sur-Mad | Est du village : linéaire et non uniquement un point particulier | | NE et SW | non | oui | D | *** | Demande une requalification du chemin tout en restant sobre | Vue sur les villages de Villecey-sur-Mad, Onville et de Vandéainville |
| 17 | Rembercourt-sur-Mad | Aux Côtes Derrière l'Eglise | 110° | SE | oui (assise réalisée en rondin de bois) | oui chemin à confirmer ? | S | * | Sobriété de l'aménagement du site à maintenir. Il nécessite tout de même un fichage spécifique. | Vue sur le village de Rembercourt-sur-Mad et la vallée |
| 18 | Jauiny | La vierge | 45° | SW | oui | oui mais difficile | S | **** | Demande d'améliorer l'aménagement du site et une ouverture plus grande du point de vue (balisage du sentier, dégagement autour de la statue, etc.) | Vue sur la façade arrière du village de Jauiny, son château et le fond de la vallée. |
| 19 | Jauiny/Thiaucourt-Régnéville | Sous le Viaduc | 70° | NE | non | oui | S | ** | Possibilité d'aménagement du point de vue par une assise située à l'abri en dessous du Viaduc. | L'infrastructure du viaduc donne toute son importance à la vue sur la vallée du Rupt de Mad. |

◆ **Le PnrL et le SCoTAM**

Le SCoTAM Identifie 9 points de vue dont un à 360 ° pour lesquels il est essentiel de conserver, mais aussi de mettre en valeur les jeux de perception à partir de ces points. Deux de ces points sont identiques à ceux identifiés par le plan Paysage. Le PnrL reconnaît quant à lui 4 points de vue sur le territoire de la CCM&M à partir desquels il est important de prendre en compte la qualité des paysages perçus : lac de Madine, l'entrée sud-ouest du village perché de Prény, la butte de Rudemont et le bois communal de Dornot.

Le PnrL, la CM&M et la CC des Côtes de Meuse ont lancé un appel à projet « Conception de points de vue et/ou belvédères ». 2 communes sur le territoire de la CC Mad & Moselle vont pouvoir bénéficier de l'appui d'un paysagiste pour aménager leur point de vue.

◆ **Autres points d'observation d'intérêt sur le territoire**

Le travail de terrain a permis de relever 25 points d'intérêts en plus de ceux déjà identifiés. Ils sont de réels atouts pour relever la qualité des paysages du quotidien et des paysages remarquables.

L'aménagement d'un belvédère présente un choix de points de vue, il **oriente le regard** de l'observateur. Tous les points de vue ne sont pas forcément marqués ou identifiés. Ils peuvent notamment être dynamiques comme le long d'axes routiers ou statiques (pédestres).

De nombreux resserrements visuels induisent des situations enclavées avec des paysages bornés³. C'est le cas notamment dans les fonds de vallées qui permettent de belles perspectives.

Synthèse :

- Des points de vue parfois difficile à trouver, certains balisages sont essentiels pour y accéder. La connexion avec le village est dans certains cas difficile, voire inexistante
- Plusieurs enjeux ressortent autour de ces points de vue : la question de la sécurité, l'accessibilité (piéton et /ou voiture), la connexion aux sentiers existants ou encore l'entretien et les aménagements possibles
- De nombreux parcours et sentiers balisés mettent en scène l'histoire du territoire ainsi que les paysages

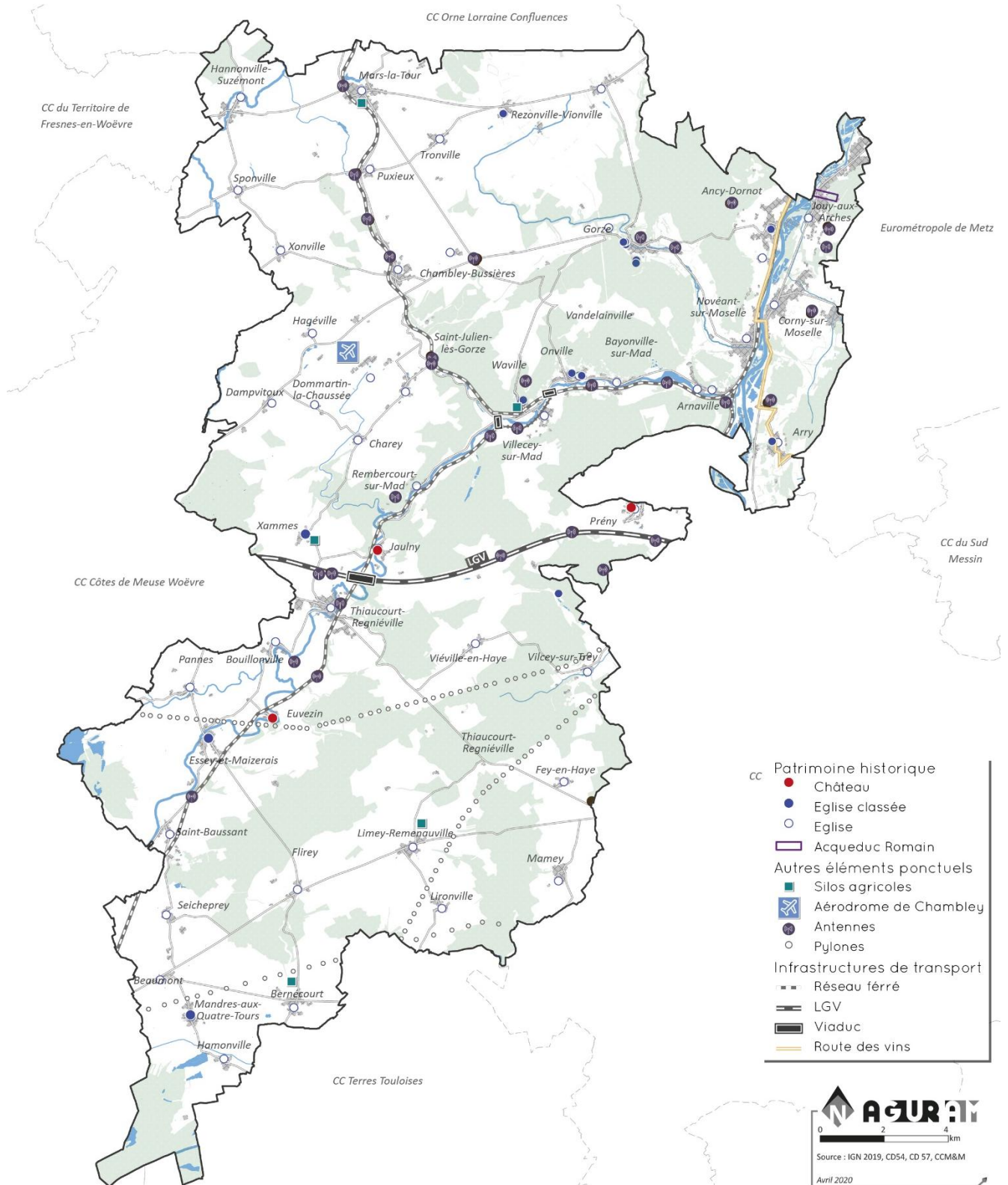
| ID | Commune | Nom du site | Angle | Orientation | Aménagement | Accessibilité | Statique/ Dynamique | Notoriété | Qualité |
|----|------------------------|--|-------|--------------|-------------|---------------|------------------------|-----------|--|
| A | Rezonville | RD103b | 80° | E | non | oui | D et S | * | Vue sur le Mont Saint-Quentin depuis le Pays Haut |
| B | Gorze | RD6b | 110° | SE | non | oui | D | ** | Vue sur la vallée de Gorzia |
| C | Corny-sur-Moselle | Véloroute "Echappée bleu" | 80° | O | oui | oui | D et S | * | Très belle vue sur le village de DOrnot |
| D | Arry | Route des vins | 110° | O | non | oui | D | *** | Très belles vues sur les côtes de Moselle et la vallée |
| E | Arnaville | Belvédère à l'entrée ouest d'Arnaville | 80° | S | oui | oui | S | ** | Belle vue sur la vallée du Rupt-de-Mad |
| F | Pagny-sur-Moselle | Rue de Prény (RD82) | 80° | SO | non | oui | D | ** | Vue sur le village perché de Prény |
| G | Prény | Belvédère aménagé | 80° | E | oui | oui | S | *** | Vue sur les fonds de vallée et Pagny-sur-Moselle |
| H | Charey | Entrée de village sud de Charey | 80° | N | oui | oui | D et S | ** | Très belle vue sur le village et le plateau en arrière plan |
| I | Jaulny | Entrée ouest de Jaulny | 80° | E | non | oui | D | ** | Très belle vue sur le front bâti et le ruisseau du Rupt-de-Mad |
| J | Euvezin | Rue du Pont | 80° | NO | non | oui | D | ** | Vue sur la silhouette du village |
| K | Pannes | Cheminement au bord du lac de Madine | 80° | O | non | oui | S | * | Vue sur le lac de Madine |
| L | Seicheprey | RD28A | 110° | NO | non | oui | D | ** | Très belle vue sur les côtes de Meuse et la butte de Montsec |
| M | Arry | Rue de la Moselle | 80° | O | non | oui | S | * | Belle vue sur les étangs et les côtes de Moselle. |
| N | Ancy-Dornot | Belvédère | 180° | E | oui | oui | S | *** | Très belle vue sur la vallée de la Moselle |
| O | Puxieux | RD13 | 360° | S, N, E et O | non | oui | D | * | Belles vues sur le Pays Haut |
| P | Vionville | RD103A | 80° | SE | non | oui | S | * | Très belle vue sur le village de Vionville et le Pays-Haut |
| Q | Ancy-Dornot | Belvédère des Varieux | 80° | E | oui | oui | S | *** | Très belle vue sur la vallée de la Moselle |
| R | Gorze | Entrée ouest de Gorze | 80° | SE | oui | oui | D | * | Vue encadrée par les boisements sur l'Église collégiale de Gorze |
| S | Pannes | RD904 | 80° | N | non | oui | S | * | Vue sur le patrimoine urbain de Pannes |
| T | Beaumont | RD958 | 80° | O | non | oui | D | ** | Vue ouverte et lointaine sur les cotes de Meuse |
| U | Limey-Remenuville | Rue de Saint-Pierre | 180° | NE | non | oui | D | * | Vue ouverte sur le grand paysage et sur le village |
| V | Vilcey-sur-Trey | Larmevaux | 110° | NE | non | oui | D | * | Vue ouverte sur le vallon et le village |
| W | Dampvitoux | Rue de la Mairie | 110° | S | non | oui | D | * | Vue ouverte sur la plaine |
| X | Xammes | Route de Jaulny | 110° | SE | non | oui | D | * | Vue ouverte sur la plaine |
| Y | Thiaucourt-Regniéville | RD3 | 360° | | oui | oui | S | *** | Vues sur le Rupt de Mad et le village |

POINTS DE VUE D'INTÉRÊT (PLUI)

³ Les paysages bornés correspondent aux vues bloquées sur les derniers plans par des obstacles visuels (relief, bâti, etc.).

C. Lignes de force et points d'appel

Plusieurs grands éléments topographiques (réseau hydrographique, lignes de crêtes, etc.) et éléments anthropiques (autoroute, LGV, axes routiers, urbanisation) marquent les paysages. Ces éléments ont plusieurs rôles sur le paysage, ils : structurent les paysages, constituent des points de repères, marquent l'identité d'un territoire ou encore **soulignent, chahutent, fragmentent les paysages.**



LIGNES DE FORCE ET POINTS D'APPEL

C.1. Les lignes de force

◆ Les lignes de crête

La topographie met en avant, dans l'arrière grand paysage, les lignes de crêtes et les lignes d'horizon. Elles constituent souvent **une limite du territoire visible depuis un point d'observation**. Cette ligne peut être proche dans le cas de paysages bornés, ou lointaine pour des paysages déroulés. Il est ainsi essentiel de les maintenir pour préserver la structure des paysages. Les **buttes témoins et les côtes de Moselle** forment des lignes de crête fortes dans le paysage, et marquent ainsi des ruptures dans le champ visuel, notamment le versant exposé est des buttes témoins qui marque un isolement, ou encore depuis les vallées. Depuis la plaine de la Woëvre, les **côtes de Meuse** constituent une ligne d'horizon. La **butte de Montsec** est une butte témoin des côtes de Meuse située au niveau de la commune éponyme. Cet élément topographique constitue un point de repère depuis le plateau de Haye.

◆ Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique revêt une réelle importance dans les paysages, en incisant et morcelant le relief des côtes de Moselle. Il est aussi un vecteur fort pour l'implantation humaine notamment le long de la Moselle, du Rupt de Mad, ou encore du ruisseau de Trey. La Moselle constitue un axe fort sur la partie orientale du territoire. Elle reste toutefois **dissimulée voire oubliée** par la ripisylve **épaisse et haute** si l'on ne prend pas de la hauteur. Seuls les quelques ponts et passerelles permettent de franchir cette rivière et ainsi percevoir son importance, son tracé et la végétation qui s'y déploie. La vélo route « l'échappée bleue », et le bois du fer à cheval à Corny-sur-Moselle permettent de s'en approcher, malgré une ripisylve dense qui masque la Moselle sur certains tronçons (fermetures et ouvertures visuelles). Il est ainsi important de valoriser des **fenêtres sur l'eau** comme l'identifie le plan paysage. Le Rupt de Mad est un second grand réseau transversal qui marque aussi des lignes de force. Cette ligne se double, voire se triple, par la présence du réseau ferré et routier. L'eau est un élément fort au cœur des villages, ainsi il est essentiel de maintenir et de valoriser les éléments naturels et bâtis qui sont liés, dans ce sens le PnL a identifié 9 sites au cœur des villages : Hannonville-Suzémont, Gorze, Novéant-sur-Moselle, Rembercourt-sur-Mad, Jaulny, Thiaucourt-Regniéville, Euvezin et Vilcey-sur-Trey.

◆ Le réseau ferré et la LGV

Le réseau ferré est très prégnant le long des routes situées en contrebas du front de côte, en rive gauche de la Moselle (RD6, RD952). La distance entre le réseau ferré et le réseau routier est très courte, 15 m au niveau de la commune d'Ancy-Dornot. Cette voie ferrée limite l'accès à la rive gauche de la Moselle. Une autre ligne ferrée suit en partie le Rupt de Mad, elle est perceptible notamment depuis la butte de Rudemont, et constitue ainsi une **ligne de force dans le grand paysage en soulignant le tracé du ruisseau**. Elle reste bien intégrée au paysage, notamment par une végétation proche. Au niveau de Waville, cette ligne remonte sur le Pays Haut, en longeant le ruisseau du Soiron. Cette ligne ferrée dessine ainsi une limite urbaine pour les bourgs de Chambley et de Mas-la-Tour. Le **viaduc de Waville** (construit en 1938) est un **pont ferroviaire en forme d'arc** aménagé sur les communes de Waville et de Villecey-sur-Mad. Ce pont marque le paysage de fond de vallée du Rupt de Mad par ses **28 arches**. Le **viaduc d'Euvezin**, de taille plus modeste, affecte-lui aussi les paysages du vallon.

La LGV Est Européenne est inaugurée en **2007**. Elle coupe le territoire en deux en traversant les communes de Prény, Jaulny, Thiaucourt-Regniéville et Xammes. Des aménagements spécifiques ont dû être construits comme le **Viaduc de Jaulny** qui surplombe la vallée du Rupt de Mad sur 480 m et est érigé à 50 m de hauteur. De nombreux



VIADUC DE JAULNY (SCOTAM) ET DÉBLAI/REMBLAI LE LONG DE LA LIGNE LGV (GOOGLE)



VIADUC DE WAVILLE SOURCE : AGURAM 2020

ponts permettent de franchir cette ligne au niveau de Prény, Jaulny et Xammes. Certains tronçons de la LGV restent dissimulés dans le paysage par de nombreux déblais et remblais. Le PnrL identifie cette infrastructure de transport comme un **vecteur de fragmentation du paysage à rétablir** sur la portion entre Jaulny et au-delà de Xammes. En effet, cette ligne est très présente dans le paysage notamment depuis la sortie du village sud-ouest de Xammes.

◆ Les infrastructures de transport routier et autoroutier

Les transports motorisés marquent le paysage urbain, rural et péri-urbain par la présence de l'automobile, des infrastructures, ouvrages et signalisation. Les routes peuvent aussi marquer des lignes de force, notamment sur le plateau du Pays Haut avec les grandes lignes droites que tracent la RD903 et la RD13. Ces routes animent les paysages notamment par la présence d'alignement d'arbres le long de ces tracés. Ces axes sont parfois accompagnés d'éléments naturels comme les alignements d'arbres, vergers, vignes, etc. Ils constituent aussi des lignes de fuite tout en soulignant les perspectives. On retrouve par exemple de **longues lignes droites qui traversent les paysages de plateaux** comme la RD12/ RD14 entre Gorze et Chambley-Bussières, la RD13 entre le bois communal d'Onville et Mars-la-Tour, ou encore les RD903, RD142, RD958 traversant le plateau de Haye. Ces lignes sont renforcées par la topographie plane, la présence de champs qui permettent des paysages ouverts, ainsi que par la présence d'alignements d'arbres. À partir de ces axes, se dégagent des paysages ouverts avec des vues lointaines, notamment en direction des côtes de Meuse dès que l'on s'approche de la plaine de la Woëvre.

Les axes routiers jouent aussi un rôle **dans la mise en scène du paysage, ils permettent d'accéder et de voir les paysages**. De belles routes valorisent les paysages qu'elles traversent, comme la **route des vins** et quelques **routes départementales existantes**. Le PnrL identifie la **RD952 et la RD28** longeant le Rupt de Mad, ainsi que la **RD48** entre Pannes et Nonsard comme deux **routes touristiques**. À partir de ces axes, il est important de **préserver la qualité des entrées de village, de maîtriser le développement urbain, d'assurer leur traitement paysager et leur gestion écologique et de mettre en valeur les paysages perçus depuis ces axes**.



ROUTE DES VINS AU NIVEAU DE L'ENTRÉE D'ARRY, RD67, METTANT EN SCÈNE LA MOSELLE, LES FRONTS BOISÉS ET LES VILLAGES D'ARNAVILLE ET DE PAGNY-SUR-MOSELLE.



RD13, AU NIVEAU DE PUXIEUX, ALIGNEMENT D'ARBRE AVEC ALTERNANCE D'ESSENCE (CERISIER, ETC.) SUR LE PAYS HAUT.

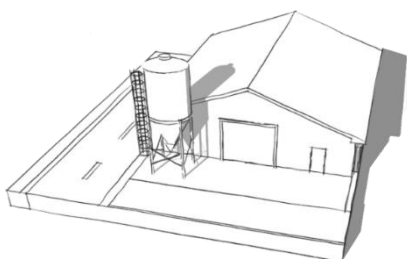
C.2. Les constructions ponctuelles

Dans le grand paysage l'œil humain arrive à distinguer des points de repères. Ce sont des constructions anthropiques qui se dégagent dans le paysage par leur **dimension**. La question du **site et de la situation** est importante pour déterminer le prégnance et l'intégration d'une construction dans le paysage.

◆ Les bâtiments agricoles

Les surfaces agricoles représentent **55 % du territoire (RPG 2017)** et **environ 300 personnes travaillent dans les exploitations agricoles**. Cette activité marque le paysage ainsi que l'identité d'un territoire. Elle s'observe notamment par les espaces de cultures, le traitement des haies, et les constructions essentielles à son bon fonctionnement : **stockage du matériel et des productions, hangar, transformation, élevage, silos, tunnel pour le maraîchage, commercialisation, habitation, etc.**

XAMMES, ENTRÉE SUD EST



SILOS AGRICOLES – MARS-LA TOUR – SOURCE : AGURAM



Le **silos moderne** marque le paysage par ses dimensions ainsi que par son nombre. De manière générale, ce sont des **réservoirs verticaux cylindriques** construits en **acier, béton, taule**, etc. Nous retrouvons quelques exemples marquants notamment sur le plateau de Haye et le Pays-Haut. Par exemple, au niveau de l'entrée sud-est du village de Xammes, un hangar avec silo est construit en taule et en acier (1 670 m²). À cela s'ajoute, à la sortie du village, sur la route de Jaulny, la **coopérative agricole Lorraine CAL** créée en 1982. Ce site est composé de plusieurs bâtiments de grande ampleur, notamment de plusieurs cellules métalliques, sur une surface bâtie de 1 940 m². Ce sont des constructions qui datent des années 1980 et qui se sont développées au fur et à mesure du temps. Un autre exemple est celui de la **coopérative agricoles EMC2** située en périphérie du tissu urbain de Mars-la-Tour, le long du chemin de fer, à proximité de la gare. Elle a été créée en 1990. Cette construction marque fortement la silhouette de Mars-la-tour, par les volumes bâtis imposants qui sont visibles sur plusieurs kilomètres. On retrouve des silos de grandes tailles également au niveau de l'entrée nord de Mardigny, en entrée nord de Limey-Remenauville, et à Waville au bord de la RD28 et à Bernécourt.

L'agriculture est un **marqueur paysager** plus présent sur le Pays Haut. La modernisation de l'activité agricole contraint les exploitations à sortir des centres anciens. La construction de hangars agricoles en limite du village, sans accompagnement végétal peut fortement marquer le paysage du village (exemple de Lironville).

◆ **Transformateurs et antennes**

21 transformateurs et 38 antennes sont visibles sur le territoire. Ces antennes sont associées notamment au tracé de la LGV, et sont localisés le long de grands axes routiers. Ils sont aussi très présents dans certains villages tels que Mardigny, Vilcey-sur-Trey, Tronville, etc. De grandes lignes électriques traversent aussi le sud du territoire.

◆ **L'aérodrome de Chambley, les Industries aéronautiques et menuiseries industrielles**

La base aérienne de Chambley-Bussières a été construite dans les années 1940. Elle a été rétrocédée à l'armée de l'air en 1967, puis démantelée en 2007, et devient en fin de compte l'aérodrome de Chambley. Il regroupe aujourd'hui des **entreprises** de domaines divers comme **l'aéronautique, l'industrie, scierie, etc.** Il est marqué par des bâtiments spécifiques comme des **hangars, piste de décollage, station de météo, etc.** La situation aplanie le site, ainsi que la présence de haies le long des axes routiers avoisinants, permet au site de réduire son empreinte dans le paysage. Il



MONDIAL AIR BALLON 2021. SOURCE : AGURAM

reste toutefois visible depuis la RD901. Ce site présente des bâtiments et une organisation spécifique qui induisent une forme originale.

Le **Mondial Air Ballon** créé à la fin des années 1980, est une **biennale** qui s'organise sur le site de Chambley. Cet événement permet de voir l'étendu et la richesse des paysages ainsi que les infrastructures.

◆ Les villages

Les silhouettes villageoises ponctuent le territoire et participent à la qualité des paysages. Elles se distinguent du fait de leur **implantation** (éperon, plateau ouvert, fond de vallée, etc.), de leurs **caractéristiques architecturales, patrimoniales, paysagères, urbaines, de leurs valeurs historiques, symboliques et identitaires ou encore de la présence végétale**. Le PnrL reconnaît 10 communes du territoire comme des « **villages patrimoniaux** » à préserver : Gorze, Arnaville, Bayonville-sur-Mad, Onville, Prény, Jaulny, Fey-en-Haye, Limey-Remenauville, Lironville et Flirey.



EGLISE D'HANNONVILLE-SUZÉMONT



ENTRÉE EST DE FEY-EN-HAYE, RUE DU BOIS LE PRÊTRE
SILHOUETTE VILLAGEOISE MARQUÉE PAR L'ÉGLISE

◆ Les églises, clochers et âitres médiévaux⁴

Des **édifices d'exception** ont été construits tout au long des siècles, comme les chapelles, les églises ou encore les âitres médiévaux. Une partie de ces éléments architecturaux subsiste aujourd'hui. Ils témoignent d'une **histoire riche (époque romane, gothique, moderne, etc.)** et constituent des **points de repères visuels verticaux qui soulignent notamment les silhouettes villageoises et qualifient les entrées de villages**.



EGLISE SAINT-MARTIN-L'ÈVEQUE DE CORNY-SUR-MOSELLE

5 âitres médiévaux fortifiés se localisent dans la basse vallée du Rupt de Mad. Plus précisément dans les villages d'Arnaville, Bayonville, Vandelainville, Onville et Waville. Ils sont reconnus dans la charte du PnrL comme des sites patrimoniaux. 4 parcours sont aménagés pour faire découvrir ces sites, tout au long du **fil bleu** que constitue **le Rupt de Mad**. Au-delà de ces sites, on retrouve **77 clochers** sur l'ensemble du territoire, dont 10 églises et/ou clocher classés aux monuments historiques. Les clochers des églises marquent les paysages, **soulignent les silhouettes villageoises** et permettent d'identifier la présence d'un village. Ces constructions marquent les paysages urbains à l'intérieur même du tissu bâti, mais aussi depuis l'extérieur. Par exemple, **l'église Saint Rémy** située sur la commune d'Onville, est une ancienne église romane datant du XII^{ème} siècle, puis transformée et fortifiée. La **tour-cloché** surplombe le village. La hauteur du clocher et sa situation topographique permettent ainsi à cet objet architectural d'être visible sur des kilomètres. Il est ainsi un point de repère fort, tant en terme paysager qu'identitaire, et souligne aussi la silhouette villageoise, notamment depuis l'entrée est du village (RD952).

⁴ Un âitre médiéval est un groupement de maisons établi en forme de « fer à cheval » au centre duquel se trouve une église romane ou romano-gothique. Il s'agit d'une structure à vocation défensive.

On retrouve des églises fortifiées comme l'église Saint-Gorgon d'Euvezin (XIII^{ème} siècle et XVIII^{ème} siècle) participe à la silhouette villageoise d'intérêt. L'église Saint-Clément de Vionville-Rezonville. Les églises comme l'église d'Ancy, l'église collégiale de Gorze (ou dite église Saint-Etienne) ou encore la chapelle du Pallon d'Arnaville marquent le territoire par l'art **gothique**. La période de **reconstruction** s'observe notamment au niveau de l'église Saint-Martin-l'Évêque située sur la commune de Corny-sur-Moselle, construite fin des années 1950. Elle témoigne de l'**architecture moderne**. Le clocher reconstruit au début du XIX^{ème} siècle de l'église Saint-Clément à Dornot est visible depuis des kilomètres, elle marque le village situé à flanc de coteau. De très belles vues sur le village sont possibles depuis la rive droite de la Moselle.



ÉGLISE SAINT-RÉMY — ONVILLE SOURCE : AGURAM 2020



ÉGLISE SAINT-RÉMY — ONVILLE SOURCE : AGURAM 2020

◆ **Les châteaux**

On dénombre 6 châteaux classés aux monuments historiques : château de Jaulny, château d'Euvezin, château de Mardigny et les ruines du château médiéval de Prény. Ces édifices constituent des points de repères sur le territoire par leur position géographique stratégique et leur dimension. Depuis la rue du Pont, le château d'Euvezin marque bien la silhouette du village. Ils sont souvent situés en situation de promontoire comme le village de Prény dominé par les ruines d'un château féodal ou à la jonction de plusieurs axes de communication comme le château de Jaulny. Le **château de Jaulny** est une place forte médiévale datant du XI^{ème} et XII^{ème} siècle. Ce monument surplombe la vallée du Rupt de Mad, située à 22 m en contrebas. Il subsiste aujourd'hui le donjon, l'enceinte, les remparts ou encore les meurtrières à observer. De beaux points de vue sont possibles depuis l'intérieur du château ainsi qu'à son contrebas.



CHÂTEAU DE JAULNY — TRIPADVISOR



CHÂTEAU DE JAULNY — SOURCE : AGURAM 2020



CHÂTEAU DREYFUS, MAÎTRES DES FORGES. SOURCE : AGURAM 2020

◆ **L'aqueduc de Jouy-aux-Arches**

L'aqueduc romain, présent sur la commune de Jouy—aux-Arches, date du II^{ème} siècle ap. J.C. Il menait l'eau des sources de Gorze à Metz, traversant ainsi la Moselle. Il reste aujourd'hui **seize arcs contigus sur 148 m** de linéaire et un bassin collecteur. Ces arches dominent les maisons. Un parcours de découverte de l'aqueduc, est constitué de 7 points répartis le long des vestiges. Un de ces points est situé sur la véloroute « l'échappée bleue ». La RD657 s'appuie sur la position des arches. Un terreplein central



AQUEDUC ROMAIN — JOUY-AUX-ARCHES. SOURCE : AGURAM

composé de plantes tapissantes, fleurs, rochers et arbustes délimitent le milieu de la chaussée et intègre la base de l'arche.

◆ Les cimetières

À l'extérieur des tissus urbains, de nombreux cimetières sont dispersés sur l'ensemble du territoire, plus particulièrement sur le plateau de Haye et le Pays Haut, marqués par les grands conflits armés. Le plus imposant par sa taille et son architecture est le **cimetière militaire américain de Thiaucourt-Regniéville**, situé à l'extrémité ouest de la commune, le long de la RD67. Il est implanté sur le Pays Haut, dominant ainsi le Rupt de Mad. Un second cimetière sur Thiaucourt-Regniéville marque la seconde grande entrée (RD3c) sur le plateau de Haye : le cimetière allemand (14-18). Ces deux cimetières, malgré des différences architecturales, présentent sur les marges des fronts boisés. Des cimetières de taille plus réduite se retrouvent notamment en périphérie de la ville en position d'entrée de villages (Viéville-en-Haye), en arrière de village en lisière de bois (Novéant-sur-Moselle, Onville, Vandelainville) ou sur les voies d'accès aux villages (Charey).



CIMETIÈRE AMÉRICAIN DE THIAUCOURT-REGNIÉVILLE
MARQUANT L'ENTRÉE NORD. SOURCE : AGURAM

◆ Les espaces forestiers

La forêt contribue fortement à la qualité des paysages, en conférant notamment un **caractère « naturel » et harmonieux** aux paysages. Ces espaces font également face aux défis climatiques actuels et futurs comme l'adaptation aux changements climatiques. Depuis l'extérieur, les espaces boisés, souvent présents sur les hauteurs du territoire, constituent des points de repères, des lignes qui structurent les paysages, **cadrent les vues** et forment dans certains cas des lignes d'horizon. Au cœur de ces espaces, des **ambiances paysagères** marquent très souvent une rupture sensorielle avec l'extérieur, le promeneur est ainsi souvent coupé de l'extérieur. Certaines traces de l'histoire militaire riche sont dissimulées par ces masses végétales, par exemple la Chapelle de Remenauville.

Synthèse :

- Les infrastructures de transport (LGV, réseau ferré, etc.) jouent un rôle important dans la **fragmentation des paysages**
- Une ripisylve épaisse le long de la Moselle qui limite sa perception
- Des tronçons de voie ferrée peu valorisés et porteurs d'aménités paysagères négatives
- Des routes paysagères d'intérêt qui jouent un rôle important dans la mise en scène des paysages (route des vins, route d'intérêt touristique et grandes lignes droites sur les plateaux)
- De grandes lignes droites animent les paysages agricoles ouverts sur le plateau de Haye et le Pays Haut
- Des lignes de crêtes « boisées » qui structurent les paysages
- Une ligne ferrée qui marque et souligne le fond de la vallée du Rupt de Mad
- Un manque de fenêtre visuelle sur la Moselle depuis les axes routiers et les villages
- Certaines constructions à usage agricoles présentent un manque de cohérence générale notamment par les matériaux et couleurs choisis
- Une richesse patrimoniale et architecturale forte qui souligne les silhouettes villageoises et participe à cette diversité paysagère
- De très belles fenêtres visuelles sont possibles sur les villages, silhouettes villageoises et clochers notamment depuis l'avant-côte de Moselle et la Moselle
- Un rapport entre espaces fermés (bois) et ouverts différent selon les secteurs (Pays Haut et le plateau de Haye)
- De très grands massifs boisés caractérisent les paysages et cadrent les vues et revêtent une dimension culturelle et identitaire

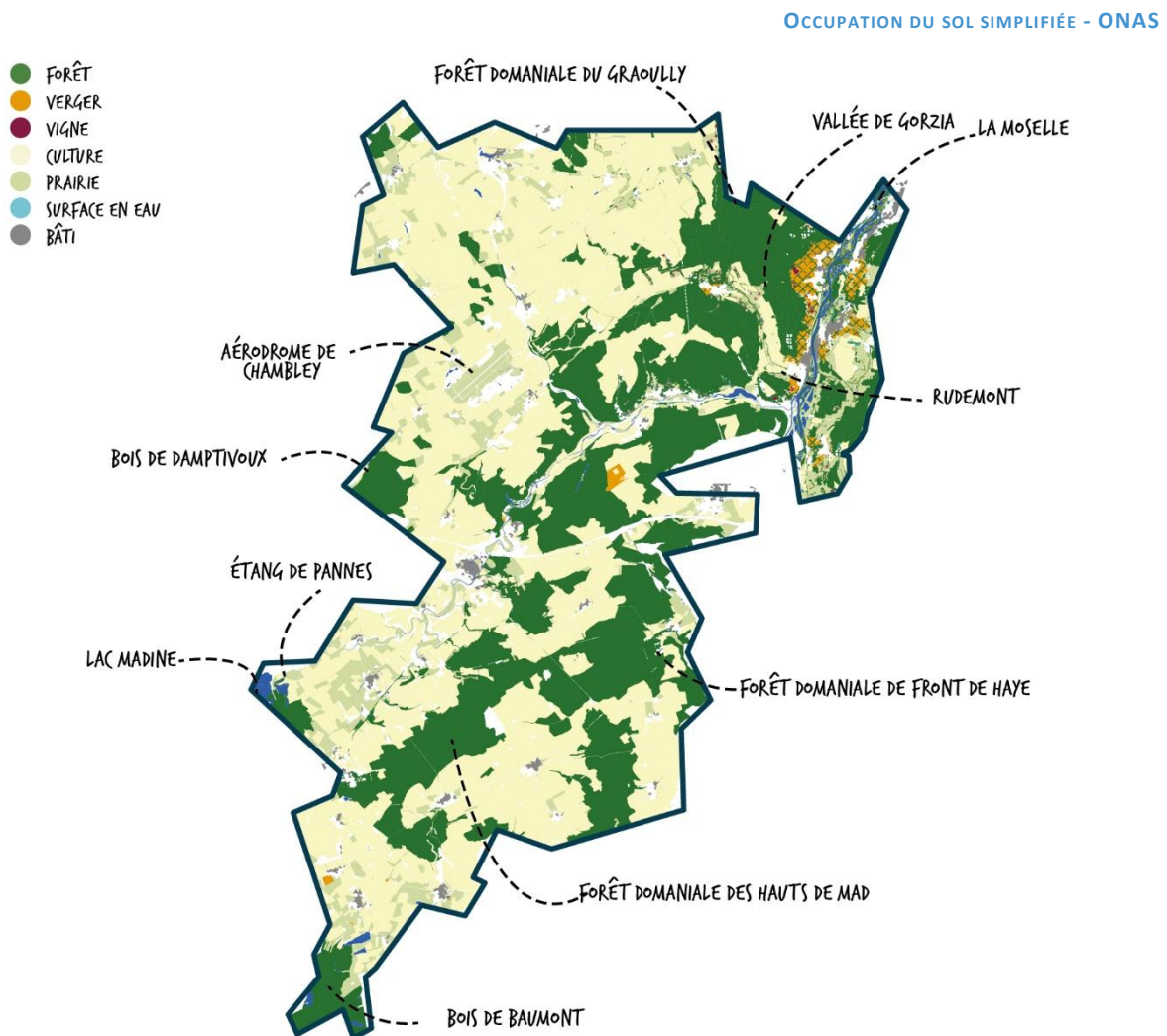
1.2. UNITÉS, SOUS UNITÉS PAYSAGÈRE ET AMBIANCES PAYSAGÈRES

Une unité paysagère correspond à une **portion de territoire** présentant des **caractéristiques physionomiques** (topographie, géologie, couverture végétale, etc.) et **socio-culturelles** (histoire, occupation du sol, perception des populations, appropriation, économie, etc.) **semblables**. Les limites des unités paysagères traduisent un changement d'ambiance paysagère qui peut être **net** ou **progressif**.

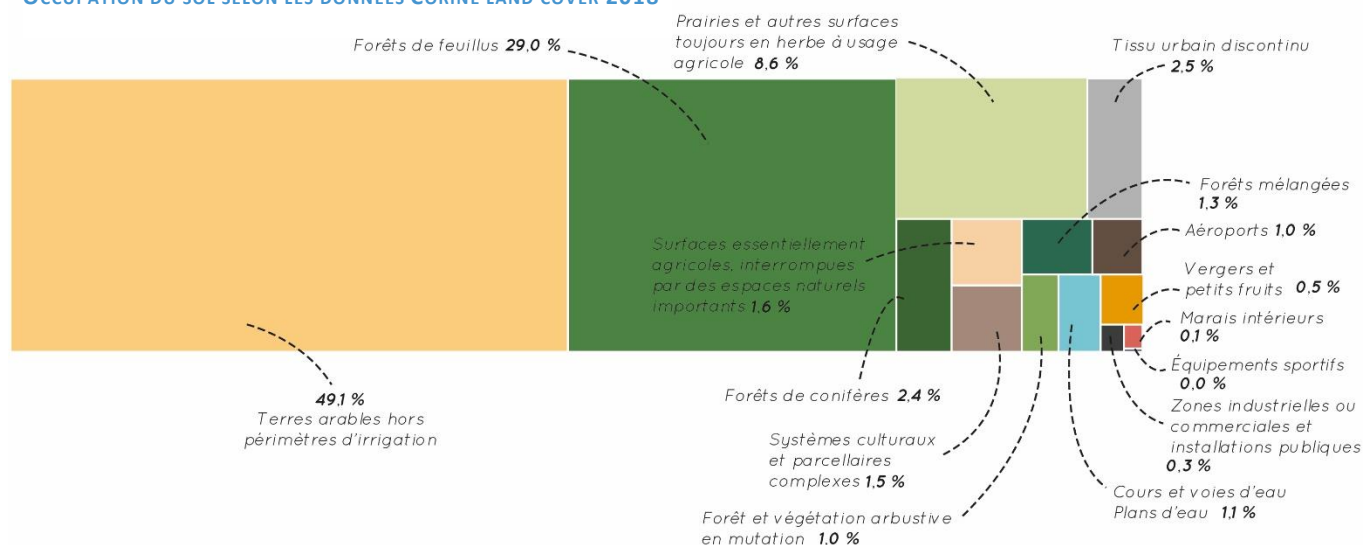
A. Caractéristiques générales du territoire : l'occupation du sol

Une **multiplicité de paysages** compose ce territoire. La CCM&M est en plein cœur du Parc naturel régional de Lorraine et abrite 8 sites Natura 2000 (notamment celui du Lac la Madine et des étangs de Pannes), deux sites d'intérêt régional, 31 ZNIEFF type I et 4 ZNIEFF type II, 1 site classé (Bois-le-Prêtre) et 1 site inscrit (Étang de Lachaussée et ses abords), des villages détruits à la suite de la grande guerre, etc. **44 %** du territoire est protégé par des protections environnementales. Les sites inscrits, sites classés, sites Natura 2000, les sites Ramsar et le paysage patrimonial sont désignés sous la dénomination de « **joyaux de la biodiversité et du paysage** » par le PnrL, et témoignent de la qualité de ces sites d'exception sur ce territoire.

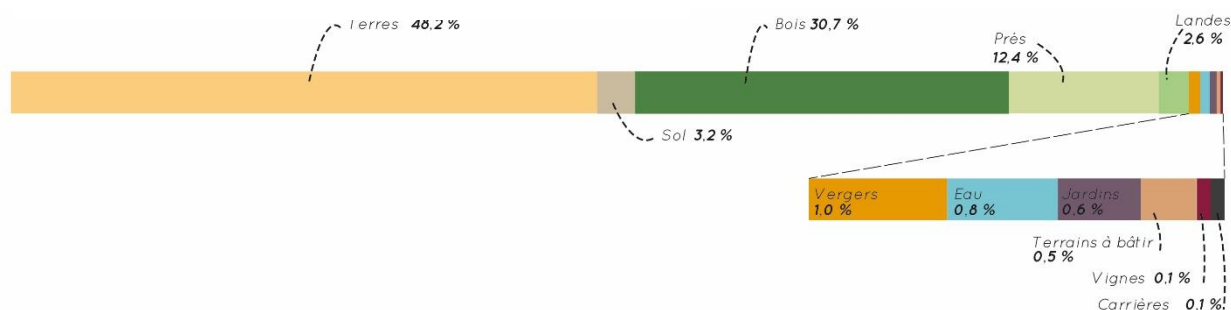
La surface totale du territoire est de 47 171 ha. Selon les données Corine Land Cover (CLC) de 2018, la surface totale du territoire de 47 471 ha est principalement composée de terres arables (49 %), **forêt de feuillus** (29 %), **prairies et surfaces toujours en herbe** (8,5 %) et de tissu urbain (2,5 %) en 2018. Les espaces Naturels Agricoles et forestiers (NAF) à eux seuls représentent 92 % du territoire en 2017 (données MAJIC), dont 55 % d'espaces agricoles (RPG 2017). La place des vergers est toutefois sous-représentée du fait du manque de données numériques sur le territoire. Malgré des biais méthodologiques sur les surfaces exactes, ces données nous donnent un aperçu des ambiances paysagères du territoire.



OCCUPATION DU SOL SELON LES DONNÉES CORINE LAND COVER 2018



OCCUPATION DU SOL SELON LES DONNÉES MAJIC 2017



Synthèse :

- Un territoire à dominante agricole et faiblement urbanisé (2,5 % de la surface du territoire)
- Des espaces forestiers importants, qui définissent l'ensemble des paysages présents sur le territoire
- Une place sensible de vergers et vignes sur les côtes de Moselle, plus particulièrement sur les versants ensoleillés, protégés du froid et du vent et sur des pentes. Elles sont toutefois en grande partie enfrichées
- Une surface en eau non négligeable (11 % de son territoire) qui est peu visible dans le grand paysage.

B. Unités et sous-unités paysagères : multiplicité des ambiances paysagères

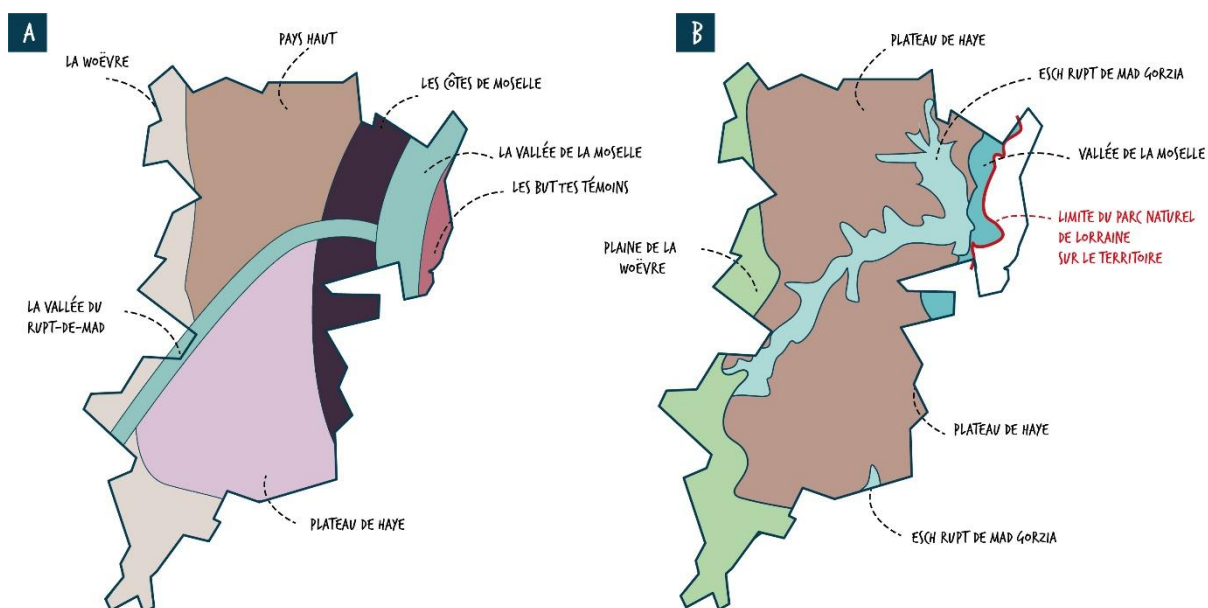
B.1. Diversité des approches pour définir un découpage paysager

Le SCoTAM définit huit unités paysagères dont six sont présentes sur territoire de la CCM&M : la Woèvre, le Pays Haut, le plateau de Haye, les côtes de Moselle, les buttes témoins, une partie du plateau lorrain versant Rhin et les vallées de la Moselle et du Rupt du Mad. L'objectif pour le SCoTAM est de **préserver et de mettre en valeur** la diversité des ambiances paysagères.

Le PNRL délimite sur son territoire quatre unités paysagères : la plaine de la Woèvre le plateau de Haye, l'Esch Rupt de Mad Gorzia et la Vallée de la Moselle. L'Atlas des paysages du CD54 décompose le territoire en trois unités : les côtes, la Woèvre et le plateau lorrain.

Ces trois documents s'accordent sur la distinction entre la vallée de la Moselle et celle du Rupt de Mad ainsi que sur le périmètre de la Woèvre. Toutefois, le SCoT couvre le territoire est au-delà de la Moselle et marque des

différences paysagères plus marquées que le PNRL. Le SCOTAM définit la limite du plateau lorrain versant Rhin à



partir de l'autoroute A31. Les délimitations sont schématiques et demandent une adaptation plus fine.

B.2. Unités et sous-unités paysagères : multiplicité des ambiances paysagères

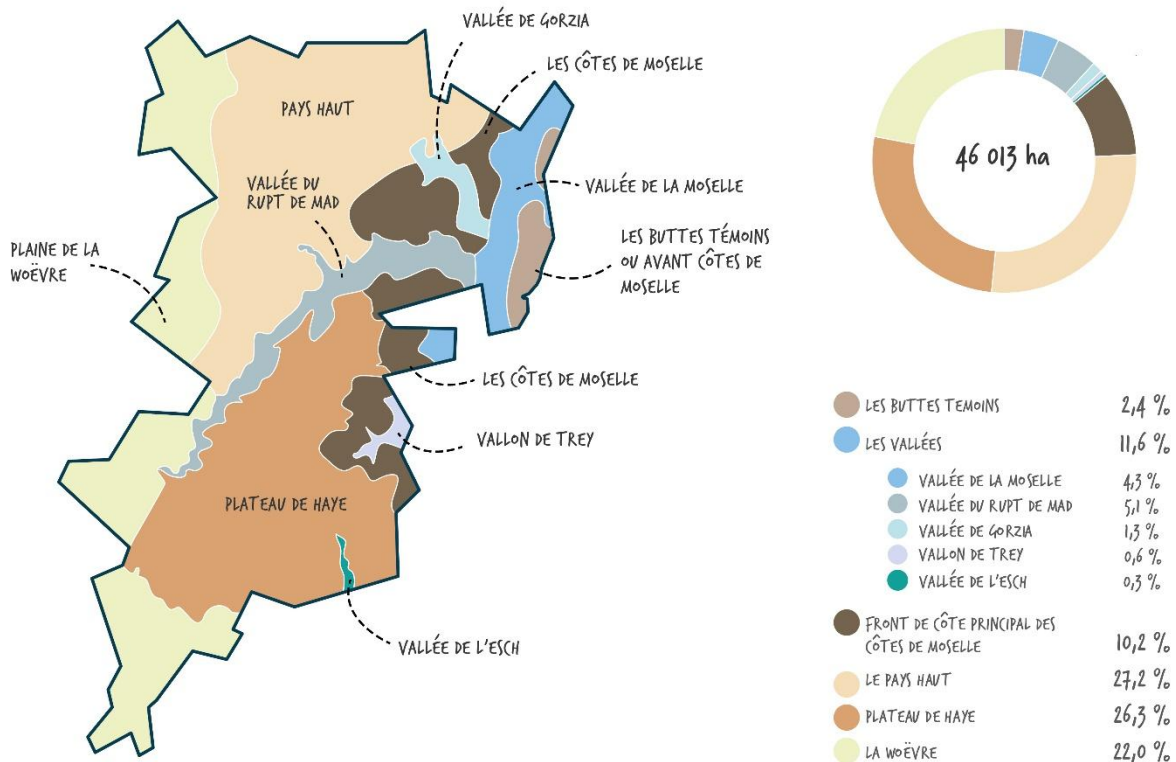
Le découpage retenu marque la Moselle comme une rupture forte du territoire, scindant ainsi les côtes de Moselle en deux (les buttes témoins et le front principal) mais également le Rupt de Mad.

5 unités paysagères et 6 sous-unités paysagères sont donc distinguées :

- ◆ les buttes témoins
- ◆ les vallées : vallée de la Moselle, du Rupt de Mad, de la Gorzia et de Trey
- ◆ le front principal des côtes de Moselle
- ◆ les plateaux calcaires : plateau de Haye et Pays Haut

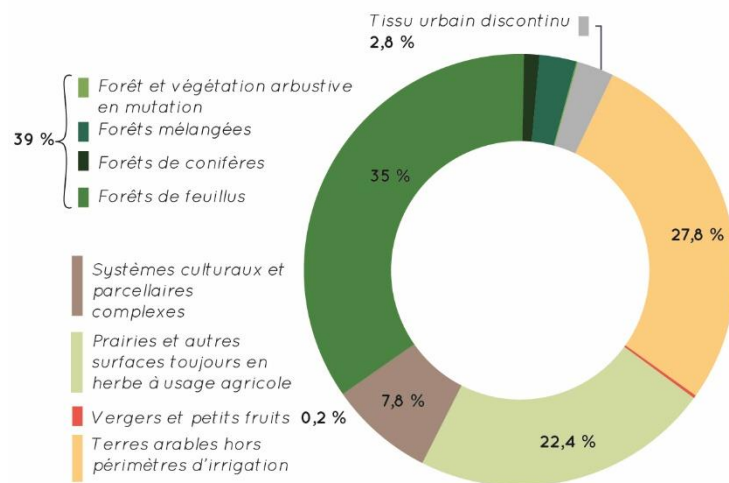
SCHEMATISATION DES DECOUPAGES PAYSAGERS : DECOUPAGE DU SCOTAM (A) DECOUPAGE DU PNRL(B)

◆ la plaine de la Woèvre



B.3. Les buttes témoins UNITÉS ET SOUS-UNITÉS PAYSAGÈRES

Cette unité paysagère est bordée à l'ouest par la vallée de la Moselle et à l'est par le plateau lorrain versant Rhin et la vallée de la Seille. **La ligne de crête** constituée par les buttes témoins marque **une rupture paysagère forte** : des paysages qui sont tournés vers la Moselle (versant exposé ouest) et des paysages tournés vers le plateau lorrain versant Rhin pour le versant exposé est. Elle représente 2.4 % du territoire.



Les buttes témoins, ou avant côte de Moselle, sont caractérisées par un chapelet de collines posées en parallèle de la Moselle (environ 200 m à vol d'oiseau). Cet ensemble paysager recouvre tout ou partie des communes de Jouy-aux-Arches, Corny-sur-Moselle et Arry.



VUE SUR LA LIGNE DE CRÊTE FORMÉE PAR LES BUTTES TÉMOINS DEPUIS LE RUDEMONT : AGURAM

La côte Charlemagne marque une rupture visuelle forte entre le versant exposé à l'ouest, tourné sur la vallée de la Moselle et les côtes de Moselle, et le versant est, tourné sur le plateau lorrain. La situation du village d'Arry, perché sur l'avant côte de Moselle, permet une mise en scène des paysages, notamment par la route des vins.



LES CÔTES DE MOSELLE, LES VILLAGES D'ARNVILLE ET DE PAGNY SUR MOSELLE, LES PLATEAUX BOISÉS ET QUELQUES VERGERS SUR LES COTEAUX – AGURAM

Les pentes sont dominées par **des forêts de feuillus** (côte Saint-Pierre sur la commune d'Arry, côte de Gaumont, Haut de Fayé et la Moutotte) et par **l'agriculture céréalière** quand le relief est plus doux (pente inférieure à 30 %).

Sur les hauteurs des communes d'Arry (côte Saint-Pierre) des **pelouses calcaires sont entretenues par le pâturage ovin**. Ces deux sites constituent un site naturel protégé (Znieff Type 1 et arrêté de Biotope). Un sentier pédagogique a été aménagé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine sur une partie du site. Ces pelouses sèches calcaires sont composées de zones arbustives, de pelouses hautes et de pelouses rases. Elles représentent environ 105 ha. Ce sont aussi des **pelouses à orchidées** sauvages comme l'orchis pourpre, l'épipactis rouge sombre ou encore l'ophrys abeille.

Ce territoire est aussi marqué par **l'histoire militaire**, plus particulièrement pendant la première annexion allemande, où la commune voisine d'Arry (Lorry-Mardigny) était à la **frontière germano-française**. C'était un **site stratégique qui surplombe la vallée de la Moselle**. Dans le paysage les traces de cette période s'observent par la présence de **bornes frontalières**, de **fossés**, **d'une ligne de fortification en béton** (Arry) ou encore des **blockhaus**, casemates et abris souterrains. La commune de Corny-sur-Moselle a été détruite à 80 % pendant la seconde guerre mondiale.

Arry s'est développé sur le versant ouest des buttes témoins, perché sur l'avant côte de Moselle. Le tronçon de la RD67 entre Arry et Lorry-Mardigny offre des vues sur la vallée de la Moselle, ainsi que des vues lointaines sur le plateau Lorrain.

Les **cultures fruitières** étaient très importantes au XX^{ème} siècle (mirabelle, fraise). Aujourd'hui de très nombreux vergers sont devenus des terres agricoles ou sont en **friche**, mais il reste encore aujourd'hui des petites parcelles (systèmes culturaux et parcellaires complexes) autour des deux villages.

Synthèse :

- Les buttes témoins présentent une richesse à plusieurs niveaux : biodiversité, patrimoniale, historique, minière et paysagère
- La ligne de crête que forment les buttes témoins marque une rupture visuelle : le versant ouest et est. Le premier est tourné vers la Moselle et l'autre vers le plateau lorrain.
- Les ceintures de vergers autour des villages participent à la qualité des espaces urbains

B.4. La vallée de la Moselle, vallée du Rupt de Mad et vallée de Gorzia entaillent les côtes de Moselle

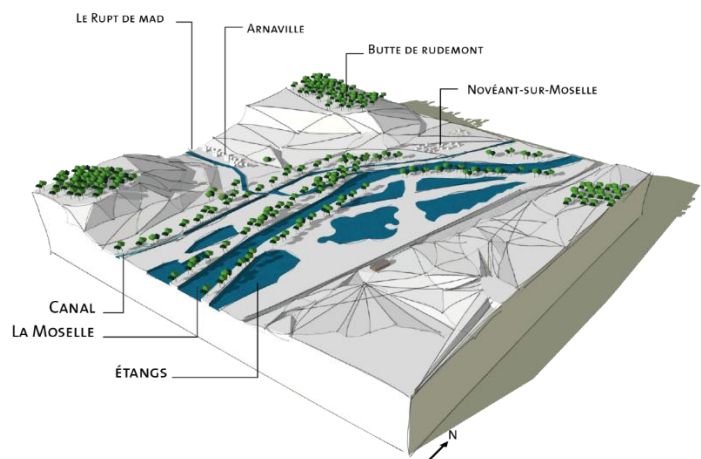
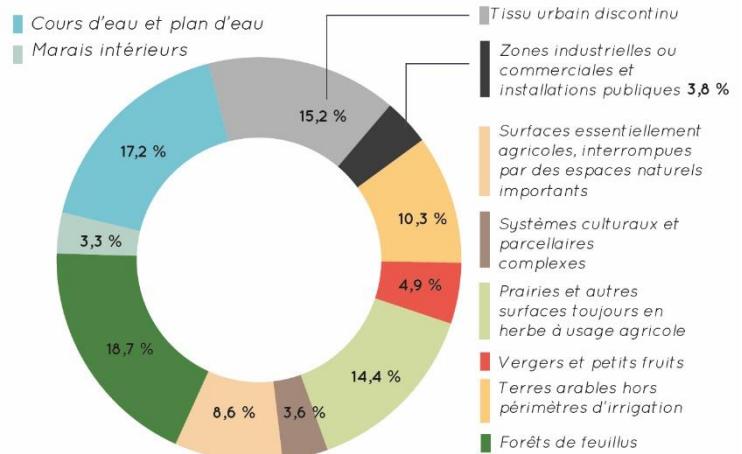
Les vallées de la Moselle et du Rupt de Mad sont deux grandes vallées qui entaillent les côtes de Moselle. Elles marquent des ruptures nettes dans le grand paysage. Cette unité paysagère représente un **dixième de la surface du territoire**. L'altitude est comprise entre 150 m et 250 m. Elle est essentiellement composée de surface en eau, de tissu urbain, de versants boisés, de prairies et cultures dans les fonds de vallées, et bas de coteaux qui tapissent et soulignent les vallées. La butte de Rudemont est à la croisée des trois vallées.

◆ **La vallée de la Moselle**

La vallée de la Moselle, située au pied des côtes de Moselle, forme un **couloir nord-sud** qui scinde le territoire d'est en ouest. Elle marque une rupture forte par la topographie et les lignes de crêtes à proximité. La vallée de la Moselle s'élargit au nord du territoire. Cette sous unité paysagère représente 4,6 % du territoire.

La vallée de la Moselle est une **large vallée** dans laquelle s'insère la Moselle (un couloir étroit) à laquelle s'ajoute un **canal** à l'ouest et un **réseau d'étangs** (étangs de la Tanche à Jouy-aux-Arches, étang de la Saussaie) qui s'est formé dans les coudes du tracé de la Moselle et des **bras morts** comme la Lobe sur la commune d'Arry. Une ripisylve conséquente encadre cette rivière. C'est une vallée fortement **remaniée par l'homme au cours des siècles et un axe de communication majeur** : tronçon ferré, routes départementales sur les deux rives. Ces infrastructures de communication, ainsi que l'urbanisation, se sont développées dans un espace restreint, notamment au niveau de Corny-sur-Moselle où la vallée est étroite. Les cœurs de village s'articulent le long de ces axes.

L'urbanisation est assez forte le long de la Moselle (soit 15,2 % de l'entité). Les communes les plus peuplées sont situées le long du tracé de la Moselle rive gauche et rive droite, comme Jouy-aux-Arches, Corny-sur-Moselle, Novéant-sur-Moselle ou Ancy-Dornot. Ces villages se sont développés **en bas de pente** (Jouy-aux-Arches, Dornot) ou dans les dépressions comme **les débouchés de vallons et vals** (Novéant-sur-Moselle, Arnaville ou Corny-sur-Moselle). L'implantation humaine dans la vallée de la Moselle est très ancienne (époque gallo-romaine). Le temps a fortement marqué la morphologie des villages, **la forme villageoise traditionnelle comme le village-rue et les ceintures villageoises composées de vergers et jardins sont aujourd'hui noyées dans les constructions récentes pavillonnaires**. Les villages se sont étirés sur la longueur, contraints par le relief pentu. Le développement des zones d'activités s'est fait au nord de Jouy-aux-Arches où la vallée de la Moselle s'élargit.



BLOC SCHÉMATIQUE DE LA VALLÉE DE LA MOSELLE AU NIVEAU D'ARNAVILLE



VUE SUR LA VALLÉE DE LA MOSELLE ET LES BUTTES TÉMOINS DEPUIS LA CRÊTE DE RUDEMONT - SOURCE : AGURAM -2020

Quelques vergers subsistent, mais sont anciens et non entretenus, ce qui a conduit à la simplification du paysage, ainsi qu'à la disparition d'un facteur identitaire fort.

La **confluence du Rupt de Mad et de la Moselle** est caractérisée par la présence de **prairies, forêts et des gravières**. Les gravières de Novéant-sur-Moselle et d'Arnaville ont été exploitées dans les années 1990 pour l'**extraction de granulats**. Ces gravières ont participé à la fragmentation et à la fermeture du paysage. Elles se sont remplies d'eau par l'infiltration de la nappe et constituent aujourd'hui des **refuges pour la faune et flore**.

Au nord du territoire, la **zone d'activités Actisud** située sur le ban communal de Jouy-aux-Arches, à la limite entre la CCM&M et Metz Métropole, marque une rupture paysagère forte et brutale avec le cœur villageois. La présence de la Moselle est complètement oubliée. Et inversement, depuis la véloroute « l'échappée bleue », la présence de la zone d'activités, située à moins d'une centaine de mètres, est complètement absente. Deux milieux qui se tournent le dos. Ces constructions représentent une surface d'une cinquantaine d'hectares environ. Cette zone s'est développée par étapes depuis les années 1950. Ce sont surtout dans les années 1980 que cette zone s'est fortement urbanisée. Elle constitue entre autres une porte d'entrée importante de la CCM&M.

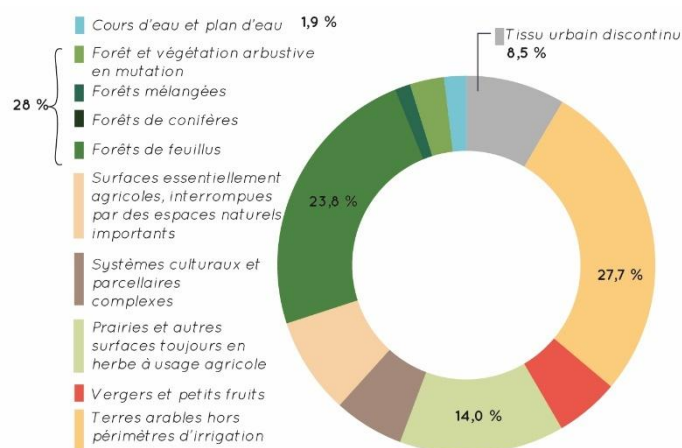


VUE OBLIQUE JOUY-AUX-ARCHES-EUROPE VUE DU CIEL 2009

◆ La vallée du Rupt de Mad

Le Rupt de Mad est un cours d'eau qui prend sa source dans les côtes de Meuse et entaille le plateau calcaire en deux : le plateau de Haye et le Pays Haut. Ce cours d'eau a creusé une **vallée encaissée** avec une **orientation transversale** (SO-NE). La confluence du Rupt de Mad et de la Moselle se fait au niveau d'Arnaville. Cette sous-unité paysagère marque **une rupture franche à l'est** du territoire avec les deux plateaux et tend à s'amoinrir au sud-ouest du territoire. En effet la vallée est moins encaissée à partir d'Essey-et-Maizerais. Elle s'élargit au niveau de Rembercourt-sur-Mad. L'encaissement et l'épaisseur de la vallée permettent d'observer des **vallons froids** dans les secteurs les plus encaissés (flore à caractère montagnard), ainsi que des **surfaces sèches** dans les secteurs les plus ensoleillés (flore à caractère méditerranéen).

La vallée est marquée par la présence de **milieux humides, agricoles et prairiaux**. L'activité humaine entretient ainsi les fonds de vallée. Les paysages sont composés de prairies, pâtures, clôtures, bosquets, haies et arbres isolés qui participent à l'agrément de cette vallée. Sur les hauteurs, des forêts de feuillus coiffent le sommet des versants arrondis. Le tracé sinueux du Rupt de Mad met en scène l'enchevêtrement du relief sur plusieurs plans.



VUE SUR LA RETENUE D'EAU D'ARNVILLE ET SUR LA VALLÉE DU RUPT DE MAD- SOURCE : AGURAM 2020

Une **retenue d'eau** est construite à la frontière entre Arnaville et Bayonville-sur-Mad, par l'édification d'un barrage. Cette surface en eau représente **une vingtaine d'hectares**, qui est soulignée par la présence d'une végétation arborée et arbustive. Sont aussi présentes des **pelouses calcaires** sur les communes d'Arnaville et de Waville.

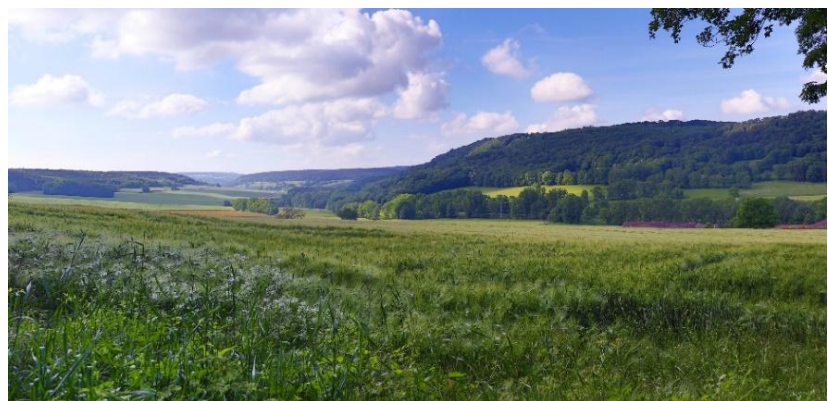
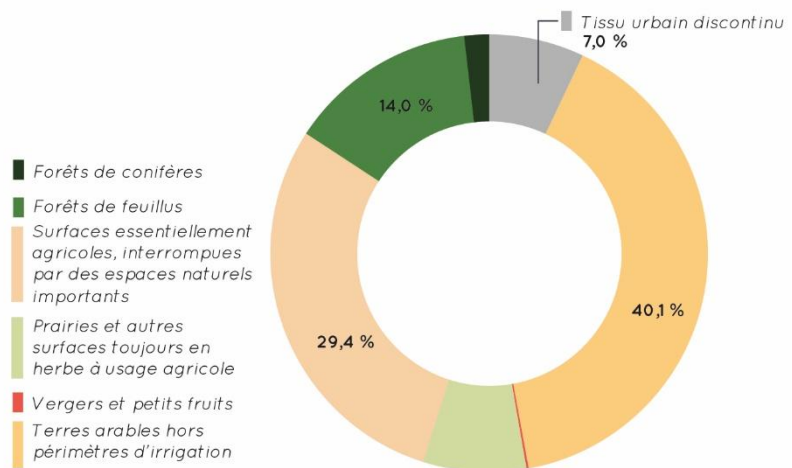
Un chapelet de villages s'est développé le long du Rupt de Mad sur les versants exposés à l'est et remontent, pour certains, sur les coteaux. Les villages se sont installés de manière générale aux **débouchés de vallons** et en **surplomb du fond de vallée**, apportant des points de vue intéressants sur la vallée et soulignant les fronts bâtis. Ces tissus bâtis sont pour certains associés à une **ceinture de vergers et jardins** comme Onville, Vandelainville, Bayonville-sur-Mad et Arnaville. La présence de jardins, aîtres fortifiés, cheminement doux et murets, marquent aussi la **qualité des tissus bâtis**.

Les communes le long du Rupt de Mad ont une population bien **plus faible et beaucoup plus stable** au regard des villages implantés le long de la Moselle, car situés plus en retrait de la métropole messine. La vallée du Rupt de Mad reste **relativement préservée des pressions d'urbanisation**. Une attention doit toutefois être portée au vu des développements récents, notamment le long des axes routiers (RD952) et au niveau de certains versants (Onville, Villecey-sur-Mad, Rembercourt-sur-Mad). Un processus **de fermeture progressive du paysage** s'observe par **l'abandon des coteaux** occupés autrefois par des vignes, vergers familiaux ou encore des pelouses. **Se développent donc les friches herbacées et arbustives et la place de la forêt progresse le long des versants.**

◆ **Le vallon de Gorzia**

Le ruisseau de Gorze prend sa source sur le plateau du Pays Haut, dans lequel il s'infiltré et réapparaît au niveau de Gorze. Il reçoit les eaux du ruisseau de Parfond Val au nord-ouest de Gorze, et se jette dans la Moselle au niveau de Novéant-sur-Moselle. La sous-unité paysagère correspond à la vallée de Gorzia ainsi qu'à deux petits vals boisés situés au nord de Gorze.

Cet ensemble paysager est **enserré par des versants boisés**. Le ruisseau de Gorze marque une vallée d'une épaisseur moyenne de 800 m aux versants doux (pente moyenne de 15%). C'est une vallée composée en grande partie de **milieux agricoles au sud de la vallée, parcellaires complexes, vergers, prairies thermophiles et où l'urbanisation est plus faible**. Les berges de ce ruisseau sont entretenues par le pâturage. La ripisylve le long de la Gorzia est **continue et diversifiée**, elle est accompagnée ponctuellement de petits bosquets. On retrouve aussi l'étang de la Folie au sud-ouest du ban communal. Les lignes électriques marquent le fond de cette vallée.



VALLON DE GORZIA DEPUIS LA RD6B – VUE LOINTAINE EN DIRECTION DE LA MOSELLE –

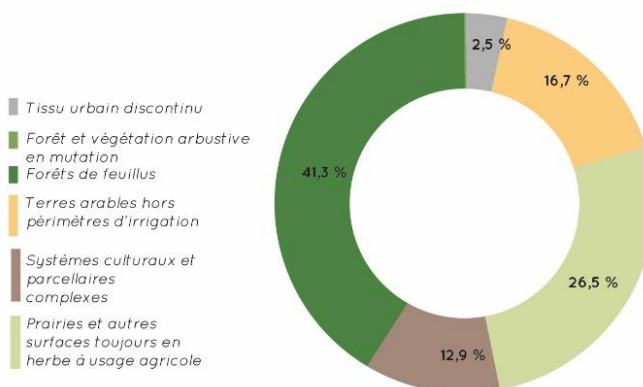
Gorze est nichée **au creux du vallon** que constitue le ruisseau de Gorzia. Il est situé à proximité de versants boisés. C'est un village riche d'un **patrimoine architectural remarquable** tel que l'église collégiale datant du XI^{ème} siècle, l'église Saint-Etienne ou encore le palais Abbatial du XVII^{ème} siècle. L'établissement Public Départemental de Santé, marque toutefois une fracture architecturale et paysagère avec le reste du tissu urbain, notamment le palais abbatial situé à proximité. Cette fracture est visible notamment depuis la RD6B sur plusieurs kilomètres.



EGLISE COLLÉGIALE DE GORZE. SOURCE : AGURAM 2020

◆ Le vallon de Trey

Le ruisseau de Trey prend sa source à l'ouest de la commune de Vilcey-sur-Trey et se jette dans la Moselle au niveau de la commune de Vandières. Le réseau hydrographique constitue un **vallon étroit, resserré et fermé** par les coteaux boisés auxquels s'ajoutent plusieurs autres petits vallons comme le vallon de Fontaine, vallon de Bouillonvaux, etc. Cette sous-unité est composée essentiellement de terres agricoles, de boisements. Le village de Vilcey-sur-Trey se situe dans un fond de vallon, à la source du ruisseau de Trey, en rive gauche. Il marque ainsi la limite du village. Ce village est entouré de versants boisés sur les pentes les plus fortes et de quelques cultures proches sur les pentes plus douces. Ce village a servi de cantonnement pour l'armée allemande. On peut encore aujourd'hui observer les vestiges de l'**arrière-front allemand** (abris, tranchées, baraquement, etc.).



◆ Le vallon de Vricholle

Au niveau de Corny-sur-Moselle, le ruisseau de Vricholle a entaillé perpendiculairement les buttes témoins, formant ainsi une dépression. Corny-sur-Moselle s'est étendu le long de la Moselle, ainsi que sur la route la reliant à Féy et Metz, formant ainsi le clos de Béva, où le vallon s'agrandit. C'est un vallon linéaire étroit dominé par des buttes témoins situées de part et d'autre, à une centaine de mètres au-dessus. Il est composé de vergers entretenus et d'une plantation forestière sur ses versants.

◆ La vallée de l'Esch

La vallée encaissée de l'Esch est présente sur les communes de Lironville, Mamey, Limey-Remenauville, Fey-en-Haye et Thiaucourt-Regniéville. Cette vallée boisée (Bois de la Lampe, Bois des Princes, etc.) est légèrement ouverte au niveau de Lironville et Mamey. Elle est marquée par l'histoire, elle servait d'accès aux champs de bataille durant la première guerre mondiale, qui s'est traduit notamment par l'installation d'un cantonnement militaire au lieu-dit Le Fond des Quatre-Vaux (Limey) ou la présence des tranchées des Princes. Aujourd'hui il ne reste qu'un monument pour la 5^{ème} division américaine.

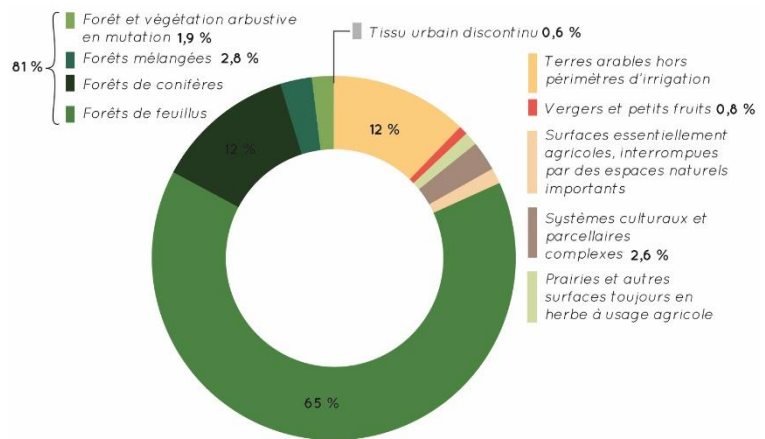
Synthèse :

- De très beaux paysages sont présents notamment le long de la Moselle, du Rupt de Mad et du ruisseau de Gorze entre champs, élevage et versants boisés
- Plusieurs vallées sont isolées visuellement du reste du territoire par les lignes de crêtes comme la vallée de Trey
- La qualité des tissus bâtis est source de nombreuses aménités (écologique, paysagère, identitaire etc.)
- Quelques exemples de bâtiments modernes en dissonance avec le tissu ancien qui fragilise la qualité des paysages (exemple de constructions datant de la fin des années 1970 de l'établissement public de santé de Gorze en situation de promontoire par rapport au village)

B.5. Le front de côte principal : une fracture topographique nord sud

◆ Les côtes de Moselle

Cette unité paysagère représente 8 % de la CCM&M, concerne les communes suivantes : Prény, Vandelainville, Arnville, Novéant-sur-Moselle et Ancy-Dornot. Elle correspond aux espaces supérieurs à 250 m d'altitude. Les points hauts culminent à 300 -360 m d'altitude, soit 180 m au-dessus de la Moselle. Cette unité est caractérisée par un relief aux pentes fortes. Les côtes de Moselle sont des paysages emblématiques (site remarquable) notamment par des **masses boisées denses** (chênaies et charmaies) qui recouvrent les coteaux formant des sommets arrondis (forêt domaniale des Venchères, forêt de Gorgimont). Ce sont de manière générale **des paysages fermés**, bien que certains sommets permettent d'avoir des paysages ouverts sur les vallées de la Moselle et du Rupt de Mad (butte du Rudemont, Rochers de la Fraise, Prény). Des plantations de Pins noirs se distinguent ponctuellement au sommet des côtes de Moselle (bois communal de Dornot).



Les côtes de Moselle sont entaillées par de grandes vallées comme la vallée de la Moselle, la vallée du Rupt de Mad, mais aussi marquées ponctuellement par la résurgence de cours d'eau qui rejoignent la Moselle et forment des vallons et vals, comme le ruisseau de Trey présent sur la commune de Villecey-sur-Trey (affluent de la rive gauche de la Moselle).

Cet ensemble est préservé de l'urbanisation qui s'est faite de manière générale au pied des côtes et non aux sommets (Arnville, Novéant-sur-Moselle, Ancy-Dornot). Prény est le seul village qui surplombe la vallée de la Moselle sur la rive gauche. Ce village, en situation d'éperon (298 à 350 m d'altitude), bénéficie de points de vue remarquables. Au sommet de la côte, un château médiéval a été construit, il en reste aujourd'hui les ruines. Prény constitue aussi un paysage remarquable depuis la vallée de la Moselle.



VUE DEPUIS LA BUTTE DE RUDEMONT – SOURCE : AGURAM 2020

Plusieurs constructions militaires sont en position de surplomb, dissimulées par la masse végétale comme le **groupe fortifié Driant** sur le nord de la commune d'Ancy-Dornot, au point le plus haut : 362 m d'altitude. Ce fort a été construit à la fin des années 1890 début des années 1900. Il fait partie de la **seconde ceinture fortifiée de Metz**.



ENTRÉE DU GROUPE FORTIFIÉ DE DRIANT – SOURCE : AMICALE DU FORT DRIANT

La butte escarpée de Rudemont se situe entre la vallée du Rupt de Mad et celle de Gorze. Elle forme une butte en avant des côtes de Moselle. Elle est marquée par des boisements au sommet de la butte sur la partie mosellane, et de terres arables sur la partie Meurthe-mosellane. Le découpage administratif marque fortement le paysage via l'occupation du sol. Cette butte est aussi marquée par des **pelouses calcaires** qui dominent le village d'Arnville, ainsi que les vallées de la Moselle et du Rupt de Mad. C'est un site **emblématique** des côtes

de Moselle entretenu notamment par le pâturage ovin. On retrouve aussi des près, vergers et vignes à mi-pente, notamment au niveau de la butte de Rudemont.

Sur le sud du territoire les côtes de Moselle sont aussi marquées par des tranchées, notamment au niveau de Vilcey-sur-Trey (tranchée de la justice et tranchée Sainte-Marie au cœur de la forêt domaniale des Venchères).

Les versants des côtes de Moselle sont **sensibles**, face au développement de l'**enfrichement** des versants qui est lié à l'abandon des vignes, vergers et autres fruits.

Synthèse :

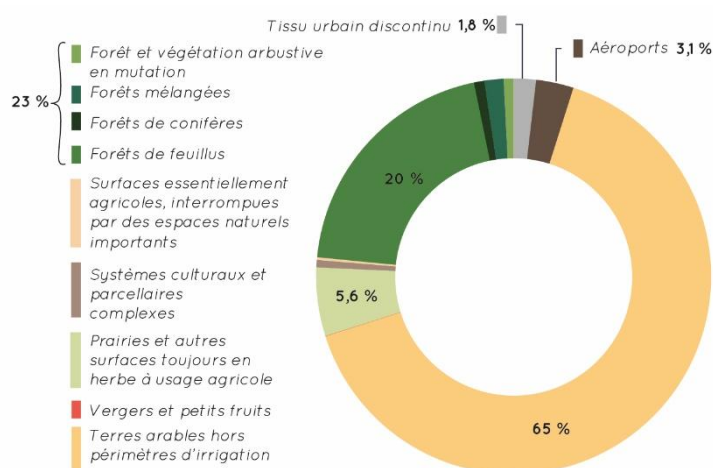
- Les côtes de Moselle font partie des paysages emblématiques du territoire, qui leur confère une appellation et une identité
- L'enfrichement des versants, par l'abandon des vergers et vignes les fragilise

B.6. Le revers de côte : deux plateaux calcaires

Le Rupt de Mad a scindé le revers de côte en deux sous-ensembles : le plateau du Pays Haut et le plateau de Haye. Cette unité est marquée à l'est par le front des côtes de Moselle et à l'ouest par la plaine de la Woëvre. Cette unité recouvre 47 % du territoire. Les paysages ont radicalement changé à l'issue des conflits armés, notamment par la destruction de villages tels que Remenauville, Flirey ou encore Regniéville. Depuis ces deux plateaux il est possible de voir en direction de l'ouest les côtes de Meuse et la butte de Montsec, comme depuis la RD904 à Essey-et-Maizerais.

◆ Le Pays Haut

Le Pays Haut est un plateau calcaire qui culmine entre 250 et 300 m d'altitude. Le relief est peu marqué, avec quelques **légères ondulations**. Ce plateau est délimité par des dépressions au sud par le Rupt de Mad, à l'est par le ruisseau de Gorze et à l'ouest par la plaine de la Woëvre. La limite avec la plaine de la Woëvre est plus douce, l'altitude diminue entre l'est et l'ouest du plateau (épanchement du plateau vers l'ouest en direction des côtes de Meuse). Cette sous-unité représente 31,6 % du territoire. Elle est caractérisée par de **vastes espaces agricoles à vocation céréalière** (notamment production de colza), une ancienne base militaire sur près de 500 ha qui est devenue une base aérienne de loisir pour l'essentiel, quelques rares masses boisées à l'est et au sud (Bois de Waville, forêt domaniale des Hauts de Gorze) ou bosquets (Chambley-Bussières et Puxieux), des exploitations agricoles et ponctuellement de **quelques bourgs villages dispersés** (Tronville, Mars-la-Tour, Chambley-Bussières, Rezonville Vionville, Saint-Julien-lès-Gorze et Charey) le long de grands axes routiers linéaires.



L'agriculture et l'élevage marquent fortement cette unité paysagère par des **paysages ruraux d'openfield** : paysage agraire à champs ouverts, **sans haies ni clôtures**. Ils sont composés de grandes parcelles de blé, d'orge, colza, etc. à perte de vue qui sont rythmées ponctuellement par des alignements d'arbres le long de routes départementales et des exploitations agricoles isolées. Le **remembrement** à la suite de la Seconde Guerre mondiale a conduit à l'**intensification des pratiques agricoles**. Ce sont donc de vastes paysages homogènes de grandes cultures qui se déploient sur le plateau. Quelques rares haies y sont plantées notamment sur les communes de Tronville et de Mars-la-Tour (identification faite par le PNRL 2020).

De **longues routes droites** quadrillent et marquent les paysages par des doubles alignements **d'arbres disposés de manière continue** comme la RD12, RD13 RD903 (voie de la Liberté), etc. À l'intersection de ces axes nous retrouvons des villages comme Mars-la-Tour, Puxieux, Rezonville, etc. L'habitat est groupé en villages avec parfois des ceintures de pré-vergers (Xonville, Rezonville, Saint-Julien-lès-Gorze, etc.). Cette structure végétale

souligne la silhouette villageoise, mais revêt aussi d'autres fonctions économiques, récréatives, environnementales, etc. On retrouve des **structures villageoises anciennes typiques** du **village lorrain** comme à Rezonville : les constructions jointives sont en retrait de la route formant ainsi l'usoir. Cette partie de l'espace public servait à l'origine d'espace de stockage, aujourd'hui l'usoir sert de manière générale d'aire de stationnement ou pour le développement de plantes (rosier, etc.).

Cette entité a été marquée par la guerre notamment la **guerre franco-allemande de 1870** avec la bataille de Rezonville, Vionville et Mars-la-Tour. Aujourd'hui un **circuit balisé de 19 km** intitulé « souvenir des batailles de 1870 » est créé. De très nombreux **monuments commémoratifs** de cette guerre sont dispersés le long des routes. Ils prennent la forme de sculptures parfois entourées d'arbres. Au nord est de la commune de Mars-la-Tour se situe un **ancien dépôt de munitions**, dissimulé dans le paysage par la végétation et la topographie.

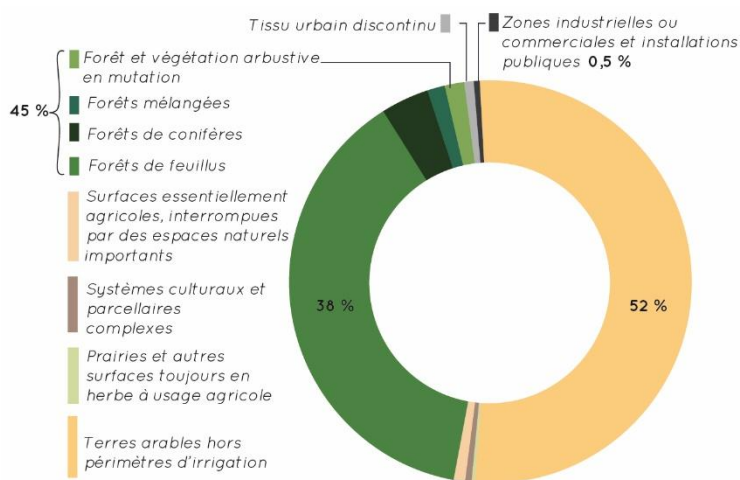


EXEMPLE DE MONUMENT EN MÉMOIRE DE LA GUERRE. ILS SONT DISPERSÉS LE LONG DES AXES ROUTIERS SUR LE PAYS HAUT. VUE SUR LE MONT SAINT-QUENTIN DEPUIS LE PLATEAU CÉRÉALIER DU PAYS HAUT AU NIVEAU DE LA RD103B. SOURCE : AGURAM 2020

Depuis Rezonville il est possible d'apercevoir le **Mont Saint-Quentin** plus au nord.

◆ **Le plateau de Haye⁵**

Le plateau de Haye correspond à la **partie sud du vaste plateau constitué par le revers de côte**. Cette seconde sous-unité se distingue du Pays Haut notamment par la végétation boisée qui s'y déploie. Les espaces agricoles sont ainsi encadrés par des **massifs forestiers composés** de feuillus principalement et de conifères au niveau des communes de Flirey, Fey-en-Haye et de Regniéville. Ces boisements forment des corridors forestiers importants. Les **clairières agricoles** ont été taillées dans ces massifs boisés (défrichement) à partir du Moyen-âge pour le développement de la polyculture, puis par la suite pour l'exploitation du bois.



OCCUPATION DU SOL SELON LES DONNÉES CORINE LAND COVER 2018

Quelques grandes routes rectilignes permettent de traverser ces grandes masses boisées comme la RD958, la RD3, la RD904. Ces axes de communication sont, comme sur le Pays-Haut, **accompagnés d'alignements d'arbres monospécifiques**.

Ce plateau est entaillé au sud par la **vallée boisée de l'Esch (site Natura 2000)** au niveau des communes de Mamey, Lironville et Limey. Cette dépression est peu visible dans le paysage, masquée par la masse végétale formée par plusieurs bois. Elle est perceptible au niveau de la RD958.

⁵ Haye est un dérivé de hêtraie, haie. Le nom Haye se retrouve dans les toponymes des éléments géographiques présents sur le territoire (forêts et noms de commune)

La première guerre mondiale a marqué les paysages : des **boisements de résineux** sont créés sur les « zones rouges »⁶ dévastées par les conflits (entre Thiaucourt et Dieulouard) et des **villages entiers ont été détruits** comme Limey-Remenauville, Fey-en-Haye, Flirey et Regniéville. Il reste encore aujourd’hui d’autres traces de la guerre comme la présence de tranchées sur la commune de Lironville.

La Première Guerre mondiale a détruit, sur le plateau de Haye, les villages de Remenauville, de Regniéville, de Fey-en-Haye, ainsi que les fermes, vergers et prêtres situés à proximité. Le village de Remenauville est aujourd’hui recouvert par la végétation, il est accessible depuis la RD75, et des sentiers permettent de se rapprocher du site et des anciennes rues du village. La chapelle du souvenir a été construite à l’emplacement de l’ancienne église. Regniéville était un village situé sur la partie la plus élevée du plateau de Haye. Après sa destruction la commune fusionne avec Thiaucourt, formant ainsi une enclave. Une chapelle commémorative est érigée. Quelques habitations ont été construites ces dernières décennies sur le site, des sentiers de randonnées ont été développés à proximité dans la forêt domaniale de front de Haye. Le village de Fey-en-Haye a, quant à lui, été reconstruit à 500 mètres plus au sud du village originel. Il reste aujourd’hui des ruines, des monuments et des sentiers qui font vivre l’histoire du village.

De nombreux cimetières isolés des tissus urbains et situés le long des axes de communication, sont présents sur le plateau de Haye (cimetière allemand 1914-1918 de Thiaucourt-Regniéville, Charey) et des sites de guerre (sur les communes de Flirey, Limey-Remenauville, Lironville, Fey-en-Haye ou encore Vilcey-sur-Trey). Plusieurs boucles locales de promenades et de randonnées relient ces sites.

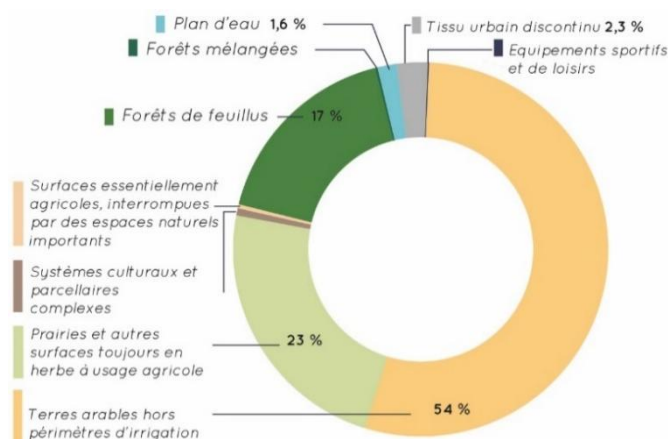
Synthèse :

- Le Pays Haut présente des paysages plutôt monotones et ouverts
- Des espaces boisés importants sur le plateau de Haye qui rythment les paysages
- De grands axes routiers rectilignes, accompagnés par des alignements d’arbres continus qui animent les paysages
- Les silhouettes des villages animent les paysages horizontaux comme Vionville, Rezonville, Xonville, etc.
- Les côtes de Meuse et la Butte de Montsec participent aux paysages visibles depuis ces deux plateaux
- Une simplification des paysages dû à l’intensification et à la modernisation des pratiques agricoles
- Des paysages fortement marqués par les conflits armés du XX^{ème} siècle

⁶ Champs de batailles ayant subi d’importants dégâts pendant la Première Guerre mondiale et dont la reconstruction fut impossible à cause du coût élevé de déminage et de remise en état. Les zones rouges représentent environ 12 000 ha.

B.7. La plaine de la Woèvre⁷

La plaine de la Woèvre est bornée à l'est par les plateaux calcaires (Pays Haut et plateau de Haye) et à l'ouest par les côtes de Meuse. C'est **une vaste dépression** marneuse qui représente 18 % du territoire. Le relief présente quelques ondulations, mais de manière générale c'est **un relief aplani**. La Woèvre repose sur des couches de **marnes et d'argiles** datant du jurassique moyen, ce qui joue notamment sur la **perméabilité des sols**. De fait, la plaine de la Woèvre était une **grande plaine marécageuse et forestière**. C'est au Moyen-âge que l'homme a **défriché et drainé** ce territoire, transformant radicalement les paysages. La forêt marécageuse a laissé place aux grandes cultures et étangs. Toutefois, il reste aujourd'hui, dans les secteurs les plus humide, et inflexions du relief, des étangs, prairies, boisements humides, etc. La plaine de la Woèvre concerne les communes suivantes : Bernécourt, Hamonville, Mandres-aux-Quatre-Tours, Seicheprey, Saint-Baussant, Essey-et-Maizerais, Pannes, Bouillonville, Xammes, Charey, Dampvitoux, Hagéville, Sponville et Hannonville-Suzémont.



OCCUPATION DU SOL SELON LES DONNÉES CORINE LAND COVER 2018



ÉTANG DE PANNES. SOURCE : AGURAM 2020

Le **lac de Madine** est un plan d'eau artificiel créé en 1965. C'est aujourd'hui un site protégé. 5,6 % de cette surface en eau est présente sur le territoire (commune de Pannes et Essey-et-Maizerais). **Aucun accès** direct au plan d'eau ne se fait depuis le territoire. Seul un chemin sans revêtement le relie à Pannes par la RD48.

Le **site inscrit de l'Étang de Lachaussée et ses abords** correspond au périmètre du site RAMSAR « Étangs de la Petite Woèvre ». A cela s'ajoute un troisième classement en site Natura 2000 nommé « Étangs de Lachaussée et zones voisines ». Ce site est composé d'étangs, zones humides importantes, prairies humides, cultures ainsi que des espaces boisés tels que la forêt de Dampvitoux, le bois communal de Charey, Haut Bois ou encore la Forêt de la Reine.

Le lac de Madine, les étangs de Pannes, étangs de Bailly et la forêt sud de Dampvitoux et le site de Lachaussée sont couverts également par la Znieff type II « Zones humides et les forêts de la Woèvre ».

L'étang de Pannes présent sur la commune de Pannes, recouvre une surface en eau de 16 ha. Déjà présent sur la carte de l'état-major (1820-1866).

Synthèse :

- La plaine de la Woèvre demande une attention particulière sur l'évolution des mares prairiales
- Une entité tournée vers l'ouest (les côtes de Meuse et la butte de Montsec)

Synthèse générale :

- Une diversité et une richesse des ambiances paysagères
- Des sites remarquables identifiés et valorisés
- Une empreinte forte des guerres qui a marqué les paysages et les tissus bâtis

⁷ La Woèvre évoque des terrains marécageux qui se sont développés sur des sols argileux.

1.3. QUALITÉ DES ESPACES URBAINS ET PÉRIURBAINS

Plusieurs axes de réflexion sur l'espace urbain sont soulevés pour préserver, améliorer et gérer les qualités paysagères sur le territoire de la Communauté de Communes de Mad & Moselle :

- Les franges urbaines ;
- Les entrées et traversées de villages ;
- Les espaces publics.

A. Qualité des franges urbaines

Les franges urbaines sont des **espaces de transition pérennes ou temporaires, en position d'interface entre les espaces urbanisés et les espaces naturels et/ou agricoles (NAF)**. Elles peuvent être épaisses ou prendre la forme d'un front brut, avoir un tracé linéaire ou crénelé, être nettes ou graduelles ou plus ou moins poreuses. L'évolution des modes d'habiter a entraîné une évolution des choix résidentiels et des formes urbaines. Cela se retranscrit notamment sur la qualité des franges urbaines. Elles posent aujourd'hui question, car elles jouent un rôle important sur la **qualité des paysages** et la **perception du territoire depuis l'extérieur, notamment sur la première image perçue du village (vue proche et/ou lointaine)**. Il est essentiel de maîtriser le rapport entre la silhouette urbaine et le paysage pour un front urbain de qualité. Les enjeux sous-jacents aux franges urbaines sont la maîtrise de l'étalement urbain et le mitage des espaces agricoles (préservation des vues ouvertes).

La qualité des franges repose sur la diversité, la composition, la structure, les usages possibles (promenade, sport, détente, cueillette sauvage ou vivriers, etc.), l'accessibilité, l'intégration paysagère ou encore la qualité des vues.

A.1. Les éléments pour une transition de qualité

◆ Le rôle de la végétation

La végétation permet de créer une transition douce avec les espaces NAF et les espaces artificialisés. Les **structures végétales** (haies, arbres isolés, alignements d'arbres et bosquets) animent et participent à la valeur paysagère de la silhouette villageoise. La **haie** constitue un écran végétal qui marque très souvent les **limites d'une propriété**. Elle joue plusieurs rôles comme **rempart naturel aux intrusions, au vent et bruit**, ou encore comme **refuge** pour la faune. Elle permet également de favoriser la biodiversité et de limiter les traitements des cultures lors des pulvérisations. Aujourd'hui, on observe une augmentation des haies plantées en rang d'oignons, composées d'une seule espèce et entretenue (taillée). Ce type de haie est plus vulnérable aux attaques parasitaires et aux maladies. Dans certains cas plus rares, ce sont des **haies libres de plusieurs essences** qui ajoutent des atouts décoratifs (floraison, feuillage, aspect) à la frange urbaine et sont plus robustes aux maladies. La haie marque une **frange linéaire fine** qui ne permet pas de faire le lien avec les espaces agricoles. Cette configuration s'observe particulièrement au niveau des constructions récentes, type pavillonnaire. Toutefois elle permet d'agrémenter le front bâti. Le **bosquet** et la **frange arborée** ouvrent à plus de possibilités, en permettant notamment des échappées visuelles sur les paysages agricoles.



SAINT-JULIEN-LES-GORZE - SOURCE : AGURAM 2020



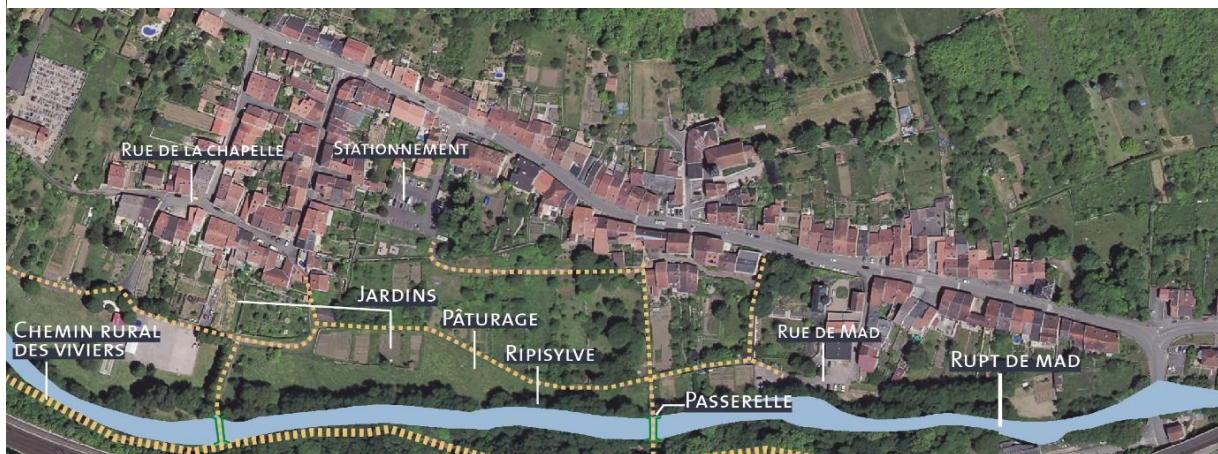
CEINTURE DE PRÉ-VERGERS ET PROCESSUS D'ENFRICHEMENT DES VERSANTS QUI TEND À RÉDUIRE LA LISIBILITÉ DES VILLAGES. EXEMPLE D'ONVILLE ET VANDELAINVILLE - SOURCE : AGURAM

Les **jardins, prairies, vergers, vignes et ceintures de pré-vergers** situés aux abords des villages permettent de qualifier et de souligner les limites des villages. Ils permettent une **transition de qualité** avec les espaces agricoles et forestiers (Onville) et jouent sur la **qualité de la silhouette villageoise**. L'alternance de vignes, vergers, prés contribuent à la diversité paysagère et la structure du paysage. Ces éléments sont très importants pour des villages perchés, mais aussi pour des villages de plateau comme à Mars-la-Tour, Hagéville et Essey-et-Maizerais, en donnant **plus de profondeur et de rythme**. Les jardins et vergers situés en arrière du cadre bâti, marquent un **arrière-plan de qualité** pour les villages tels que les villages du Rupt de Mad et du Pays-Haut notamment Saint-Julien-lès-Gorze et Charey. Toutefois, on constate des processus d'**enfrichement** des franges entre les enveloppes urbaines et les reliefs boisés sur les villages de la vallée du Rupt de Mad, ainsi que sur la vallée de la Moselle à cause de l'abandon des cultures de vignes et vergers. Les silhouettes villageoises se fondent ainsi avec les versants boisés en arrière-plan (la lisibilité se réduit) depuis les années 1960. L'enfrichement tend aussi à la fermeture de certaines vues sur les villages comme la vue sur Rembercourt-sur-Mad depuis le cimetière. Une avancée des forêts se fait au détriment de la qualité de la frange.

◆ Les cheminements doux pour faire le lien : une articulation du front urbain

Les **chemins** sont aussi des éléments permettant de **faire du lien entre les espaces, et de démultiplier les usages**. À Arnaville, les jardins situés en arrière des habitations rue de la Chapelle et rue du Chauffour, donnent sur un chemin en parallèle du cours d'eau, lui-même relié au chemin rural des Viviers par de biais de deux passerelles dispersées le long du Rupt de Mad. Les chemins rejoignent à l'ouest le barrage d'Arnaville. Cette frange épaisse mêle différents usages : loisirs (promenade, cueillette, découverte, sport), culturels et agricoles. Il y a donc une articulation établie entre les espaces et les usages qui contribue à leur valorisation réciproque.

CHEMINEMENTS ET FRANGES À ARNAVILLE - SOURCE : IGN



De nombreux chemins sont présents dans les arrières de villages notamment dans la vallée du Rupt de Mad (Villecey-sur-Mad) et de la Moselle (Ancy-sur-Moselle et Jouy-aux-Arches), mais aussi sur les plateaux comme à au niveau de Lironville, Xonville ou de Limey-Remenauville qui intègrent des cheminements qui permettent de profiter des champs le temps d'une petite ballade. Un **passage** entre les villages d'Onville et Vandelainville permet de relier, et d'accéder à l'école du Val de Mad par l'arrière du bâtiment mais également à des portions de jardins. De nombreux villages sont dotés, en lisière urbaine, de chemins qui desservent les jardins et vergers qui entourent les habitations (Puxieux ou encore Villecey-sur-Mad), plus ou moins bien entretenus à ce jour. Certains chemins sont désormais aménagés en rue et sont urbanisés (Limey-Remenauville).

◆ **Les éléments géographiques en limite d'urbanisation**

Plusieurs éléments linéaires sont **infranchissables** tels que les ruisseaux ou axes routiers et ferrés. De nombreux villages se sont développés le long de **cours d'eau**, l'eau devenant dans quelques cas une limite à l'urbanisation et un élément fort de la frange urbaine : Bayonville-sur-Mad, Jaulny, Bouillonville. La ripisylve, ainsi que les jardins présents entre le tissu urbain et l'eau, participent à la qualité de la frange. Les **lignes de transport ferré** marquent une rupture forte avec le tissu bâti (Villecey-sur-Mad, Novéant-sur-Moselle, Mars-la-Tour, Puxieux, Chambley, Arnaville) malgré une végétation des abords. Des aménagements permettent ponctuellement de traverser pont et tunnel, mais ces installations restent marginales. La frange urbaine située à Arnaville (rue de l'ancienne douane) nécessite par exemple d'être retravaillée sur la transition bâtie et voie ferrée. De même certains **axes routiers** sont en position de front avec les champs comme à Vandelainville, Onville et Jaulny et Fey-en-Haye.

A.2. Les formes de franges

◆ **Les franges originelles : les meix⁸**

Les franges dites originelles expriment un lien fort avec le travail de la terre pour atteindre l'**autonomie alimentaire** pour les populations. Elles sont présentes notamment dans les tissus anciens, au niveau des villages-rues (cf. partie du présent diagnostic dédiée au contexte urbain). Elles se caractérisent par des parcelles étroites et en longueur (en lanière), et par la présence de potagers, arbres, vergers ainsi qu'une végétation importante (Mandres-aux-Quatre-Tours). La présence de **vergers-tiges** a diminué à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Certains chemins permettent d'accéder à ces espaces. Aujourd'hui, encore bien présents autour des villages, ils assurent une qualité des silhouettes villageoises.



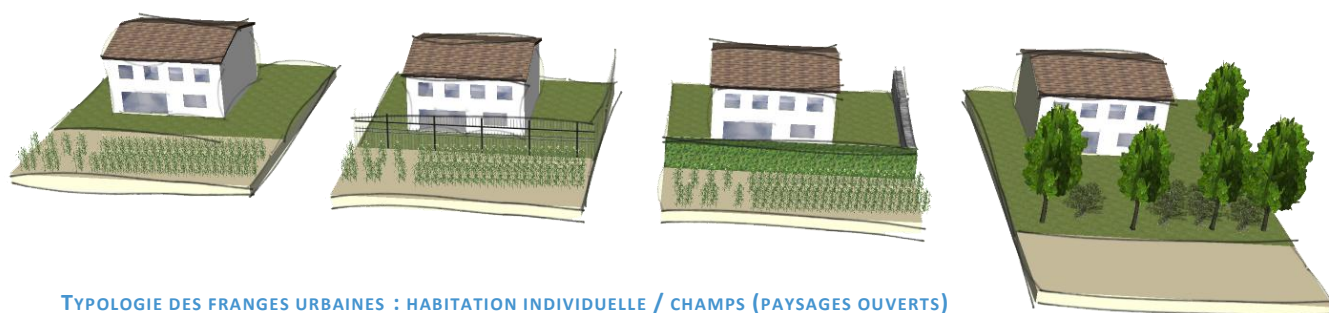
◆ **Les franges nouvelles**

⁸ Les meix correspondent à l'ensemble formé par les jardins et vergers placés à l'arrière des maisons dans les villages lorrains.

L'évolution des choix résidentiels depuis plusieurs décennies a favorisé le **développement de constructions pavillonnaires consommatrices d'espaces** généralement placées en **périphérie des villages**. Elles modifient selon les situations la silhouette du village (vue lointaine et/ou rapprochée), la forme du village et le rapport avec les espaces agricoles proches. Par exemple, l'évolution paysagère apportée par un développement pavillonnaire en limite direct de l'espace agricole à Xonville, a entraîné un rapport paysager plus brutal entre les espaces bâtis et non bâtis. Les plus récentes d'entre elles sont caractérisées par un **parcellaire plus petit** (500 à 600 m² en moyenne), des **habitations individuelles** non jointives au centre de la parcelle, des **haies** en limite de propriété et un jardin en arrière du bâti de moins de 10 m de profondeur. Par exemple les lotissements des Cerisiers et Clos Vigel à Mars-la-Tour se sont développés à la fin des années 1970 - début des années 1980. Le lotissement Le Beau Reoua, construit au milieu des années 1980 à Jouy-aux-Arches, consolide l'urbanisation présente le long de la RD657 en profondeur et à la limite des versants boisés. Les nouvelles constructions marquent des franges en devenir qui seront de manière générale composées essentiellement de haies taillées.

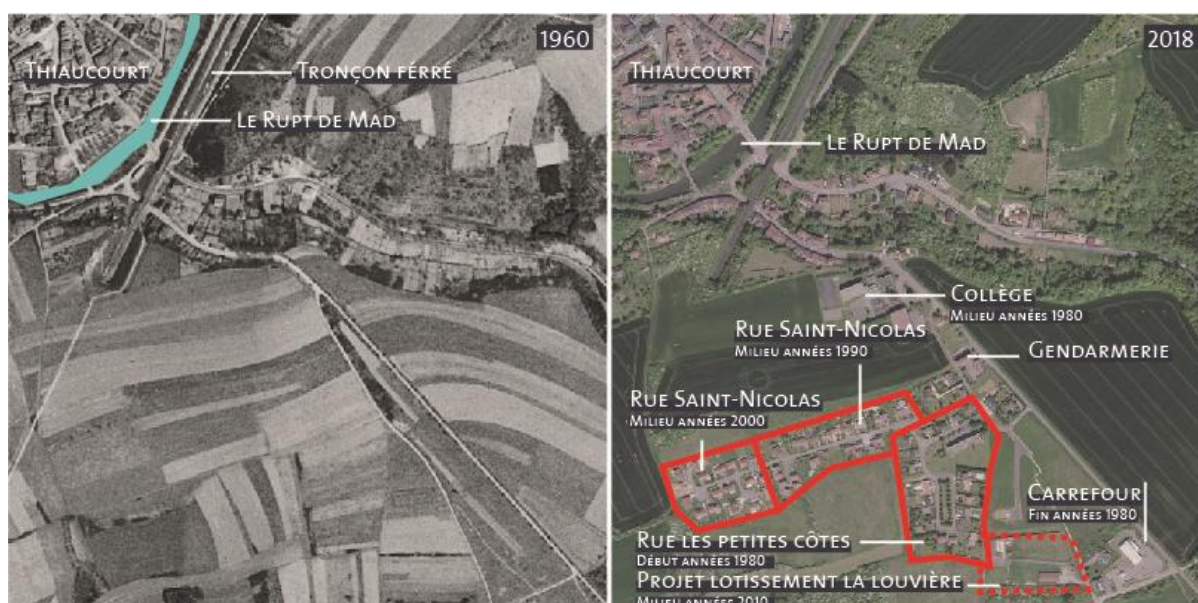


DÉVELOPPEMENT PAVILLONNAIRE EN LIMITE DIRECT DE L'ESPACE AGRICOLE À XONVILLE. SOURCE : AGURAM



TYPOLOGIE DES FRANGES URBAINES : HABITATION INDIVIDUELLE / CHAMPS (PAYSAGES OUVERTS)

Au niveau de Thiaucourt-Regniéville, une grande zone pavillonnaire s'est développée par étapes successives au sud du ban communal, sur le plateau de Haye. Cette zone s'est construite autour d'équipements disséminés le long de la route départementale et sur les hauteurs de Thiaucourt : collège Ferdinand Buisson, gendarmerie, Carrefour Contact et de l'autre côté de la route le cimetière Allemand. Ces évolutions marquent aujourd'hui la vue lointaine sur Thiaucourt depuis la RD3c. Ce développement urbain fragmente ainsi les espaces agricoles. Les habitations situées rue Saint-Nicolas ont une belle vue lointaine sur le village de Thiaucourt et son clocher. Dans le prolongement de cet axe, se déploie la zone d'activités économiques « Les Vignes » à Thiaucourt.



ÉVOLUTION DE L'URBANISATION DE THIAUCOURT-REGNIÉVILLE ENTRE 1960 ET 2018. SOURCE : IGN

Les évolutions récentes du tissu urbain **perturbent et brouillent la lecture paysagère** que l'on peut avoir, notamment sur la perception de la **silhouette du village historique depuis l'extérieur**. Le développement urbain modifie des silhouettes villageoises en créant des tissus urbains isolés de l'enveloppe originelle (hameau pavillonnaire « Le Clos de Beva » à Corny-sur-Moselle, Thiaucourt-Regniéville), en étirant la forme le long des axes de communication (Arry, Arnaville, Novéant-sur-Moselle, villages du Rupt de Mad), ou par un développement en parallèle du tissu originel (Vionville). De manière générale, les villages des plateaux et de la plaine de la Woëvre ont gardé leur silhouette historique, à l'exception des villages détruits par les conflits armés. Seules les entités urbaines de taille plus importante ont subi des modifications récentes notables comme Novéant-sur-Moselle ou Jouy-aux-Arches ou Chambley-Bussières. Le **lotissement de la Nau Au Bois** s'est développé à partir des années 2000, en retrait du tissu urbain de Chambley. À l'est, sur les hauteurs du plateau, il domine ainsi le fond de vallon. Ce lotissement de 43 parcelles constitue un second front bâti, séparé du village historique par le ruisseau de l'Aulnoy, son vallon et les prairies avoisinantes. Cette excroissance marque une rupture brutale avec les champs limitrophes sur 3 de ses faces et fragmente les espaces agricoles. La silhouette a fortement été bouleversée, en formant deux entités urbaines se faisant face. Ce secteur est amené à s'agrandir avec l'implantation d'un nouveau lotissement.

◆ Les franges autour des zones d'activités, de commerce et des exploitations agricoles

Quatre grandes zones d'activités économiques sont présentes sur le territoire : Actisud à Jouy-aux-Arches, Chambley Planet 'Air, Les Vignes à Thiaucourt-Regniéville et la ZAE de Novéant-sur-Moselle. À cela s'ajoutent ponctuellement des activités telles que la chaudronnerie à Essey-et-Maizerais, la carrière à Bernécourt, ou la scierie à Bayonville-sur-Mad. La frange y est souvent **absente**, marquant un front urbain linéaire sans réel aménagement, ni lien avec les champs et bois limitrophes. Par exemple, la zone d'activités Actisud, au niveau de l'allée des Tilleuls, se caractérise par des commerces qui tournent le dos aux versants boisés : la lisière forestière est non accessible. Les espaces entre les bâtiments permettent d'apercevoir ce front boisé situé à 5 m des façades. C'est un tissu urbain compact marqué par la route, le stationnement, et tourné sur lui-même. Aujourd'hui, une étude de requalification urbaine est en cours sur cette zone. La zone d'activités des Vignes, dont le développement est en cours, présente une absence de traitement des bords de ces espaces, et seule la présence de **clôtures** délimite l'emprise de chaque entreprise et marque la limite avec les champs.



LISIÈRES AUTOUR DES ESPACES D'ACTIVITÉS

De nombreuses exploitations se situent en périphérie immédiate du tissu urbain, parfois en entrée de ville. Certaines exploitations agricoles aménagent des espaces végétalisés aux abords des bâtiments agricoles (arbres, alignements, arbustes, bosquets). À l'entrée nord de Charey par la RD28c, un alignement d'arbustes est présent entre la route et l'exploitation. Le centre équestre et l'exploitation agricole, situés sur les hauteurs de Jouy-aux-Arches, marquent un bel aménagement par la présence d'un verger, de clôtures et double alignement d'arbres le long de la route.

◆ Les équipements en lisière urbaine

Plusieurs grands équipements sportifs et/ou culturels se trouvent en marge du tissu urbain : salle des fêtes, terrains de sport en plein air, skate-park, aires de jeux, etc. Ils marquent des **points de polarité** pour les habitants. Par exemple le centre socio-culturel Claude Antoine, à l'est de Jouy-aux-Arches, ménage une transition avec la Moselle par la présence du ruisseau de Vrocholle et sa ripisylve, et d'un terrain de sport. Les terrains de tennis et l'aire de jeux situés à proximité de l'étang de la Folie à Gorze sont entourés d'un cadre végétal conséquent, à l'image des étangs en lisière nord du bourg de Mars-la-Tour.

A.3. Améliorer et préserver la qualité des franges urbaines

◆ **Les silhouettes villageoises d'intérêt à préserver**

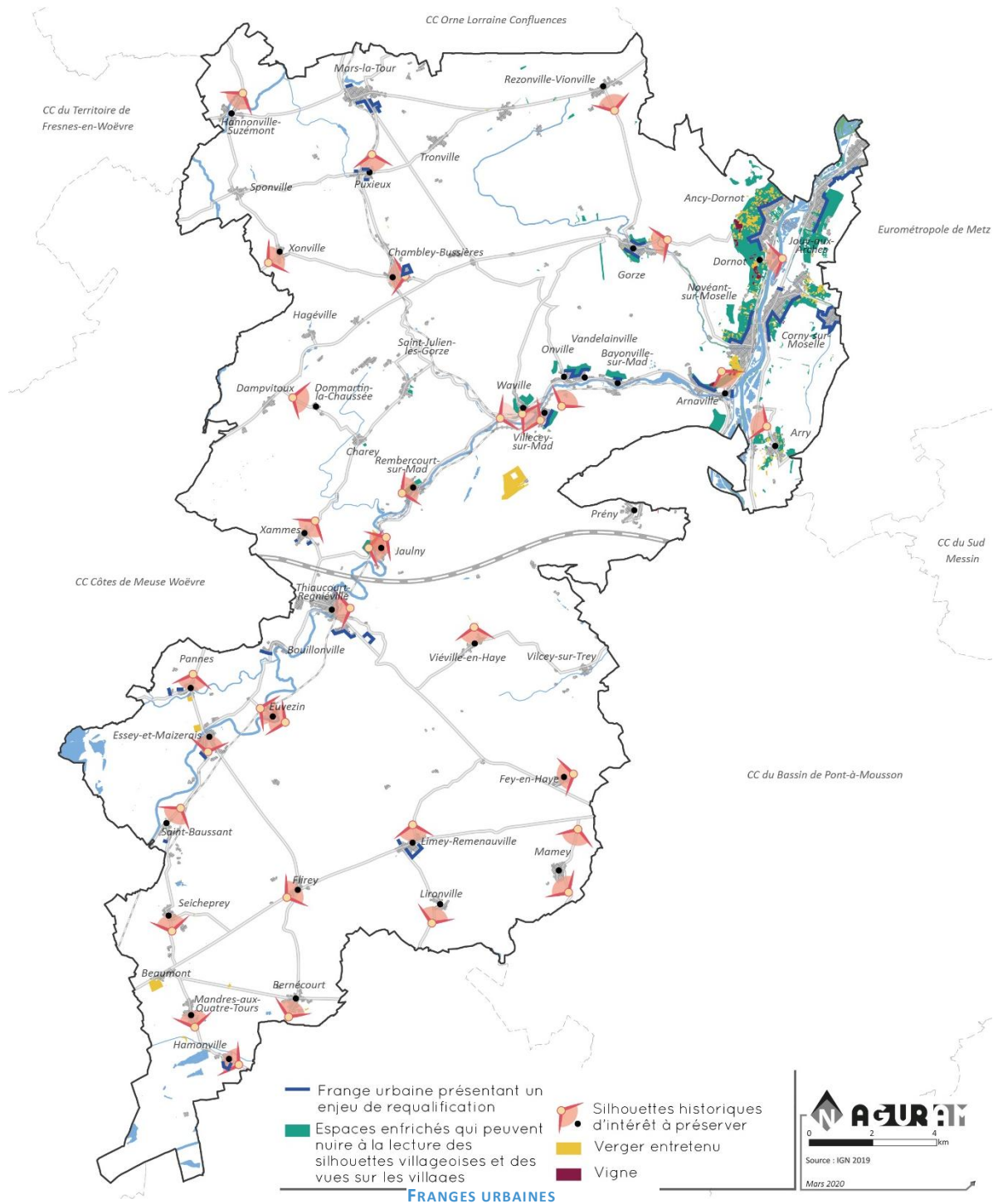
La qualité des franges joue un rôle essentiel sur la silhouette des villages. De nombreuses silhouettes d'intérêt sont visibles depuis les axes routiers et pédestres sur le territoire : vue sur le village de Dornot depuis la rive droite de la Moselle, vue sur Prény depuis la route de Pagny-sur-Moselle, vue sur les villages de Vandelainville et d'Onville depuis la route la Pesée, etc. Ces quelques exemples marquent la **diversité de ces silhouettes** et ceci, plus particulièrement en fonction des caractéristiques topographiques, patrimoniales et végétales. L'implantation de nouvelles constructions peut modifier considérablement la perception d'un village dans le paysage ainsi qu'affecter sa lisibilité notamment sur ses marges. Il est essentiel de prendre en considération la situation et les volumes bâti de nouveaux projets et ainsi éviter de modifier de manière irréversible la qualité des paysages bâti.



SILHOUETTES VILLAGEOISES DEPUIS UN PLATEAU À SAINT-JULIEN-LÈS-GORZE (A) EN PROMONTOIRE A PRÉNY (B) ET EN BAS DE VERSANT DORNOT (C) SILHOUETTE DE REMBERCOURT-SUR-MAD(D) – SOURCE : AGURAM 2020

◆ **Les franges présentant des enjeux pour une requalification**

Plusieurs configurations demandent une attention particulière notamment autour des zones d'activités et des constructions résidentielles récentes ou en projets. Il est aussi important de préserver les silhouettes historiques et les franges dites originelles qui souffrent ces dernières années de processus tels que l'**enfrichement** ou l'**urbanisation** qui n'est pas réfléchi en cohérence ni en accroche avec le village existant, en termes de volumes, d'orientations, etc. Pour préserver au mieux ces silhouettes villageoises d'intérêt, qui font la qualité des paysages présents sur le territoire, les développements urbains futurs devront prendre en compte l'impact de ces nouveaux volumes bâtis, par rapport aux caractéristiques des villages (forme, situation, topographie, etc.).



Synthèse :

- Des franges urbaines de qualité autour des cœurs de villages (ceintures vertes de pré-vergers, vignes et jardins) mais qui restent fragiles (enrichissement, urbanisation) plus particulièrement les villages situés le long du Rupt de Mad et de la Moselle. Une qualité des tissus urbains qui s'observe notamment par de beaux fronts bâtis (Prény, Dornot, Saint-Julien-les-Gorze)
- De nouvelles extensions sans réelles transitions village ou zones d'activités/espace agricole, marquant ainsi un front brutal. Ces nouvelles constructions modifient dans certains cas la forme urbaine préexistante ainsi que la silhouette villageoise historique (Thiaucourt-Regniéville)
- Des cheminements doux qui permettent de multiplier les usages de la frange (Arnaville) et faire du lien avec les espaces NAF
- La situation et la topographie impliquent des stratégies pour la préservation des silhouettes villageoises au niveau des vues lointaines (villages perchés) et/ou rapprochées (villages de plateaux)

B. Les entrées et traversées de villages, bourgs et villes

Les **entrées de ville** sont considérées comme des **sites stratégiques et emblématiques de l'espace urbain** : des « portes d'entrées » situées sur les principales voies d'accès des communes. Elles marquent une rupture entre l'espace urbain, l'espace naturel et agricole le long des voiries. Elles participent à la qualité du cadre de vie, ainsi qu'à l'image et l'identité d'un territoire. Elles donnent à voir comme **première image (vitrine) d'un village**. À travers le PLUi, il est possible d'orienter d'éventuels choix de développement en entrée de village, de préserver et/ou aménager des éléments composant les entrées de villages et de bourg au niveau du règlement graphique et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Ces espaces ont fait face à une **urbanisation des abords des bourgs et villages, notamment le long des routes**, par l'implantation d'activités commerciales, agricoles, industrielles, de stationnement, d'équipements sportifs, ainsi que par l'habitat résidentiel. Ces changements ont ainsi créé de nouvelles entrées urbaines contemporaines. Ce sont des sites qui nécessitent une réflexion d'ensemble, notamment sur les **formes villageoises et le réseau viaire parfois devenus complexes**. Ces nouveaux espaces en entrée de ville ont tendance à brouiller la lecture des paysages urbains. Ils questionnent aussi la place donnée au piéton et au cycliste.

Aujourd'hui, les entrées urbaines sont au cœur de multiples enjeux pour les communes : enjeux paysagers (qualité du cadre de vie, lisibilité du territoire, banalisation des paysages d'entrées de ville), sociaux (fonctionnalités liées, usages, questions territoriales et identitaires, patrimoniales), enjeux économiques (prix du foncier, attractivité des entreprises) et urbains (réseau viaire, forme urbaine, stationnement, aménagements, etc.).

Les entrées de villes et de villages se matérialisent de manière générale, par la présence de **panneaux d'entrées d'agglomération** (impliquant une réduction de la vitesse), des aménagements de la voirie spécifiques (accotements, signalisation), voire dans quelques cas des cheminements piétons, des **affichage publicitaires ou d'information**. Le **bâti** et le **cadre végétal** y sont plus ou moins prégnants.



B.1. Les éléments qualitatifs dans la mise en scène des entrées et traversées de bourgs et villages

Une entrée de ville de qualité doit être **facilement identifiable**, avec peu d'éléments négatifs, avoir un **bon équilibre entre le végétal et le minéral**. Elle peut aussi apporter des **vues lointaines** ou une fenêtre visuelle sur un élément de l'environnement : végétal ou architectural comme les églises et monuments. La présence d'une œuvre d'art urbain, d'un rond-point, d'éléments architecturaux emblématiques et d'un bâti entretenu sont aussi des marqueurs d'une entrée de ville de qualité. Elle doit être facilement lisible et compréhensible. L'entrée peut aussi affirmer l'identité d'un village par une spécificité qui permettra à l'utilisateur de facilement reconnaître un lieu et de le nommer comme un symbole : l'aqueduc romain de Jouy-aux-Arches en est un.

◆ La place du végétal dans les entrées de ville

La végétalisation joue un rôle essentiel dans l'espace urbain en **tempérant par exemple la dureté du bâti**, en assurant une meilleure **transition ville-champs**, en **structurant l'espace et les usages**, en **améliorant la lisibilité de l'entrée dans le village**, etc. Le végétal dans une entrée de ville peut prendre plusieurs formes comme les alignements d'arbres (monospécifique ou par plusieurs essences) à l'approche du village et/ ou le long de la traversée de villages, **arbuste**, **arbre isolé**, **haie**, **bosquet** (entrée ouest de Limey, Beaumont), **vergers** (entrée ouest de Beaumont), **jardins** (entrée sud de Thiaucourt par la RD3) îlot central et fleurs et des (doubles)alignements d'arbres qui peuvent se prolonger le long de la traversée du village comme à Beaumont.

Les (doubles) **alignements d'arbres** permettent de souligner les perspectives sur une ville, un village, un hameau. Par exemple, l'entrée nord du village de Flirey (RD904) est valorisée par la présence d'alignements d'arbres entre le bois de Mort Mare et le village situé en contrebas. L'entrée est, par la RD6B, de Gorze est marquée par des alignements de tilleuls, des stationnements enherbés et une chaussée étroite. L'entrée nord-ouest de Gorze, par la RD12, permet une fenêtre visuelle sur le clocher et le front bâti, et est caractérisée par un mur de soutènement

en pierre et des arbres de haut jet. Il est important que la **végétalisation soit maîtrisée** pour éviter qu'elle ne masque par exemple le panneau d'entrée d'agglomération. Une végétation désordonnée, ou anarchique, déstructure l'entrée et impacte la perception de l'entrée de ville.

Le **terre-plein central végétalisé** permet de créer des rythmes dans les traversées de village, de séparer les sens de circulation, de marquer l'entrée dans le tissu urbain (entrées nord et sud et traversée de Jouy-aux-Arches, Corny-sur-Moselle). Le rond-point marque une rupture dans un itinéraire, il revêt aussi une fonction qualitative par son aménagement et la végétation dont il est doté, comme sur la commune de Jouy-aux-Arches. Ces aménagements restent ponctuels et isolés sur le territoire. Son emprise doit toutefois être choisie à l'échelle de l'espace dans lequel il s'implante et à taille humaine pour éviter une connotation très routière.

Bien sélectionnée et implantée la végétation peut masquer (écran total), filtrer, orienter les vues, créer des fenêtres visuelles et effets de porte, notamment les alignements d'arbres le long de grands axes routiers linéaires.

◆ Autres éléments paysagers

L'**eau** est un élément paysager important et identitaire pour les territoires. Quelques exemples d'entrées de villages mettent en scène l'eau comme le Rupt de Mad au niveau de l'entrée nord de Waville et l'entrée sud de Jaulny, ou encore le ruisseau de Trey pour l'entrée sud de Vilcey-sur-Trey. La gestion des **murets** et leur entretien est important pour une entrée et une traversée de village de qualité, comme l'entrée ouest de Novéant-sur-Moselle, l'entrée ouest d'Euvezin. Ils sont aussi présents sur plusieurs communes : Gorze, ou Vandelainville. Dommartin-la-Chaussée utilise l'**art urbain** pour marquer l'identité, l'entrée et la traversée du village. Bancs et tables peuvent aussi servir d'**espace de détente** au niveau de l'entrée des villages, comme à Sponville ou Gorze.

◆ Les vues sur des éléments bâtis emblématiques et paysagers

Les entrées de bourgs et villages permettent, selon les cas, des vues sur des **éléments bâti de qualité**. On peut voir, depuis l'entrée nord de Gorze, le clocher de l'église collégiale, l'entrée sur de Rembercourt-sur-Mad, l'entrée ouest d'Onville par la RD952 permet une belle vue sur le front bâti de qualité et la silhouette du village, entrée nord est de Fey-en-Haye, entrée est de Flirey. Les entrées de villes sont aussi l'occasion de voir des paysages emblématiques comme la vallée du Rupt de Mad depuis l'entrée ouest d'Arnaville ou le plateau du Pays Haut depuis l'entrée sud de Charey. Ces deux communes ont aménagé une aire de détente et stationnement pour profiter de ces paysages et ambiances.



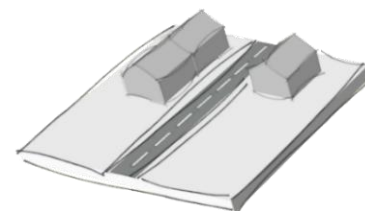
ENTRÉE SUD DE SEICHEPREY – SOURCE : AGURAM -2020

B.2. Forme urbaine et entrée de ville

Le tracé de la route et la position du village induisent des stratégies d'entrées de ville différentes : position du panneau d'entrée d'agglomération, aménagement paysager, etc.

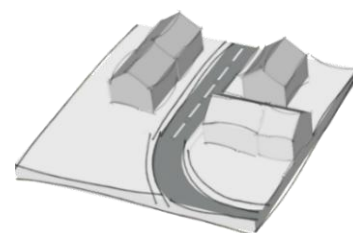
◆ Village dans le prolongement d'une route

De manière générale les villages sont traversés par une route départementale. Cette position permet de voir en amont le village et la silhouette villageoise. Le panneau se situe parfois en amont du tissu urbain (entrée nord de Mardigny), au niveau de la première habitation ou du cœur urbain. L'aménagement est plus facile dans ce type de configuration. Toutefois la topographie peut réduire ou augmenter la visibilité sur le village ainsi que la végétation. Les lignes droites favorisent toutefois la vitesse.



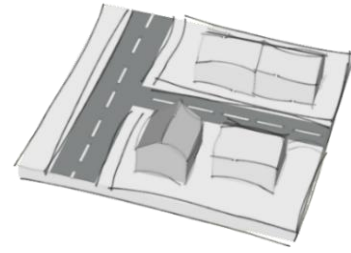
◆ Village dans le prolongement d'une route à coude

Plusieurs entrées de villes se font après ou avant un tournant pour accéder au village. Par exemple l'entrée est de Mardigny par la RD68 se fait un peu avant un lac serré, la végétation et le muret du parc du château dissimulent le tissu urbain. On retrouve d'autres exemples comme l'entrée ouest d'Hamonville ou nord de Seicheprey. Ces entrées posent des questions en termes de **muret**.



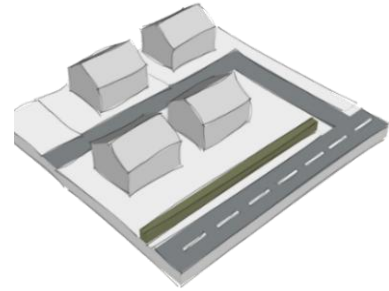
◆ Village en position perpendiculaire à la route principale

Quelques villages implantés sur les versants se sont développés dans l'axe perpendiculaire à une grande route départementale comme Vandelainville par rapport à la RD952, Dornot et la RD6, ou encore Ancy-sur-Moselle et la RD6. L'entrée de village se fait donc soit avant la jonction (entrée sud de Vandelainville) des deux routes, soit après (entrée sud de Dornot). La position du panneau d'entrée d'agglomération s'appuie donc sur une signalisation en amont qui permet à l'utilisateur de comprendre que l'on se rapproche d'un village. Elle marque toutefois une coupure brutale au niveau de Fey-en-Haye avec la RD3.



◆ Développement de l'urbanisation en contre allées

Le développement urbain a, dans certains cas, modifié la forme du village le long des axes de communication, parfois en leur tournant le dos par l'aménagement de contre allées parallèles à ce réseau (sud de Novéant-sur-Moselle, Waville, Gorze, etc.). L'exemple du lotissement Maselle sur le sud-est du ban communal de Waville est un cas marquant. L'entrée de Waville se fait donc à la jonction entre la contre allée et la route principale. Ceci nuit à la lisibilité ainsi qu'à la forme du village. L'effet est accentué par la présence d'une haie.



◆ Les coupures vertes

Les coupures vertes sont des espaces naturels ou agricoles qui séparent deux zones d'urbanisation. Face la pression urbaine ces espaces sont aujourd'hui menacés notamment entre les villages situés au niveau de la Moselle et du Rupt de Mad. Elles jouent plusieurs rôles : elles participent à la lisibilité des territoires, elles favorisent la biodiversité, elles participent à la qualité du cadre bâti et constituent des transitions paysagères.

B.3. Plurifonctionnalités des entrées de villages

Certaines entrées de villages mêlent plusieurs usages par l'aménagement d'aire de stationnement, d'un arrêt de bus, la localisation de commerce, des cheminements doux, ou des équipements sportifs. On retrouve aussi très souvent des activités agricoles, ainsi que des cimetières au niveau de l'entrée de village ou en amont de cette entrée.

◆ Des entrées de ville marquées par l'activité humaine

L'enjeu de ces entrées de villes est la **bonne cohabitation** et **cohérence** entre les différents usages et les styles architecturaux. Certaines entrées de villages sont marquées par d'imposantes **exploitations agricoles** présentes sur l'ensemble du territoire (entrée nord de Charey, entrée sud de Mandres-aux-Quatre-Tours, etc. L'utilisation de vergers, alignement d'arbustes, peut réduire l'incidence sur la qualité de l'entrée urbaine comme l'exploitation EARL la Naudine au sud de Charey. Quelques exploitations agricoles se situent le long des axes routiers et à une distance de quelques centaines de mètres des villages : Mardigny, Xammes, etc.). Le développement urbain des dernières décennies, le long des axes de communication, a réduit la distance entre les exploitations et le tissu urbain, ainsi que l'entrée de ville. Ceci peut poser des difficultés de cohabitation entre agriculture et habitations (cf. livret « Attractivité territoriale » du présent diagnostic). L'entrée nord de Limey-Remenuville par la RD75 est fortement marqué par l'activité agricole par des silos à grains, de nombreux entrepôts, un espace en friche avec quelques carcasses de voitures. Le front boisé peut masquer des volumes bâtis conséquents liés à l'activité agricole, comme au niveau de l'entrée de village de Limey qui possède un front boisé d'une épaisseur de 25 m.

Les **activités industrielles** sont aussi présentes au niveau des entrées de ville. L'entrée la plus emblématique est celle située au nord-est de Jouy-aux-Arches par la RD657, porte d'entrée importante pour le territoire de la CCM&M. Elle questionne notamment sur sa situation et l'absence d'aménagements pour le piéton. On retrouve d'autres exemples comme l'entrée nord de Novéant-sur-Moselle. Les activités industrielles marquent plus durement le paysage. Ces activités peuvent aussi masquer l'entrée de ville comme le garage automobile au niveau de l'entrée de Dornot depuis la



ENTRÉE NORD LA TUILERIE À JOUY-AUX-ARCHES
DANS LA ZONE ACTISUD – SOURCE : AGURAM

RD6, ou encore la casse automobile au niveau de l'entrée sud de Corny-sur-Moselle. Elles sont très souvent uniquement dédiées à l'automobile.

La déprise des activités a marqué certaines entrées de villages. Par exemple, au niveau de l'entrée est de Vilcey-sur-Trey depuis la RD89, une ancienne discothèque a fermé ses portes en 1990. Le site est aujourd'hui en **friche** (1 000 m²) et affecte la qualité des paysages notamment la vue sur le vallon, la silhouette du village et son clocher. À Bayonville-sur-Mad, les friches industrielles de l'**ancienne Pasek**, d'une surface de 3 600 m² marquent l'entrée ouest et le début de la traversée de village de part et d'autre de la RD903. Cette déprise est aussi présente au niveau de Hannonville-Suzémont, l'entrée nord de Xonville ou encore l'entrée nord de Limey-Remenauville. Le bâti agricole fortement dégradé marque l'entrée est de village de Vionville, le long de la RD903.

Un autre phénomène présent sur le territoire prend la forme d'**habitations qui s'égrènent le long des voies d'accès au village** (Essey-et-Maizerais, Beaumont, Hannonville-Suzémont, Bouillonville, etc.). Ce processus brouille la lisibilité sur les entrées de villages, déconnecte les constructions des villages et les expose à des voies fortement passantes (RD952 le long du Rupt de Mad). Cette forme de développement est très consommatrice d'espaces. Une seule construction au niveau de l'entrée de village peut fortement faire évoluer le paysage urbain d'un village, comme par exemple à Saint-Julien-lès-Gorze. Les moyens de la collectivité ne passent pas ici par des aménagements spécifiques, mais sur des choix de développement urbain et d'accompagnement à la requalification du bâti quand cela s'avère possible.

Certaines constructions récentes marquent aujourd'hui des entrées urbaines contemporaines comme l'école du Val de Mad à l'entrée de Vandelainville.

◆ Des usages variés pour les habitants

Les entrées de villes peuvent connecter le cœur de village aux sentiers de randonnées situés à proximité, comme le GRP entre côtes de Moselle et côtes de Meuse, le GR5 et le GR5F qui traversent certains villages. Il est ainsi essentiel de bien marquer, identifier le réseau et de permettre la sécurité des promeneurs. Certains panneaux d'informations sont présents au cœur des villages (Fey-en-Haye, Mardigny, Viéville-en-Haye, etc.). Des aménagements spécifiques ont été aménagés pour le piéton et le cycliste notamment à l'entrée sud de Dommartin-la-Chaussée par un chemin bétonné sur 170 m reliant en toute sécurité l'entrée et le noyau urbain. Autre exemple, celui d'un chemin pour piéton et cycliste qui longe la RD66, reliant Le clos de Beva (ouest de Corny-sur-Moselle) à Fey.

Les entrées de ville constituent des **points stratégiques pour les transports collectifs et individuels** (covoiturage). Sont ainsi aménagées des aires de stationnements, de covoiturage (aire de covoiturage au nord d'Arnaville) et des arrêts de bus (à Vandelainville, ou Le Clos de Beva à Corny-sur-Moselle, ou Ancy-sur-Moselle par exemple). L'aménagement de l'accotement et du trottoir permet de délimiter les usages et sécuriser l'accès aux piétons (Dornot). Toutefois, il arrive, dans certains cas, qu'il manque des aménagements spécifiques comme l'entrée sud de Vandelainville, où l'arrêt de bus se situe de l'autre côté de la route départementale.

Des **espaces publics, lieu de repos, équipements sportifs et culturels** sont parfois présents au niveau de ses portes d'entrées comme à Flirey, Euvezin, Jouy-aux-Arches ou Gorze.

L'entrée de sud de Dornot allie de nombreux enjeux, notamment sur la question des cheminement doux, l'accessibilité et la sécurité. L'aménagement de cette entrée pourrait permettre l'accès piéton à la Moselle.



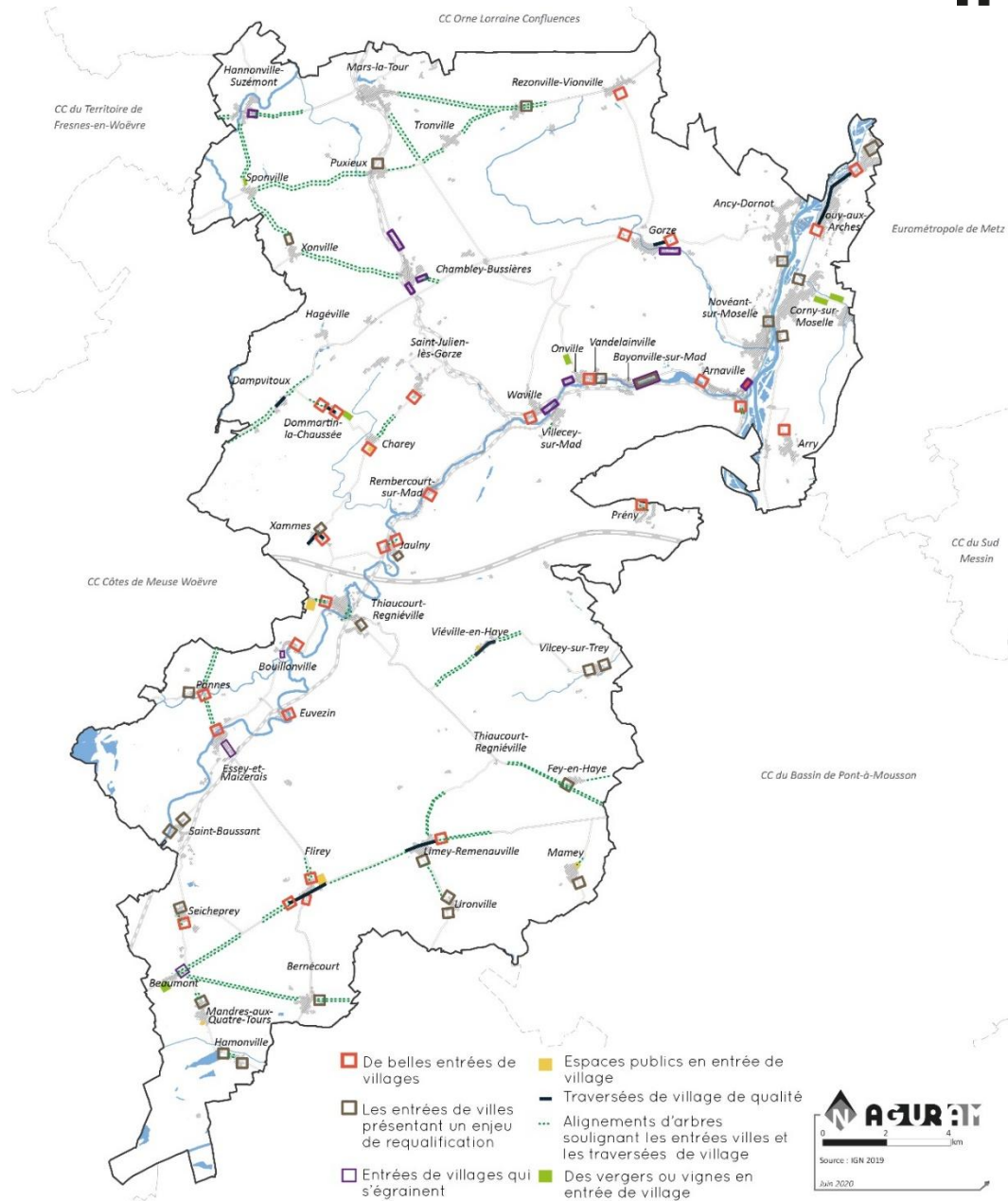
SITE EN FRICHE AU NIVEAU DE L'ENTRÉE DE VILLAGE DE VILCEY-SUR-TREY — SOURCE :



CONSTRUCTION AU NIVEAU DE L'ENTRÉE DE VILLAGE DE SAINT-JULIEN-LÈS-GORZE — AGURAM 2020



ENTRÉE NORD DE DORNOT. SOURCE : IGN



QUALITÉS DES ENTRÉES DE VILLES ET VILLAGES

Synthèse générale :

- Quelques exemples de limites d'enveloppe urbaine floue, liés notamment à l'étalement urbain (exemple des lotissements en contre allées)
- De belles entrées de villages de qualité (Jouy-aux-Arches, Dommartin-la-Chaussée, Gorze, Euvezin, etc.)
- De rares cas de processus de conurbation et des entités urbaines qui sont distinctes
- Des développements urbains qui ont induit des formes urbaines complexes, brouillant ainsi la lisibilité des territoires et la lecture des paysages
- Des coupures urbaines vertes à maintenir entre les communes pour garantir la lisibilité des territoires et la qualité du cadre bâti
- Des actions qui sont en cours comme l'aménagement ponctuel sur la commune de Jaulny ou encore la gestion des pieds de murs à Bayonville
- Les traversées de certains villages du Rupt de Mad sont très qualitatives, présentant notamment de beaux fronts bâtis
- Des entrées de ville permettant des belles vues sur la patrimoine bâti (entrée nord-ouest de Gorze, etc.)
- Une place du piéton qui est très souvent inexistante et insécurisée
- Quelques délaissés présents le long des entrées et traversées de village (Bayonville-sur-Mad, etc.).
- Les nombreux alignements d'arbres le long des RD et à proximité des villages permettent des échappées visuelles

C. Des espaces publics aux espaces urbains paysagers

L'espace public a un rôle essentiel pour les habitants et les territoires : un **pôle de centralité pour le village (vie sociale, commerciale, religieuse, etc.)**. Il est à l'articulation de nombreux enjeux comme la mobilité, le commerce, les services, la vie urbaine, l'adaptation au changement climatique ou encore pour la valorisation du cadre de vie. Les villages se sont organisés autour de l'espace public : un lieu de vie collectif fortement lié à l'activité agricole au départ.

C.1. Qualité et diversité des formes d'espaces publics

La place de la nature au cœur des paysages urbains s'observe le long des traversées de villages, au niveau des espaces publics, le long des chaussées et trottoirs. La nature en ville est une des réponses à l'enjeu d'adaptation aux changements climatiques pour les territoires (**régulation thermique, amélioration de la qualité de l'air**). Elle permet aussi d'**équilibrer le rapport minéral et végétal** (valorisation du bâti) et ainsi améliorer le cadre de vie des populations. Sur l'ensemble du territoire quelques exemples intéressants marquent la multifonctionnalité de ces espaces et la qualité des paysages construits.

◆ Parcs et places publiques originelles

La **place** est un lieu public ouvert, entouré de manière générale de constructions, et située au cœur du village. Ils émergent de la trame urbaine des villages et bourgs « tas » ou « quadrillés » (cf. partie du présent diagnostic dédiée au contexte urbain), où ils accompagnent spécifiquement des équipements publics encore en fonctionnement ou non, les gares notamment. Les places sont très souvent petites par rapport aux usages qu'elles peuvent revêtir aujourd'hui. Elles constituent très souvent un lieu pour la vie urbaine et sociale, pour le commerce (marché, commerces de proximité), ou une poche de stationnement pour accéder à cette centralité. Dans des territoires ruraux la voiture est un moyen de locomotion indispensable et préférentiel, ainsi **l'automobile et le stationnement ont pris une très grande place** (place du Lavoir à Jaulny). Les **églises, lavoirs, fontaines, et monuments aux morts** sont des éléments patrimoniaux caractéristiques des villages construits autour des espaces publics comme Bayonville-sur-Mad, Jaulny, Pannes, Seicheprey, Mandres-aux-Quatre-Tours et Arry. Ce patrimoine valorisé et entretenu, participe grandement à la qualité des espaces publics. On retrouve des parcs (jardins publics) sur quelques communes telles que Flirey et Jouy-aux-Arches. Des panneaux d'information sont parfois présents au cœur du village, permettant d'indiquer notamment la position de randonnées accessibles à proximité (Bouillonville, Limey-Remenauville). Des espaces interstitiels généralement verdit prennent place au sein des tissus urbains, marquant des espaces de respiration dans le tissu compact des villages (Xammes).



PLACE DE L'ÉGLISE À BERNÉCOURT. SOURCE : AGURAM 2020



LAVOIR DE BAYONVILLE-SUR-MAD.

◆ De nouveaux espaces publics

De nouveaux espaces sont créés. La rue du lotissement « le Noyer » est à sens unique au niveau de l'espace vert qu'elle ménage. Cette rue relie la rue de Verdun (cœur du village) à la rue des Jardins (arrière du village). Cet espace qui mesure 1 150 m² comprend la chaussée, des espaces de détente végétalisés et une aire de jeu.



AMÉNAGEMENT D'UN TRONÇON DE LA RUE LOTISSEMENT LE NOYER ET SES ABORD À MARS-LA-TOUR. SOURCE : AGURAM 2020



Certaines place y **excluent totalement la voiture** au profit d'espaces arborés, d'espaces de jeu ou de repos (bancs, table), ou y **intègrent des places de stationnement en les accompagnant d'aménagements paysagers** pour amoindrir leur impact sur l'espace public et éviter un langage trop routier dans les paysages villageois : c'est ainsi le cas de la place récemment réaménagée à côté de la mairie à Arry, le parvis accompagnant l'église d'Hagéville, la place de la rue Coupé d'or à Thiaucourt, la place Marguerite à Mamey, la place de l'église de Seicheprey ou encore les abords de l'église et de la mairie de Bayonville-sur-Mad.

◆ **L'art dans l'espace public**

L'exposition « l'art à la campagne » à Dommartin-la-Chaussée marque une forme d'appropriation d'espaces publics qui auraient pu être délaissés par le passé, ainsi que de l'identité du village. Les nombreuses œuvres sont disséminées sur l'ensemble du tissu urbain, ainsi qu'au niveau des entrées de ville (entrée nord et sud depuis la RD28c). Ces réalisations animent chaque vue sur le village depuis 2015.

◆ **Des espaces d'interstice végétalisés : trottoirs, usoirs, pieds de murs et façades**

Le **trottoir** est un espace réservé aux piétons sur les côtés de la chaussée. Cet espace est parfois utilisé pour le stationnement sauvage. Entre le trottoir et la façade bâtie des espaces d'interstice dans lesquels les plantes prennent place et se développent (pot de fleur, plante grimpante ou tapissante, jardinière, etc.). On peut observer dans plusieurs villages, comme dans le cœur du tissu ancien de Vandelainville, une végétation qui habille les façades bâties (impasse Moreaubevignes ou encore rue de la Taye). Cette **végétalisation des façades** se retrouvent notamment à Arnville, Jaulny, Vandelainville, etc. La végétation donne du corps au cadre bâti et permet de réduire la délimitation de ce qui est défini comme l'espace privé et l'espace public.

L'**usoir** (ou parge au Pays Haut) correspond à l'espace entre la chaussée et le bâti, spécificité notamment des **villages lorrains aux habitations jointives**. Cet espace constituait le prolongement des habitations servant notamment pour le **stockage** (fumier, bois et outils). C'est une spécificité propre aux villages-rues tels que décrits dans les parties « contexte urbain » et « patrimoine » du présent diagnostic L'activité agricole s'étant déplacée notamment à la périphérie du village, l'usoir est devenu un espace pour le stationnement de la voiture et/ou pour le jardinage. Ce recul de 3 à 7 m par rapport à la chaussée relève du **domaine public communal**. Toutefois, un droit d'usage est reconnu (Vionville, Puxieux, etc.). Ces espaces sont souvent enherbés et tondus comme dans le cas de Flirey, Limey-Remenauville ou encore Dampvitoux. Sur la rue de Jury et la rue de Mort Mare (traversée du village de Flirey), les usoirs ont une profondeur d'environ 6 m entre le trottoir et la façade. Ces espaces sont parfois agrémentés d'un arbre, d'une haie ou de quelques plantations, marquant ainsi les séparations des habitations jointives. Cet exemple présente aussi la maîtrise et l'entretien de ces espaces (harmonie et cohérence globale sur les traversées de village). L'activité agricole reste encore à certains endroits présents au cœur de ces villages lorrains, marquant encore l'usoir comme à Vionville. **Entretenus, ils marquent notamment la qualité du tissu urbain** comme Dampvitoux qui a procédé à des aménagements spécifiques de ses usoirs au niveau de Grande rue et rue de la Mairie.



BAYONVILLE-SUR-MAD, SOURCE : AGURAM



EXPOSITION L'ART À LA CAMPAGNE – DOMMARTIN-LA-CHAUSSÉE SOURCE : AGURAM 2020



USOIR VÉGÉTALISÉ SUR MARS-LA-TOUR. SOURCE : AGURAM 2020

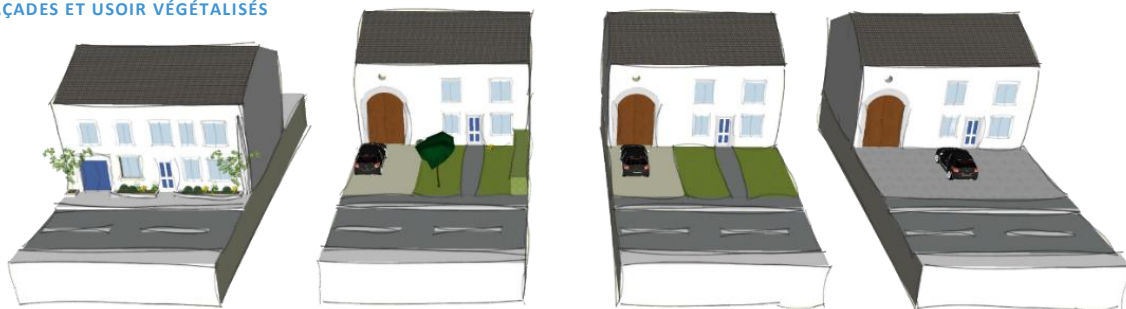


IMPASSE VÉGÉTALISÉE EN FACE DE LA PLACE DE VANDELAINVILLE- SOURCE : AGURAM 2020



RUE DE JURY, FLIREY- SOURCE : AGURAM 2020

DES FAÇADES ET USOIR VÉGÉTALISÉS



◆ **De nouveaux bâtiments comme espaces publics**
De nouveaux espaces publics sont créés, marquant les paysages urbains et l'époque dans laquelle ils s'inscrivent. **La nouvelle halle de plein air des Fenottes d'Ancy-Dornot** s'impose par ses dimensions et son architecture. Ce projet réduit au maximum l'empreinte carbone en faisant appel à une entreprise locale et par l'utilisation de matériaux issus de la région. Cette construction en bois et plexiglass met en avant la charpente de la construction et le paysage par l'ouverture sur ces 4 faces. Cette installation marque le pluralisme des usages, la qualité architecturale, et son intégration dans le paysage et son cadre environnant.



PARC TOURISTIQUE ET DE LOISIRS DES FENOTTES – ESPACE MARIE ET MATHIAS, SOURCE : AGURAM 2020

C.2. De espaces présentant un enjeu de requalification

Certains espaces publics, souvent vastes, sont **dépourvus de tout aménagement** et constituent des espaces aux contours et aux fonctions mal définis, **et sont occupés pour l'essentiel par du stationnement automobile**. Il s'agit par exemple de l'espace existant au bord du Rupt de Mad, aux pourtours d'équipements comme à Bouillonville, ou des espaces attenants à des gares, encore en fonctionnement ou non, à Onville ou à Mars-la-Tour. Citons aussi la place qui se dégage aux abords des ruines du château à Prény.



PRÉNY, SOURCE : AGURAM 2020

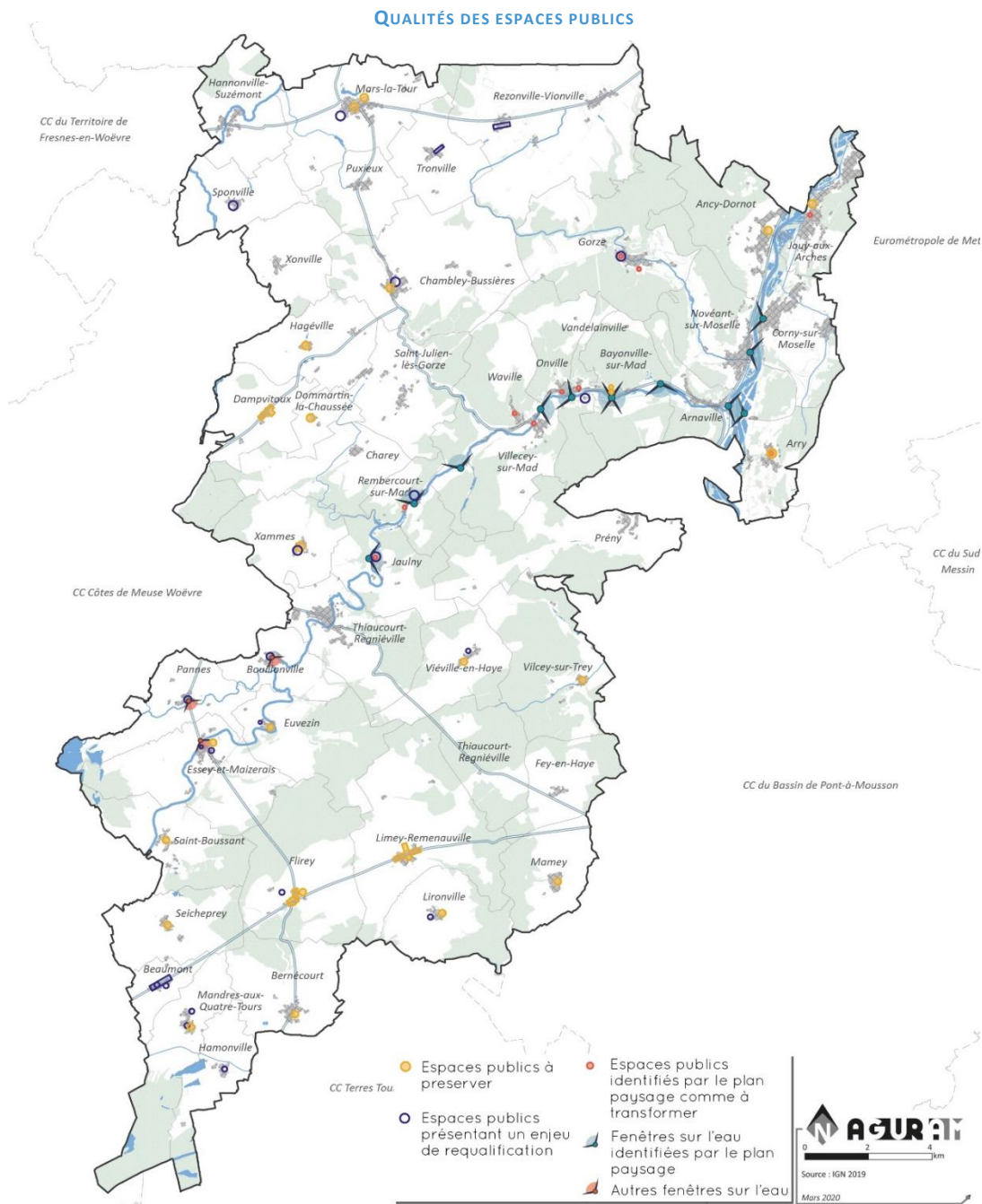
Certains usoirs sont à l'abandon, parfois bétonnés ou servant de stationnement. Ceci donne l'image d'un espace dégradé, qui ne valorise pas le bâti, bien au contraire (Grande rue à Puxieux, ou la rue principale de Vionville, Tronville, ou encore à Mandres-aux-Quatre-Tours). Cette différence entre chaque usoir s'explique par le rôle du propriétaire. Ces différences impactent l'image du village.

Certains espaces publics semblent être abandonnés comme l'aire de pique-nique au cœur de Sponville.

Des espaces de loisirs en plein air (terrains de sports, boulodrome, etc.) situés au cœur des villages sont aujourd'hui délaissés par l'homme (ancien terrain de football à Xammes) ou nécessitent leurs réaménagements (Pannes, Essey-et-Maizerais, Flirey ou encore à Mandres-aux-Quatre-Tours).

De manière générale les espaces publics identifiés comme « à soigner » par le plan paysage « Reconquête du paysage des vallées de la Moselle et du Rupt de Mad » présentent des similitudes au niveau des problématiques : **une place du véhicule trop importante par rapport au piéton** (Jaulny, Mardigny, Arry, Chambley, Gorze, etc.), **un cadre végétal peu présent, non entretenu ou peu adapté** (certains usoirs et vastes espaces non aménagés) **et un manque de valorisation du patrimoine bâti, des fenêtres visuelles et du lien avec l'eau**. L'eau est un facteur identitaire important sur le territoire. La proximité de l'eau n'est pas forcément mise en valeur comme à Villecey-sur-Mad. Pour atteindre l'objectif de qualité paysagère du plan paysage « Inviter à voir l'eau en transformant des espaces ouverts au public », 13 fenêtres sur l'eau ont été identifiées. Certains villages ne

possèdent pas de polarités constituées par un espace public de taille plus ou moins importante : Sponville ou encore Fey-en-Haye.



Synthèse générale :

- Des espaces publics maintenus au cœur de certains villages
- De nombreux contacts avec l'eau, qui sont des opportunités pour créer des fenêtres sur l'eau dans le cadre d'aménagement des espaces publics, par exemple à Bayonville-sur-Mad ou Bouillonville
- Quelques espaces publics aménagés dans la sobriété et la simplicité qui s'accordent bien au territoire
- Des usoirs et façades parfois supports d'une végétalisation du bâti et d'éléments à forte valeur paysagère au niveau de certaines traversées de villages (Flirey)
- Importance des espaces publics interstitiels qui sont des éléments essentiels pour la qualité du cadre bâti (fonction d'agrément, usages récréatifs, espace de respiration dans le tissu bâti, etc.)
- Des différences dans le traitement et l'aménagement des espaces publics. En effet, de nombreux espaces publics non aménagés ou aménagés présentent un enjeu de requalification
- Des espaces publics inexistant dans certains villages

1.4. PERSPECTIVES PAYSAGÈRES

Les paysages sont en perpétuelle évolution. Il est important d'appréhender les facteurs de ces changements pour pouvoir préserver, aménager et gérer au mieux les paysages. Analyser l'évolution de l'occupation du sol et de l'urbanisation permet de mieux comprendre ces mutations spatiales, pressions, enjeux et leur répercussion sur les paysages. Les facteurs de modification des paysages sont généralement engendrés par l'homme et ses usages : développement des espaces urbanisés et d'activités industrielles, modification des pratiques agricoles, abandon de l'activité humaine sur certains espaces, développement de nouvelles énergies, etc.

A. La place des énergies dans les paysages actuels et de demain

La volonté des politiques publiques françaises de diversifier les sources d'énergie, et de développer les nouvelles énergies renouvelables, s'est traduite notamment sur la CC Mad & Moselle par le développement de l'énergie photovoltaïque ou par l'aménagement de retenues d'eau, ou encore par l'installation d'unités de méthanisation ces dernières années. Ces choix sont liés aux contraintes géographiques (météorologie, topographie, etc.), urbanistiques, environnementales et paysagères sur le territoire. L'étude menée par un bureau d'étude (Akajoule, SCET) en 2019, sur les potentiels de développement des énergies renouvelables, met en avant l'importance du solaire photovoltaïque et de la méthanisation, ainsi que les difficultés pour l'implantation d'éolienne sur le territoire. **La production et l'acheminement de l'énergie contribuent à la transformation des paysages (remarquables ou du quotidien). Les décisions actuelles et futures façonneront les paysages de demain.**

Le nombre d'installations de production d'électricité renouvelable n'a cessé de croître depuis les années 2010 sur le territoire.

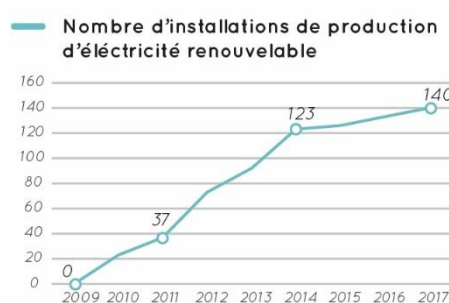
A.1. La méthanisation en milieu rural

Le développement des unités de méthanisation s'inscrit dans une volonté politique de développement des énergies renouvelables. Il répond aussi à un enjeu de **réduction des déchets**. La méthanisation est une solution pour répondre à ces deux enjeux en utilisant un procédé biologique naturel par la dégradation des matières organiques : action des bactéries en l'absence d'oxygène, qui produit ainsi un **biogaz**. Sont utilisés pour cela des déchets, déchets verts, déchets de cantine, effluents d'élevage (fumiers, lisiers), résidus de cultures, etc. Ce biogaz peut être valorisé sous forme de chaleur et/ou d'électricité. Une unité de méthanisation est composée d'un ou plusieurs bâtiments en forme circulaire, coiffés d'un dôme.

Deux unités de méthanisations sont aménagées sur les communes de Beaumont (SARL Ceres énergie) et d'Hagéville (SAS Biogaz Lorraine54). À cela s'ajoute un projet en cours de construction sur la commune de Limey-Remenuville, et de raccordement au réseau de Pont-à-Mousson.

Ces installations se sont faites sur des terrains plats (Pays Haut), isolés, dans les paysages ouverts, ce qui leur évite d'être vues depuis les villages. Cette source d'énergie **pourrait se développer notamment sur le plateau de Haye** (cf. Diagnostic du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la CCM&M).

La **situation de l'implantation** de ces installations sont essentielles pour réduire leurs impacts dans le paysage : éviter les situations de promontoires, sur coteaux et en fond de vallées sans obstacles visuels entre le village et le site. Le choix des couleurs des bâches et du bardage du socle doit se faire en fonction des caractéristiques paysagères environnantes (blanc et vert foncé sur le territoire). Un cadre végétal peut adoucir, voire améliorer, l'intégration paysagère de ces nouvelles installations (plantation d'alignements ou choix d'implantation adossée aux bosquets et reliefs déjà présents).



EVOLUTION DU NOMBRE D'INSTALLATION DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE POUR LA CCM&M (SOURCE : MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE)



UNITÉ DE MÉTHANISATION À HAGÉVILLE SOURCE : AGURAM 2020

A.2. Le développement de l'énergie solaire photovoltaïque : activités et résidentiels

L'énergie solaire photovoltaïque convertit la lumière du soleil en électricité, grâce à des matériaux photosensibles qui sont intégrés sur les **toitures** de manière générale, mais aussi sur des **façades** bâties ou des **panneaux posés au sol**. Sur le territoire, seule la première option est présente. Aujourd'hui **5 grandes exploitations agricoles** utilisent des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments, situées sur les communes de Mars-la-Tour, Pannes, Dommartin-la-Chaussée et la Vilcey-sur-Trey. Les toitures des maisons individuelles situées à proximité de ces exploitations sont également pourvues de quelques panneaux photovoltaïques comme l'exploitation de la Naudine à Dommartin-la-Chaussée et la SARL Lumisol à Pannes. L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments agricoles permet de valoriser ces grandes surfaces inexploitées.

Certains habitants ont installé des panneaux sur les toitures de leurs habitations comme par exemple à Beaumont. Des initiatives locales émergent, pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques pour de l'autoconsommation. Ce sont constitués deux **regroupements citoyens** à Thiaucourt-Regniéville (projet en autoconsommation, avec recherche de financement et d'accompagnement juridique) et sur les communes de Rupt de Mad (projet moins avancé). L'énergie photovoltaïque solaire sur les toitures de bâtiments agricoles et résidentiels induit un impact relativement faible, voire nul, sur les paysages urbains. Le potentiel solaire thermique est important, plus particulièrement sur les toitures de bâtiments agricoles (hangars agricoles, entrepôts) et d'activités (Actisud, ZA, bâtiment tertiaire et de commerce). Cette énergie pourrait ainsi se développer dans les prochaines années.

Le temple bouddhiste situé à l'ouest de la commune de Charey utilise lui aussi l'énergie solaire, grâce aux panneaux situés sur sa toiture. Les communes sont propriétaires de certains édifices religieux, dont le devenir et les usages posent question. Des réflexions sont en cours sur de possibles reconversions et transformations d'églises du territoire (cf. partie « patrimoine bâti » du présent diagnostic). Une des pistes d'étude sur le devenir des églises permettrait l'installation de panneaux sur ces constructions. C'est une étude en phase de concertation et d'acceptabilité de la démarche. Cette proposition soulève toutefois la problématique de l'intégration de ces panneaux par rapport aux éléments anciens et fragiles de la structure de l'édifice.

Le déploiement de l'énergie solaire photovoltaïque **au sol**, notamment par l'implantation de **centrales au sol**, transformerait plus radicalement les paysages et la qualité du cadre de vie (consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers). Un certain nombre de réflexions sont en cours sur la possible implantation de panneaux au sol sur des espaces aujourd'hui en friche, notamment sur d'anciennes installations militaires à Mars-la-Tour et aux abords de Chambley Planet'Air.

Le PnrL dispose d'un **guide de préconisations sur l'usage du Photovoltaïque**, dans lequel il préconise la non-utilisation de terres agricoles et naturelles, la nécessité de prendre en compte les enjeux de biodiversité et de paysage en menant notamment des études d'impacts par des experts ou encore la consultation auprès des habitants.



FERME DE LA SOULEUVRE DE VILCEY-SUR-TREY



PANNEAU SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE INSTALLÉS SUR UNE HABITATION À BEAUMONT – SOURCE : AGURAM 2020



EXEMPLE DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE À TOUL-ROSIÈRES DÉPLOYÉ SUR LA BASE AÉRIENNE 136 DÉSAFFECTÉE DEPUIS 2004 (54) – SOURCE : POL EMILE/SIPA

A.3. Le bois énergie

La combustion du bois permet la production de chaleur, d'électricité ou de biocarburants. Cette énergie représente les ¼ de la production d'énergie renouvelable du territoire. Elle sert à alimenter en majorité le **secteur résidentiel**. Les déchetteries présentes sur le territoire (Bernécourt, Charey et Jaulny) fournissent notamment une partie du bois utilisé par les filières bois énergie. Cette énergie marque de nouveaux paysages énergétiques en transition. Elle s'observe notamment par la chaufferie au bois de la maison de retraite de Gorze.

A.4. Autres sources d'énergies

◆ L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est produite par des aérogénérateurs qui captent l'énergie du vent grâce à ses pales, ce qui entraînent un générateur d'électricité.

De **nombreuses contraintes** réduisent les secteurs potentiels pour le développement de l'énergie éolienne sur le territoire de la CCM&M : zones de servitudes aéronautiques (aérodrome de Chambley) et radars, zone de 500 m autour des habitations, zone d'éjection à temps de la base Nancy-Ochey, sensibilités et protections environnementales (TVB, couloir migratoire, protection réglementaire), protection des paysages (servitudes liées aux sites inscrits et classés), etc. **Deux projets** font aujourd'hui l'objet de **recours** juridiques : un premier projet éolien de 15 aérogénérateurs sur les communes de Bernécourt et Lironville (plateau de Haye), et un second projet portant sur les communes de Vilcey-sur-Trey et Prény (cf. Diagnostic du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la CCM&M). Le PnrL dispose d'un schéma éolien non opposable sur son territoire.

Il est souvent reproché au développement de l'énergie éolienne **des nuisances paysagères, sonores et environnementales**. Les aérogénérateurs **modifient le paysage** par leurs dimensions (mats et palles), leurs nombres, leurs situations et leurs implantations dans le relief. Leurs formes particulières, avec un mat étroit et leur couleur blanche, visent, à un certain degré, à réduire leur impact visuel. Cette aménité paysagère négative tend à être nulle en fonction de la distance de l'objet, des masques topographiques et de couverture du sol⁹.

◆ L'oléoduc Donges-Melun-Metz

Un **oléoduc** est une **canalisation pour transporter du pétrole**. La Société Française Donges-Metz (SFDM) exploite, sur la commune de Saint-Baussant, **un dépôt de liquides inflammables** (type hydrocarbure), ainsi que **deux dépôts d'hydrocarbures** sur les communes de Vilcey-sur-Trey et de Limey-Remenauville. Depuis le site du parc-Saint-Baussant, les produits sont réceptionnés grâce à des oléoducs et stockés dans 14 réservoirs. S'ajoutent à cela 14 postes de chargements de camions pour redistribuer le diesel et l'essence. Ce site est très imposant par sa surface et ses installations dans le grand paysage. De taille plus modeste, les sites de Vilcey-sur-Trey et de Limey-Remenauville sont quant à eux isolés du tissu urbain et ne marquent pas la vue depuis les villages. Ils sont tous deux dissimulés pour une part dans les paysages boisés.



DÉPÔT DE LIQUIDE INFLAMMABLE DE SAINT-BAUSSANT
SOURCE : L'UNION 2019

Synthèse :

- La méthanisation et le solaire photovoltaïque sont les sources d'énergie privilégiées actuellement et dans les années à venir sur le territoire
- Des parcs pour le stockage d'hydrocarbures conséquents qui sont dissimulés pour une part dans les paysages
- Des paysages de l'énergie parsemés sur le territoire et peu prégnant dans le grand paysage

⁹ Les masques de couvertures du sol correspondent aux couverts forestiers, bâti (le sursol) et conditions météorologiques qui peuvent réduire l'impact d'une installation dans le paysage.

B. Les mutations spatiales passées, actuelles et futures

Sur l'ensemble du territoire de la CCM&M, nous pouvons observer des processus d'artificialisation, d'enfrichement et de simplification des paysages.

◆ Les vergers, jardins familiaux et vignes

Les vergers représentent une surface de 515 ha (Données Onas, 2020) dont **65,5% sont abandonnés** (337 ha) et 34,5% restent entretenus (177 ha). Ces vergers abandonnés se localisent le long de la vallée de la Moselle, des buttes témoins, de la vallée de Gorzia (Ancy-Dornot, Novéant-sur-Moselle, Jouy-aux-Arches, Corny-sur-Moselle et Gorze) ainsi que sur les communes de plateaux. Ces **petites parcelles** de terres agricoles sont situées entre l'arrière des villages et les versants boisés, sur les pentes les plus fortes. L'enfrichement de ces secteurs affecte notamment la qualité de la transition avec les espaces boisés et la lisibilité des territoires comme à Ancy-Dornot où la limite devient très souvent compliquée à définir avec les 3 hameaux qui composent la commune. Cet abandon s'explique notamment par un manque d'entretien des jardins et vergers par les habitants, faute de temps et de moyens. Une autre explication est aussi liée à un parcellaire morcelé souvent difficile d'accès.



Les vergers disparaissent aussi des paysages de plateau comme à Chambley-Bussières où le petit parcellaire a été englobé par de grandes parcelles céréalières, ou sont devenus des friches. Ainsi, les structures végétales se sont considérablement simplifiées ces dernières décennies.

Une **Opération Programmée pour l'Amélioration des Vergers (OPAV)** a débouché sur la création, au milieu des années 2000, de deux **vergers conservatoires**¹⁰ sur les communes de Beaumont et de Jaulny, mais aussi sur la plantation de 9 vergers (9 communes). Cette démarche témoigne de l'intérêt et de l'engagement des collectivités sur cet enjeu. Ces vergers sont aussi créés en retrait du village, ils ne maintiennent donc pas les petits vergers existants à l'abandon. Un projet OPAV2 est lancé pour 2021, il aura pour objectif la restauration et l'utilisation d'un site.



VERGER CONSERVATOIRE DE JAULNY EN 2018 - SOURCE : AGURAM

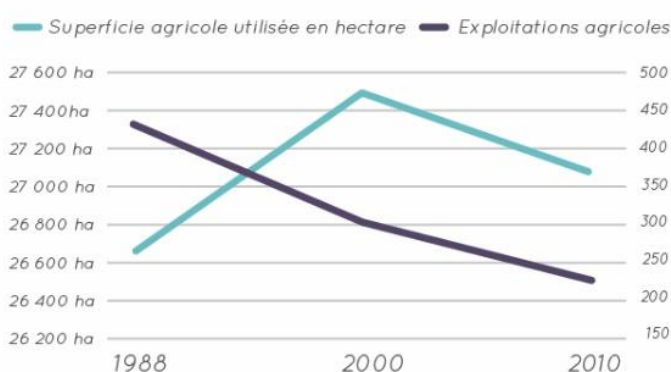
¹⁰ Un verger conservatoire permet de préserver et sauvegarder des variétés menacées, rares ou remarquables

La **viticulture** reste très faible sur le territoire (27 ha de surface occupée par les vignes selon les données Onas). Elle marque tout de même les versants de certains villages comme Ancy-Dornot, Novéant-sur-Moselle ou encore Arnville. La culture de la vigne tient une place importante tant au niveau culturel, identitaire que paysager. Cette activité est reconnue au travers du **label « AOC Moselle »**. Entre 2009 et 2017, cette surface diminue sur les communes d'Arry (-0,63 ha) et de Prény (-0,35 ha). À l'inverse, sur la même période, une augmentation des cultures viticoles s'est faite au niveau d'Arnville (+1 ha) et d'Ancy-Dornot (0,77 ha). L'enfrichement de certains versant le long de la Moselle brouille la perception sur les vignes, par exemple en limite haute de Dornot depuis le fond de vallée de la Moselle.

Les **espaces présentant un enjeu à réouvrir** correspondent, de manière générale, aux vergers abandonnés comme à Ancy-Dornot ou Corny-sur-Moselle. Les versants le long de la vallée du Rupt de Mad et de la Moselle sont ainsi considérés comme **sensibles** du fait de l'enfrichement des espaces situés en limite haute des villages. La réouverture de paysage est un enjeu important sur le territoire. Par exemple, au sud-ouest de l'EPCI pour restaurer et préserver de la trame thermophile, un projet de réouverture des paysages est en cours, il permettra notamment la restauration de pelouses sèches. D'autre part, des discussions sont en cours autour de l'accueil d'activités agricoles raisonnées et durables pour permettre l'ouverture de versants.

◆ **Évolution des pratiques agricoles**

La Superficie Agricole Utilisée (SAU¹¹) représente en 2010 environ 57 % du territoire. L'activité a fortement évolué depuis les années 1940 : le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer ainsi que le nombre d'exploitations., et la Superficie Agricole Utilisée SAU diminue ces dernières années. La taille moyenne des surfaces exploitées par exploitant a ainsi augmenté.



ÉVOLUTION DE LA SAU ET DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ENTRE 1988 ET 2010 - SOURCE : AGRRESTE

L'uniformisation des pratiques agricoles s'observe au travers de l'Orientation Technico-économique (OTEX). En effet, la dominance des productions céréalières et oléo protéagineux, et polyculture - poly-élevage, n'a cessé d'augmenter. Toutefois, une diversification des productions modestes se ressent sur la commune d'Ancy-Dornot. La modification et l'intensification des pratiques agricoles a uniformisé les paysages agricoles (parcellaire plus important), mais aussi réduit la place des haies et arbres, notamment sur les plateaux. Toutefois, depuis 2007 la CC Mad & Moselle mène **l'Opération Programmée pour l'amélioration des Haies (OPAHaies)**, qui a permis aujourd'hui la plantation de plus de **14 km** de haies diversifiées et de **350 arbres fruitiers**, notamment le long des chemins.



OPAHAIES - SOURCE : AGURAM 2020

¹¹ La SAU représente la surface foncière déclarée par les exploitants agricoles pour la production agricole

◆ **L'ouverture paysagère en fond de vallée**

L'ouverture des fonds de vallée par l'agriculture, le maintien ou la reconversion en surfaces prairiales ou le ont plusieurs avantages tels que permettre de lire plus facilement les reliefs, de voir l'eau et sa ripisylve, d'avoir des ambiances plus lumineuses, intimes et de belles perspectives, préserver la qualité de l'eau notamment du Rupt de Mad, de marquer un contraste avec les versants boisés, ou encore de donner l'image d'un paysage entretenu et habité.



VALLON DE GORZIA DEPUIS LA RD12

L'activité agricole apporte ainsi des paysages ouverts sur les vallées et leurs versants au niveau de Villecey-sur-Mad, Onville, Gorze ou encore Novéant-sur-Moselle. Il est essentiel d'éviter que ces paysages se referment (plus particulièrement les vues lointaines) en fond de vallon ou sur le bas des versants, afin de préserver les vues ainsi que la lisibilité sur les vallées primaires et secondaires, et sur les silhouettes villageoises de qualité. Un des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP), élaboré par le Plan de Paysage, est de « **maintenir les fonds de vallée ouverts** ». Pour cela, 17 espaces de fonds de vallée ouverts, à préserver de tout processus d'enfrichement ou d'urbanisation, sont identifiés. Le vallon de Trey est aussi concerné par cet enjeu.

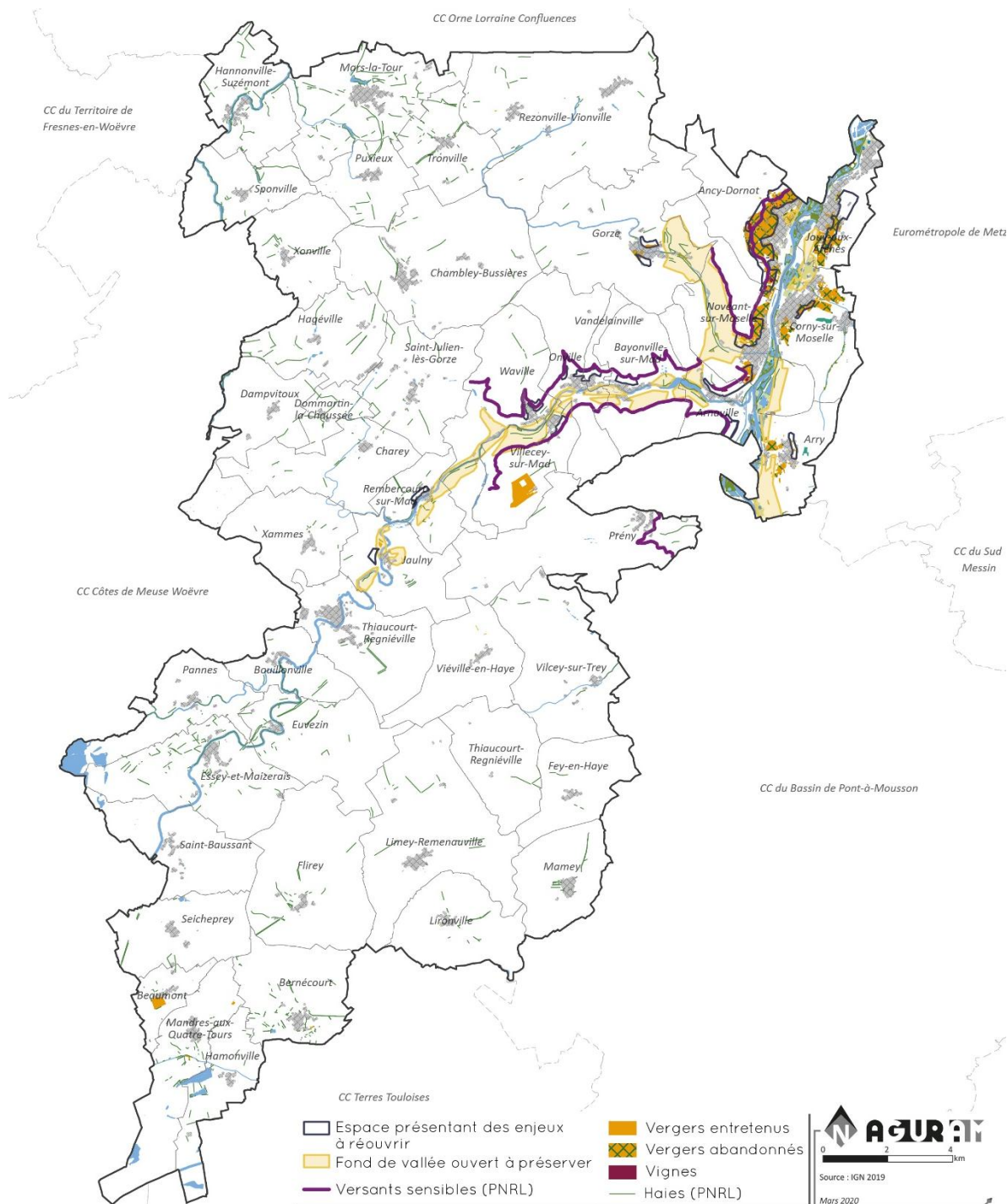
Il est aussi important de ne pas rajouter d'obstacles visuels qui pourraient cloisonner les paysages de fonds de vallées.

Il est également possible de reconvertir des parcelles céréalières par des prairies ou des surfaces en herbes dans le but de préserver la qualité de l'eau du Rupt de Mad.

◆ **Diminution des surfaces prairiales**

En 2017, les prairies représentent 5 650 ha, soit 11 % environ du territoire. Selon les données des Fichiers fonciers, la surface consacrée aux prairies a **drastiquement diminué entre 2013 et 2014**. La disparition des milieux prairiaux marque particulièrement les paysages de la plaine de la Woëvre, comme sur les communes de Bernécourt et de Sponville. Un enjeu fort de **restauration des réseaux et mares prairiales** est mis en avant sur la partie sud de la plaine de la Woëvre par le PNRL (cf. livret « État Initial de l'Environnement » du présent diagnostic).

DYNAMIQUES PAYSAGÈRES ET ENJEUX



Synthèse :

- Un développement urbain modeste, mais qui bouleverse les paysages urbains, pose des problèmes de lisibilité dans le grand paysage (frange urbaine)
- Les vergers familiaux, jardins et vergers situés aux limites du bâti, sont gagnés par les forêts (abandon qui a conduit à l'enfrichement et à la sensibilisation des versants du Rupt de Mad et de la Moselle). Ils sont aussi remplacés par des parcelles céréalières plus importantes, et tendent ainsi à la simplification des paysages et à la réduction des structures végétales
- De grandes surfaces agricoles permettent l'ouverture et la lisibilité des fonds de vallées
- Une diminution notable des prairies s'observe sur la plaine de la Woëvre
- Plusieurs démarches marquent la volonté des territoires de préserver des éléments forts et identitaires

2. SYNTHÈSE DES ENJEUX

- ◆ **Des abords de villages concentrant de nombreux enjeux** : préservation et valorisation des vues, maintien de silhouettes villageoises homogènes et d'entrées de village bien marquées, de chemins, de ceintures de vergers, de jardins, et de bosquets en frange urbaine.
- ◆ **De nombreux espaces sensibles à d'éventuelles évolutions de leurs paysages** : silhouettes villageoises d'intérêt et vues ouvertes des fonds de vallées, coupures vertes entre agglomérations, de vastes plateaux et plaines découvertes
- ◆ **Des éléments de paysage et des espaces publics d'intérêt dans la plupart des villages mais pouvant être davantage confortés** : usoirs, places, lavoirs, fontaines, sentiers, espaces arborés, rues végétalisées, abords de cours d'eau accessibles, arrières d'habitations jardinés et de vergers
- ◆ **Un enrichissement des coteaux et des fonds de vallées** qui entraînent une fermeture des paysages, notamment au niveau des vallées de la Moselle et du Rupt de Mad
- ◆ **Des évolutions urbaines récentes [étirement le long des routes, lotissements, zones d'activités] qui interrogent l'intégration des futures constructions** dans les paysages qu'elles vont venir transformer [cohérence des volumes bâtis, inscription dans le relief, respect des percées visuelles existantes, etc.]
- ◆ **Des infrastructures de production d'énergie renouvelable [panneaux solaires, méthaniseurs, éoliennes] dont le déploiement est à maîtriser** à travers le territoire : des liens étroits à établir entre le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et le PLUi de Mad & Moselle
- ◆ **Des zones humides, marais, étangs, forêts humides, abords de cours d'eau et gravières** par endroits dissimulés dans le grand paysage
- ◆ **Un plan paysage et biodiversité à mettre en œuvre** : mise en valeur et entretien de belvédères, (ré)ouvertures du paysage, restauration de vergers et des mares, végétalisation des espaces publics, aménagements écologiques et paysagers des villages, etc.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PAYSAGER

PLUI DE LA CC MAD & MOSELLE

Socle morphologique



De nombreuses fenêtres visuelles de qualité sur l'ensemble du territoire



Des ruptures visuelles fortes (lignes de crêtes)



Des éléments paysagers dominants et emblématiques sur le territoire et au-delà



Des fonds de vallées, de vastes plateaux et plaines ouvertes qui offrent de belles perspectives visuelles

Les infrastructures de transports

Des infrastructures de transports (férés et automobiles) qui accompagnent et affirment les fonds de vallées

 LGV

 Tronçon ferré

 Route départementale

De belles routes paysagères permettant des points de vue dynamiques

 Route des vins

 Route départementale



Des aménagements de grandes ampleurs qui constituent des points de repères importants



Un manque d'intégration paysagère le long de certains tronçons férés



Les côtes de Meuse

Les espaces urbains et leurs franges



Des silhouettes villageoises d'intérêt qui révèlent la qualité des paysages urbains notamment par un patrimoine bâti riche et un cadre végétal harmonieux



Des développements urbains récents qui impactent les morphologies urbaines et la lisibilité des territoires (*développement urbain le long d'axes de communication, des franges urbaines étroites voire inexistantes*) notamment en interface avec les espaces agricoles et naturels



Une place de l'automobile très prégnante dans les espaces publics, tels que les places villageoises



Des activités économiques à l'abandon (friches) qui marquent notamment la qualité des entrées de villages



Des espaces autour des gares et au niveau des zones d'activités à repenser



Des coupures urbaines essentielles à la qualité des espaces bâtis et contribuant à la lisibilité des territoires



Des implantations d'activités qui créent des ruptures paysagères fortes



Lac de Madine



Butte de Montsec

Les espaces naturels et agricoles



L'eau, une composante forte et symbolique de Mad & Moselle, parfois oubliée, du fait de ripisylves denses ou de la topographie



Des vergers et vignes qui participent à l'identité paysagère du territoire



Des vergers conservatoires plantés sur les communes de Beaumont et de Jaulny



Des massifs boisés importants qui rythment et encadrent les paysages



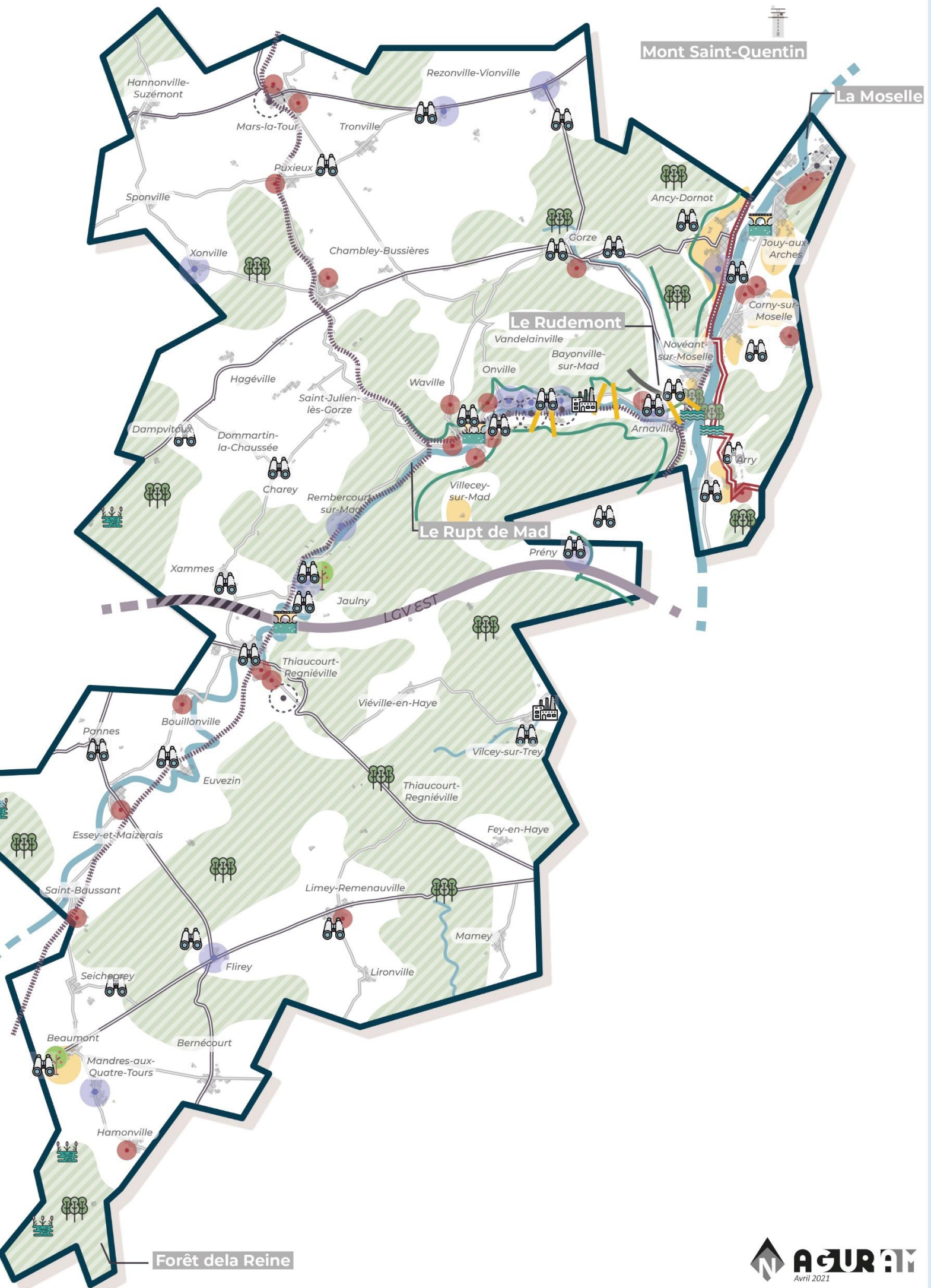
Des zones humides, marais, étangs, forêts humides, pelouses calcaires et gravières d'intérêts parfois oubliés dans le grand paysage



Une activité agricole qui entretient les paysages et de forts enjeux paysagers pour l'implantation de système de production d'énergie renouvelable et d'activités agricoles



Un enrichissement des coteaux et des fonds de vallées qui entraînent une fermeture des paysages



ANCY-DORNOT ARNAVILLE ARRY BAYONVILLE-SUR-MAD BEAUMONT BERNÉCOURT
BOUILLONVILLE CHAMBLEY-BUSSIÈRES CHAREY CORNY-SUR-MOSELLE DAMPVITOUX
DOMMARTIN-LA-CHAUSSÉE ESSEY-ET-MAIZERAIS EUVEZIN FEY-EN-HAYE FLIREY GORZE
HAGÉVILLE HAMONVILLE HANNONVILLE-SUZÉMONT JAULNY JOUY-AUX-ARCHES
LIMEY-REMENAUVILLE LIRONVILLE MAMEY MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS MARS-LA-TOUR
NOVÉANT-SUR-MOSELLE ONVILLE PANNES PRÉNY PUXIEUX REMBERCOURT-SUR-MAD
REZONVILLE-VIONVILLE SAINT-BAUSSANT SAINT-JULIEN-LÈS-GORZE SEICHEPREY SPONVILLE
TRONVILLE VANDELAINVILLE VIÉVILLE-EN-HAYE VILCEY-SUR-TREY VILLECEY-SUR-MAD WAVILLE
XAMMES XONVILLE



BP 90016 - 54470 Thiaucourt Regnieville Cedex
03 83 81 91 69
accueil@cc-madetmoselle.f
www.cc-madetmoselle.fr

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE
27 place Saint-Thiébault 57000 METZ
tél. : 03 87 21 99 00 | contact@aguram.org
www.aguram.org | @agenceaguram